

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXVII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 37

MARDI 15 MAI 2018

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

### SOMMAIRE DU 15 MAI 2018

Pages

#### ARRONDISSEMENTS

##### MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

**Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.** — Arrêtés n° A.1.2018.02 à A.1.218.05 portant délégations sectorielles (Arrêtés du 4 mai 2018) ..... 1831

#### VILLE DE PARIS

##### RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Liste d'admissibilité,** par ordre alphabétique, des candidat·e·s retenu·e·s pour l'épreuve d'entretien avec la Commission pour le recrutement sans concours « d'adjoint·e·s administratif·ve·s d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe » ouvert, à partir du 13 avril 2018, pour cent postes ..... 1832

##### RESSOURCES HUMAINES

**Désignation** des représentant·e·s du personnel appelé·e·s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 7 mai 2018) ..... 1835

##### VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 T 11420** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Marseille, à Paris 10<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mai 2018) ..... 1835

**Arrêté n° 2018 T 11422** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue René Boulanger, à Paris 10<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mai 2018) ..... 1836

**Arrêté n° 2018 T 11423** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1836

**Arrêté n° 2018 T 11427** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Courcelles, à Paris 17<sup>e</sup> (Arrêté du 30 avril 2018) ..... 1837

**Arrêté n° 2018 T 11434** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Deux Gares, à Paris 10<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mai 2018) ..... 1837

**Arrêté n° 2018 T 11435** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles boulevard de Ménilmontant, à Paris 20<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1837

**Arrêté n° 2018 T 11443** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard de Magenta, à Paris 10<sup>e</sup> (Arrêté du 4 mai 2018) ..... 1838

**Arrêté n° 2018 T 11455** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Charrière, à Paris 11<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1838

**Arrêté n° 2018 T 11457** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands Champs, à Paris 20<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1839

**Arrêté n° 2018 T 11461** modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Jean-Jaurès, à Paris 19<sup>e</sup> (Arrêté du 9 mai 2018) ..... 1839

**Arrêté n° 2018 T 11464** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) ..... 1840

**Arrêté n° 2018 T 11466** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Ledru Rollin, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) ..... 1840

**Arrêté n° 2018 T 11468** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation, rue de Lévis et rue des Dames, à Paris 17<sup>e</sup> (Arrêté du 2 mai 2018) ..... 1841

**Arrêté n° 2018 T 11470** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de Fleurus, à Paris 6<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1841

**Arrêté n° 2018 T 11474** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Davout et rue des Orteaux, à Paris 20<sup>e</sup> (Arrêté du 3 mai 2018) ..... 1841

<b>Arrêté n° 2018 T 11476</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Lécluse, à Paris 17 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1842
<b>Arrêté n° 2018 T 11483</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1842
<b>Arrêté n° 2018 T 11488</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Cîteaux, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1843
<b>Arrêté n° 2018 T 11489</b> modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 mai 2018) .....	1843
<b>Arrêté n° 2018 T 11490</b> modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles passage Saint-Pierre Amelot, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 mai 2018) .....	1844
<b>Arrêté n° 2018 T 11493</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Bernard Lecache et rue Jeanne Jugan, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1844
<b>Arrêté n° 2018 T 11494</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Peupliers, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1845
<b>Arrêté n° 2018 T 11496</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale Villa du Bel Air, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 4 mai 2018) .....	1845
<b>Arrêté n° 2018 T 11499</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nationale, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1846
<b>Arrêté n° 2018 T 11501</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Martin Bernard et rue Michal, à Paris 13 <sup>e</sup> . — <i>Régularisation</i> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1846
<b>Arrêté n° 2018 T 11510</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Moreau, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1847
<b>Arrêté n° 2018 T 11511</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1847
<b>Arrêté n° 2018 T 11513</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1847
<b>Arrêté n° 2018 T 11514</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans plusieurs voies du 13 <sup>e</sup> arrondissement (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1848
<b>Arrêté n° 2018 T 11515</b> modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Manin, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 9 mai 2018) .....	1849

## DÉPARTEMENT DE PARIS

## LOGEMENT ET HABITAT

<b>Fixation</b> de la composition de la Commission locale d'amélioration de l'habitat de Paris (Arrêté du 28 mars 2018) .....	1849
---	------

## TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018, du tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour LES COLOMBAGES, géré par AFG AUTISME situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1850
---	------

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2018, du tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour Médicalisé LES COLOMBAGES (CAJM), géré par l'organisme gestionnaire AFG AUTISME situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1851
--	------

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer d'Accueil Médicalisé DUMONTEIL (FAM), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1851
---	------

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer d'Hébergement DUMONTEIL (FH), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1852
---	------

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer de Vie DUMONTEIL (FV), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1852
--	------

<b>Fixation</b> , à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer de Vie CHOISIR SON AVENIR, géré par l'organisme gestionnaire ANPIHM situé 48, avenue Jean Moulin, à Paris 14 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 mai 2018) .....	1853
---	------

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFECTURE DE POLICE

## TEXTES GÉNÉRAUX

<b>Arrêté inter-préfectoral n° 2018-00341</b> modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-00738 du 1 <sup>er</sup> septembre 2015 portant nomination au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Paris (Arrêté conjoint du 7 mai 2018) .....	1854
--	------

## PRÉFECTURE DE POLICE

## TEXTES GÉNÉRAUX

<b>Arrêté n° 2018-00337</b> relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux (Arrêté du 4 mai 2018) .....	1854
--	------

## TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

<b>Arrêté n° DTPP 2018-490</b> portant agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, accordé à l'Association « COS » (Arrêté du 26 avril 2018) .....	1856
---	------

## COMMUNICATIONS DIVERSES

## LOGEMENT ET HABITAT

<b>Révision</b> du Programme d'actions 2018 du Département de Paris pour l'habitat privé. — Avis .....	1856
--	------

## URBANISME

<b>Avis</b> aux constructeurs.....	1857
<b>Liste</b> des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1857
<b>Liste</b> des demandes de permis de construire déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1857
<b>Liste</b> des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1860
<b>Liste</b> des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1861
<b>Liste</b> des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1878
<b>Liste</b> des permis de construire autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1878
<b>Liste</b> des permis de démolir autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.....	1881

## POSTES À POURVOIR

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance de trois postes (F/H) .....</b>	1881
<b>1<sup>er</sup> poste</b> : Chef du Bureau Projets & Partenariats .....	1881
<b>2<sup>e</sup> poste</b> : Chef du Service Organisation et Informatique ..	1882
<b>3<sup>e</sup> poste</b> : Chef de Cellule gestion des travaux .....	1883
<b>E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Enseignant-chercheur. — Responsable du Pôle construction durable et résilience (F/H) .....</b>	1884

## ARRONDISSEMENTS

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

### Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Arrêtés n° A.1.2018.02 à A.1.218.05 portant délégations sectorielles.

#### A.1.2018.02

Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° A.1.2014.17 en date du 18 juin 2014 est abrogé.

Art. 2. — M. Marc MUTTI, Troisième Adjoint et Adjoint Spécial au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, est chargé sous mon autorité de toutes les questions relatives aux Finances, aux Equipements de proximité, à l'Urbanisme, à l'Espace public, à la Vitalité économique et à l'Emploi, à la Prévention, à la Sécurité et aux Affaires militaires.

Art. 3. — La délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer toutes pièces ou documents liés à l'engagement et au mandatement des dépenses inscrites à l'Etat Spécial de l'Arrondissement, ainsi que les documents liés aux Affaires militaires.

Art. 4. — La délégation de signature lui est donnée à l'effet de préparer, passer, exécuter et régler tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés dans l'article L. 2511-22 du Code général des collectivités territoriales, à l'exclusion des opérations de travaux programmées au sens de l'article L. 2511-36 du Code général des collectivités territoriales sur le budget général de la Ville de Paris.

Art. 5. — La délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les documents relatifs à l'Urbanisme et à l'Espace public.

Art. 6. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'intéressé nommément désigné ci-dessus ;
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et Paris ;
- M. le Directeur des Usagers, des Citoyen·ne·s et des Territoires (Bureau de l'Expertise Territoriale et Juridique) ;
- M. le Directeur des Finances ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Jean-François LEGARET

#### A.1.2018.03

Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° A.1.2014.09 en date du 13 avril 2014 est abrogé.

Art. 2. — M. Baptiste BOUSSARD, Cinquième Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, est chargé sous mon autorité de toutes les questions relatives à l'environnement, aux Espaces verts, à la Voirie et aux Déplacements.

Art. 3. — La délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les documents relevant de ses domaines de compétences.

Art. 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- l'intéressé nommément désignée ci-dessus ;
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur des Usagers, des Citoyen·ne·s et des Territoires (Bureau de l'Expertise Territoriale et Juridique) ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Jean-François LEGARET

**A.1.2018.04**

Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-28 et L. 2122-18 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° A.1.2014.07 en date du 13 avril 2014 est abrogé.

Art. 2. — Mme Josy POSINE, Conseiller d'arrondissement, est déléguée auprès de M. Marc MUTTI, Troisième Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour les questions relatives à la Mémoire et au Monde Combattant.

Art. 3. — Mme Josy POSINE est déléguée auprès du Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour les questions relatives à la Propreté.

Art. 4. — Mme Josy POSINE sera la correspondante Défense de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Art. 5. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'intéressée nommément désignée ci-dessus ;
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- Mme la Maire de Paris ;
- M. le Directeur des Usagers, des Citoyen-ne-s et des Territoires (Bureau de l'Expertise Territoriale et Juridique) ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Jean-François LEGARET

**A.1.2018.05**

Le Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-28, L. 2122-18 et L. 2511-30 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Michèle HAEGY, Conseiller d'arrondissement, est déléguée auprès de M. Baptiste BOUSSARD, Cinquième Adjoint au Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, pour les questions relatives à la Voirie et aux Espaces verts.

Art. 2. — La délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les documents relevant de ses domaines de compétences.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'intéressée nommément désignée ci-dessus ;
- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- M. la Maire de Paris ;
- M. le Directeur des Usagers, des Citoyen-ne-s et des Territoires (Bureau de l'Expertise Territoriale et Juridique) ;
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Jean-François LEGARET

**VILLE DE PARIS****RECRUTEMENT ET CONCOURS**

**Liste d'admissibilité, par ordre alphabétique, des candidat-e-s retenu-e-s pour l'épreuve d'entretien avec la Commission pour le recrutement sans concours « d'adjoint-e-s administratif-ve-s d'administrations parisiennes de 1<sup>re</sup> classe » ouvert, à partir du 13 avril 2018, pour cent postes.**

- 1 — Mme ABITBOL Laëtitia
- 2 — Mme ABSALON Christiane
- 3 — Mme AGUIAR Jocelyne
- 4 — Mme AISSAOUI Karima
- 5 — Mme ALI MHOMA Hadidja
- 6 — M. AMBOMO Yannick
- 7 — Mme AMELOT Elodie
- 8 — Mme APPOLINAIRE Jessica, née MOOTIEN
- 9 — M. ARIBI Ahcène
- 10 — Mme ASTIER Colette, née ASTER
- 11 — Mme AUSSARESSES FRANCO Diana
- 12 — Mme BAH Feinda, née DIAKHITE
- 13 — Mme BAIVIER Caroline
- 14 — Mme BANDELA Gisèle
- 15 — Mme BARESHADAT Laure
- 16 — M. BARLAGNE Raphaël
- 17 — Mme BASTON Stéphanie, née PONTARASSE
- 18 — Mme BAUDINET Brigitte
- 19 — M. BECHE Christophe
- 20 — Mme BELABBES-MEKBOUL Sabah, née BELABBES
- 21 — M. BELLOUARD Matthias
- 22 — Mme BEN ABOUDA Hanen
- 23 — Mme BEN HADJ Sonia
- 24 — Mme BEN SALAH Meriem
- 25 — M. BENHORA Kabenaouda
- 26 — M. BENZAÏDA David
- 27 — M. BERGERAT Aurélien
- 28 — M. BESSY Patrice
- 29 — Mme BEZZAOUYA Katia
- 30 — Mme BIROTA Bernadette
- 31 — Mme BLAIS Lydie
- 32 — Mme BOJADZIJEV Myrna
- 33 — Mme BOLABWE N'sai
- 34 — Mme BOUGHERRIOU Hayat
- 35 — Mme BOUTIER Céline
- 36 — Mme BOUTONNET Myriam, née MAURY
- 37 — M. BROCKER Alain
- 38 — Mme CAMALON Chantal
- 39 — M. CARBONI Gabriele
- 40 — Mme CASSUBIE Rebecca
- 41 — Mme CATARINO Joaquina
- 42 — Mme CAVIGNY Adeline

- 43 – Mme CHATILLON Angélique  
44 – Mme CHERIFI Hanane, née KHELFAOUI  
45 – M. CHOQUET Gérard  
46 – Mme CISSE Fanta  
47 – Mme CISSE Aichata  
48 – Mme DA COSTA SOARES Ana  
49 – Mme DANSO Khartoum, née SAGNA  
50 – Mme DE PERETTI Carole  
51 – Mme DEFENDINI Muriel  
52 – M. DEMARLE François  
53 – Mme DEMONGEOT Hafssa  
54 – M. DETRAIN Jean-Luc  
55 – Mme DI PLACIDO Sarah  
56 – Mme DIALLO Ramatoulaye  
57 – Mme DIEME Aminata, née SANE  
58 – Mme DIJOUX Marie  
59 – Mme DIOP Ndéye Fatou Binetou, née SAMB  
60 – Mme DIOP Soukeyna  
61 – Mme DIOP Awa  
62 – Mme DOMPE Marthe  
63 – Mme DOUJON Cynthia  
64 – Mme DOUMBIA Mariam  
65 – Mme DOUNNIT Hassiba  
66 – Mme DUCHEMIN Lynda  
67 – Mme DUFOUR Rosalie  
68 – Mme DUPART Marie-Edès  
69 – Mme DURIGHELLO Evelyne  
70 – Mme EKINDI Yolande  
71 – Mme EL SHEBLY Nisrine  
72 – Mme ELAHOUEL Jamila  
73 – Mme ELCATOT Viviane  
74 – Mme ELMIR Naima  
75 – M. ENARD Didier  
76 – M. ESTOUP Vlad-Corneliu  
77 – Mme ETONDE PRISO Sophie  
78 – Mme EVERLY Crystal  
79 – Mme EWORE Nathalie  
80 – Mme FAOUZI Aicha  
81 – M. FERAGA Amar  
82 – Mme FERREIRA Séverine  
83 – Mme FILLÂTRE Marine  
84 – Mme FOUGERET Karine  
85 – M. FRANCO Frédéric  
86 – Mme GAIS Corinne  
87 – Mme GANGSON Caroline  
88 – Mme GASCHET Nathalie  
89 – Mme GAYE Diendé  
90 – M. GAYRAUD Christian  
91 – Mme GILLIOT Sandrine  
92 – Mme GOMA Sherley  
93 – Mme GOMIS Jacqueline  
94 – Mme GORGUES Valérie  
95 – Mme GORRET Marina  
96 – Mme GOUGOU Jennifer  
97 – Mme GROH Lindsay  
98 – Mme GROS Charlotte  
99 – Mme GUÉGAN Gwenaëlle  
100 – Mme GUEYE Fatou  
101 – Mme GUINDO Fatoumata  
102 – Mme HADDAD Selma  
103 – Mme HAMILA Najlae  
104 – Mme HAMILA Nadra  
105 – Mme HAMZAOUI Rebh, née BOUHACIDA  
106 – Mme HAVET Stella  
107 – Mme HERACLIDE Marie-Hélène  
108 – Mme HÉRAULT Pascale  
109 – Mme HO-TIN-NOE Murielle  
110 – M. HOMBROUCK Alban  
111 – Mme HOUSSOU Chantal  
112 – M. HUPPE Sébastien  
113 – M. HUSNOO Hamich  
114 – Mme IANN Marie-Luce  
115 – Mme IZNARD Dolorès  
116 – Mme IZZO Arcangela  
117 – M. JACOMY Franck  
118 – Mme JUSTINE Sarah, née BEAUVUE  
119 – Mme KANDJI Marietou  
120 – Mme KERCHAOUI Sarah  
121 – Mme KERCHOUCHE Tounsia, née BOURA  
122 – Mme KILADI Elie  
123 – Mme KOLB Peggy  
124 – Mme KOLOLO Gladys, née YOBA  
125 – M. KONDÉ Charles  
126 – Mme KONE Sarah  
127 – Mme KONE Kamma  
128 – Mme KOUAKOU Angéline  
129 – M. KOUSSA Olivier  
130 – Mme KOYA Samira  
131 – Mme KRIZAN Fatima, née AIT-OUBAHA  
132 – Mme LAI Anna  
133 – Mme LAKZAKZI Wissale  
134 – Mme LAMBERT Virginie  
135 – Mme LAPOSTOLLE Isabelle  
136 – Mme LEMAIRE-GANI Dominique, née LEMAIRE  
137 – M. LEMASSON Johnny  
138 – Mme LIBERTIN Michaëlle  
139 – Mme MABILLE DU CHESNE Marie  
140 – Mme MADI Sabah  
141 – Mme MADI Fatima, née OUAHMAN  
142 – Mme MAGASSA Fatoumata  
143 – Mme MAI Bichthu  
144 – Mme MAIGA Fatimata  
145 – Mme MAMDALLY Bibi  
146 – Mme MANÉ Salimata

147 – Mme MANKARYOS Myriam, née JADALLA  
 148 – Mme MANSOUR Nabila, née BEN AISSA  
 149 – M. MARTINET Cédric  
 150 – Mme MARTINOVA Nonna  
 151 – Mme MARTINS Mégane  
 152 – Mme MBOLLE Henriette  
 153 – Mme MCHICHOU Ilham, née HAJJI  
 154 – Mme MEHDAOUI Inès  
 155 – Mme MIKOUAKOU Emerance  
 156 – M. MILLAMBOURG Charly  
 157 – Mme MILLET Fanny  
 158 – Mme MITROVIC Aleksandra  
 159 – Mme MLAMALI Moïna  
 160 – Mme MOHAMMEDI Linda  
 161 – M. MOIZAN Olivier  
 162 – Mme MOKRI Cherifa  
 163 – M. MORON REY Yan  
 164 – Mme MOUSSI Farida  
 165 – Mme MOUTOUSSAMY Valérie  
 166 – Mme MUSSO Patricia  
 167 – Mme MUYANGU-SWELLY Tiba  
 168 – Mme NAAMI Naamana  
 169 – M. NAHUM Jean-Pierre  
 170 – Mme NAIT BOUDA Fatiha, née OULGHADI  
 171 – Mme NANETTE Cherley  
 172 – Mme NDEBEKA KIBELOLO Huguette  
 173 – Mme NEJIN Cindy  
 174 – M. NETTI Corentin  
 175 – Mme NGHIEM-XUAN Valérie, née SAUVIAT  
 176 – Mme NOBA Fatoumata  
 177 – M. NUNES Jimmy  
 178 – M. ONOMO Yves  
 179 – M. OUAKI Rudy  
 180 – M. OUERDI M'henna  
 181 – Mme OUKACI Tania  
 182 – Mme OUNG Btisam  
 183 – Mme OZMARKAR Talin  
 184 – Mme PELMARD Christelle  
 185 – Mme PEREZ ALVAREZ Mariadolores  
 186 – Mme PETIT Anastasiya, née PEREDUMOVA  
 187 – Mme PEYRARD Nadia, née DJEMAR  
 188 – Mme PLANTAIN Céline  
 189 – Mme POTIN Karima  
 190 – M. PRIMÉ Clément  
 191 – Mme PROPOS Déborah  
 192 – Mme QAFAS Rajaa  
 193 – Mme QUELLERY Laëtitia  
 194 – Mme RADIGUET Charline  
 195 – M. RAFAI Yazid  
 196 – Mme RAHMANI Ghania, née BOUAKKACHE  
 197 – Mme RAMALHETE LADEIRA Ariane  
 198 – Mme RANNOU Beneba, née ILBOUDO

199 – Mme RENAY Sandrine  
 200 – Mme REZGUI Zohra  
 201 – Mme RITZ Johanna  
 202 – Mme ROUSSEAU DUCHEMIN Aurélie  
 203 – Mme SABER Laïla  
 204 – Mme SAIDANI Hamida  
 205 – Mme SAMAGASSI Fatoumata  
 206 – Mme SAMAGASSI Mariame  
 207 – M. SAMEUR Karim  
 208 – Mme SARR Manda  
 209 – Mme SECK Fatou  
 210 – Mme SEMELET Valérie, née FONTAINE  
 211 – Mme SIDK Khadija  
 212 – Mme SIGALA Nathalie  
 213 – Mme SIGNARGOUT Pauline  
 214 – M. SIGRIST Nicolas  
 215 – Mme SIMAGA Aichata  
 216 – M. SIMON-JOUVENCE Patrick  
 217 – Mme SISSOKO Sira, née COULIBALY  
 218 – Mme SMAHI Hasna, née BOURI  
 219 – Mme SNEEDSE Stéphanie  
 220 – Mme SORRENTE Axelle  
 221 – M. SOUILAH EDIB Mostapha  
 222 – Mme SOW Bintou  
 223 – Mme SOW Aissata  
 224 – Mme STAVRIDIS Théodora  
 225 – Mme SYED Hanifa, née IZEBATENE  
 226 – M. SYLLA Maka  
 227 – Mme TAHROUR Fatima Zohra  
 228 – Mme TAMBADOU Aissata  
 229 – Mme TAMBADOU BALDE Lalla  
 230 – Mme TAVARES CABRAL Mariline  
 231 – Mme TIRFOIN Nathalie  
 232 – Mme TOUITOU Karène  
 233 – Mme TOUNKARA Tako  
 234 – M. TOURE Lassane  
 235 – Mme TRAN SUI Monique  
 236 – Mme TRAORE Magou  
 237 – Mme TRAORÉ Sonia, née ANEGNAN  
 238 – Mme VENT Célia  
 239 – M. VERNET Philippe  
 240 – M. VUILLERMET Alexandre  
 241 – M. WEBER Valentin  
 242 – Mme ZENON Cassandra

Arrête la présente liste à 242 (deux cent quarante-deux) noms.

Fait à Paris, le 4 mai 2018

*La Présidente de la Commission*

Frédérique LANCESTREMERÉ

## RESSOURCES HUMAINES

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2014 DRH-1027 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2017 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance ;

Vu la demande du syndicat CGT en date du 6 mars 2018 ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 2 mai 2018 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- PETIT Patricia
- MARCHAND Muriel
- RAMDANI Claire
- BOUGHRIET Stéphanie
- CYSIQUE Véronique
- BONNET Carla
- THEVENET Laurence
- FAUVEL VOISINE Véronique
- M'GUELLATI Dominique
- MATTHEY-JEANTET Michèle.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- GARBIN Augustine
- DONVAL Suzelle
- SOEIRO Nelly
- LEMOS Laurence
- PROTEAU Emmanuelle
- SCHALCK Claudine
- BOUHRAOUA Nora
- DU BOISTESSELIN Fabienne
- ANDRE Véronique.

Art. 2. — L'arrêté du 28 novembre 2017 désignant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction des Familles et de la Petite Enfance est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Familles et de la Petite Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

## VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2018 T 11420 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Marseille, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux entrepris par SMOVENGO pour Vélib' (2 tranchées sur chaussée), nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Marseille, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 au 15 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE MARSEILLE, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 6 et le n° 8 (2 places sur la zone de livraisons) ;

— RUE DE MARSEILLE, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 10 (2 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 0620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*  
Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 11422 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue René Boulanger, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux entrepris par SMOVENGO pour Vélib' (2 tranchées sur chaussée), nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue René Boulanger, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 au 15 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE RENÉ BOULANGER, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 48 et le n° 50 (sur la zone de livraisons ainsi que sur 4 emplacements réservés aux deux roues motorisés).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*  
Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 11423 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0036 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires permanentes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de branchement EP pour un commerce, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Saint-Maur, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 au 25 mai 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre 2 GIG-GIC rue Saint-Maur ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, côté impair, entre les n° 163 et n° 165, sur 1 zone de livraisons et 2 GIG-GIC qui seront déplacées au n° 1, RUE DE L'ORILLON pendant la durée des travaux.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE SAINT-MAUR, côté pair, entre les n° 160 et n° 162, sur 2 zones de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions des arrêtés n° 2015 P 0036 et 2015 P 0042 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11427 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Courcelles, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de changement et de maintenance d'antenne de l'opérateur SFR, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Courcelles, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 23 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE COURCELLES, 17<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 143, sur 1 zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 avril 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 11434 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Deux Gares, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux entrepris par ORANGE, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Deux Gares, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin au 19 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DES DEUX GARES, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 11 (sur la zone de livraisons) ;

— RUE DES DEUX GARES, 10<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 13 (2 places sur le payant),

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 0620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 11435 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation des cycles boulevard de Ménilmontant, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28-1, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 99-10380 du 26 mars 1999 modifiant dans les 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris l'arrêté n° 96-10915 du 18 juin 1996 portant création de voies de circulation réservées aux cycles ;

Considérant que des travaux de pose de dalle le long du mur du cimetière du Père Lachaise nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation des cycles et le stationnement boulevard de Ménilmontant, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 4 juin au 31 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la piste cyclable est interdite BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, côté pair, en vis-à-vis du n° 41 jusqu'au n° 63, côté mur du cimetière du Père Lachaise.

Ces dispositions sont applicables entre le 4 juin et le 31 juillet 2018 à l'avancement des travaux.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, côté impair, au droit du n° 41, sur 3 places de stationnement payant ;

— BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, côté impair, au droit du n° 47, sur 3 places de stationnement payant ;

— BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, côté impair, au droit du n° 63, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables entre le 4 juin et le 31 juillet 2018 à l'avancement des travaux.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 99-10380 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

### **Arrêté n° 2018 T 11443 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard de Magenta, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de voirie, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale boulevard de Magenta, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 au 24 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules BOULEVARD DE MAGENTA, 10<sup>e</sup> arrondissement, à l'avancement des travaux. Dans tous les cas, une file de circulation sera toujours maintenue.

Ces dispositions sont applicables du 22 au 24 mai 2018 inclus de 22 h à 6 h.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

### **Arrêté n° 2018 T 11455 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Charrière, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de la section de l'Assainissement nécessitent de modifier, à titre provisoire, le stationnement gênant la circulation générale rue Charrière, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 21 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE CHARRIERE, côté impair, entre les n° 5 et n° 7, sur 4 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11457 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands Champs, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Grands Champs, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 mai au 31 octobre 2018 inclus) ;

Considérant qu'il convient de suspendre la zone de livraisons rue des Grands Champs ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES GRANDS CHAMPS, côté pair, et impair :

— au droit du n° 97, sur 1 place de stationnement payant ;  
— au droit du n° 103, sur 3 places de stationnement payant ;

— au droit du n° 111, sur 3 places de stationnement payant ;

— entre les n° 102 et n° 110, sur 6 places de stationnement payant ;

— au droit du n° 120, sur 1 zone de livraisons (4,00 m).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11461 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Jean-Jaurès, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la CPCU, de travaux de sondages, au droit des n°s 2 à 10, avenue Jean-Jaurès, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale avenue Jean-Jaurès ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 au 24 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules AVENUE JEAN-JAURÈS, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 10.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne, l'emplacement mentionné au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11464 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de démontage de grue, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue de Charenton, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 20 mai 2018 de 7 h 30 à 19 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE CHARENTON, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis le n° 224, BOULEVARD DE REUILLY jusqu'au n° 220, RUE DE CHARENTON.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de

la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11466 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Ledru Rollin, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement avenue Ledru Rollin, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 13 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit AVENUE LEDRU-ROLLIN, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 53, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11468 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation, rue de Lévis et rue des Dames, à Paris 17<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que la 3<sup>e</sup> édition de la fête des commerces nécessite de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale de Lévis et rue des Dames, à Paris 17<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée de l'évènement (y compris installation et démontage) : le 2 juin 2018 de 8 h à 20 h ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DE LÉVIS, 17<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE CARDINET et la RUE LEGENDRE ;

— RUE DES DAMES, 17<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE DE SAUSSURE et la RUE DE LÉVIS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules des riverains.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Adjoint au Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 11470 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue de Fleurus, à Paris 6<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2, et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux de levage nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue de Fleurus, à Paris 6<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (date prévisionnelle : le 20 mai 2018, de 2 h à 18 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE FLEURUS, 6<sup>e</sup> arrondissement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud*

Magali CAPPE

**Arrêté n° 2018 T 11474 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale boulevard Davout et rue des Orteaux, à Paris 20<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0304 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux de création d'un puits nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement boulevard Davout et rue des Orteaux, à Paris 20<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 24 mai au 28 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite sur la voie unidirectionnelle de circulation générale BOULEVARD DAVOUT, côté impair, entre les n° 97 et n° 95.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES ORTEAUX, côté impair, au droit du n° 103, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules BOULEVARD DAVOUT, côté impair, au droit du n° 97, sur 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0304 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne l'emplacement mentionné au présent arrêté.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 3 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11476 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Lécluse, à Paris 17°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Lécluse, à Paris 17° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE LÉCLUSE, 17° arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, sur 1 place et 1 zone de livraison ;

— RUE LÉCLUSE, 17° arrondissement, côté impair, au droit des n°s 5 à 27, sur 22 places ;

— RUE LÉCLUSE, 17° arrondissement, côté impair, au droit du n° 31, sur une zone de livraison.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*L'Adjoint au Chef de la Section  
Territoriale de Voirie Nord-Ouest*  
Farid RABIA

**Arrêté n° 2018 T 11483 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12°.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société FREE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 31 mai 2018 au 1<sup>er</sup> juin 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE LEDRU-ROLLIN jusqu'à la PLACE DE LA BASTILLE.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11488 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Cîteaux, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société GEOTEC, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Cîteaux, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 25 mai 2018 au 4 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE CÎTEAUX, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 21, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11489 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant qu'à l'occasion de la Fête de la Fraternité, il est nécessaire, de modifier, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue du Faubourg du Temple, à Paris 10<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 23 au 24 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE, 10<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE MALTE jusqu'à la PLACE DE LA REPUBLIQUE.

Ces dispositions sont applicables du 23 mai 2018 à 19 h jusqu'au 24 mai 2018 2 h.

Art. 2. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance  
de l'Espace Public,  
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

**Arrêté n° 2018 T 11490 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale et des cycles passage Saint-Pierre Amelot, à Paris 11<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10426 du 28 février 2002 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2010-027 du 9 avril 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Saint-Sébastien », à Paris 11<sup>e</sup> en remplacement d'une zone 30 existante ;

Considérant que, dans le cadre des travaux GrDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale passage Saint-Pierre Amelot, à Paris 11<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules PASSAGE SAINT-PIERRE AMELOT, entre les n° 6 et n° 8.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée PASSAGE SAINT-PIERRE AMELOT, dans sa partie comprise entre la RUE AMELOT et le n° 6.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée PASSAGE SAINT-PIERRE AMELOT, dans sa partie comprise entre le BOULEVARD RICHARD LENOIR et le n° 8.

Art. 4. — A titre provisoire, la piste cyclable est interdite PASSAGE SAINT-PIERRE AMELOT.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2002-10426 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté n° 2010-027 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 7. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 9. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*  
Florence FARGIER

**Arrêté n° 2018 T 11493 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Bernard Lecache et rue Jeanne Jugan, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société SEMAPA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Bernard Lecache et rue Jeanne Jugan, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 22 mai 2018 au 24 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE BERNARD LECACHE, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté gauche, sur 30 places ;

— RUE JEANNE JUGAN, 12<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE CHAFFAUT et la bretelle de sortie du BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE, PORTE DE VINCENNES, sur 20 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11494 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue des Peupliers, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 juillet 2018 au 30 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 26 et le n° 36, sur 14 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE DES PEUPLIERS, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la PLACE DE L'ABBÉ GEORGES HÉNOQUE, jusqu'à la RUE DE LA POTERNE DES PEUPLIERS.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11496 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale Villa du Bel Air, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte d'Eau de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale Villa du Bel Air, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 juin 2018 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit VILLA DU BEL AIR, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 16, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite VILLA DU BEL AIR, 12<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11499 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nationale, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réfection de couverture, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Nationale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 30 novembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE NATIONALE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 7, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11501 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Martin Bernard et rue Michal, à Paris 13<sup>e</sup>. — Régularisation.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ALPHA, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Martin Bernard et rue Michal, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 14 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE MARTIN BERNARD, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 18 et le n° 22, sur 7 places ;

— RUE MARTIN BERNARD, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 11 et le n° 23, sur 8 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est installée RUE MARTIN BERNARD, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE TOLBIAC jusqu'au 27, RUE MARTIN BERNARD.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE MICHAL, 13<sup>e</sup> arrondissement.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement au droit du n° 20/22.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11510 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Moreau, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement et de toiture, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Moreau, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 16 mai 2018 au 16 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE MOREAU, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 18, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11511 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation extérieure, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Reuilly, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 mai 2018 au 29 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE REUILLY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 75, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11513 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Auguste Blanqui, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 15 mai 2018 au 29 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 147, sur 2 places, du 22 mai 2018 au 29 mai 2018 ;

— BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 147, sur 4 places, du 15 mai 2018 au 29 mai 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11514 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans plusieurs voies du 13<sup>e</sup> arrondissement.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0342 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux effectués pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue Barrault, rue de la Providence et rue Vergniaud, à Paris 13<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 10 juin 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE BARRAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 46, sur 4 places réservées aux véhicules deux roues motorisés et sur 15 places réservées aux cycles ;

— RUE BARRAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 48 et le n° 56, sur 4 places et sur 5 places réservées aux cycles ;

— RUE DE LA PROVIDENCE, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 22 et le n° 30, sur 7 places ;

— RUE REGNAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 50 et le n° 52, sur 4 places ;

— RUE REGNAULT, 13<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, entre le n° 51 et le n° 55, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE VERGNIAUD, 13<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE DE TOLBIAC jusqu'à la RUE DAVIEL.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0270 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement au droit du n° 54, RUE BARRAULT.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0341 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne les emplacements au droit du n° 42, RUE BARRAULT.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0342 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne les emplacements au droit du n° 56, RUE BARRAULT.

Art. 7. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 susvisé sont suspendues en ce qui concerne l'emplacement au droit des n°s 26-28, RUE DE LA PROVIDENCE.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,  
*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*  
Isabelle GENESTINE

**Arrêté n° 2018 T 11515 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Manin, à Paris 19<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation par la Société RTE, de travaux de réparation de son réseau, en vis-à-vis du n° 27, rue Manin, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Manin ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 14 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE MANIN, à Paris 19<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 27.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017, susvisé, sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 mai 2018

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

LOGEMENT ET HABITAT

**Fixation de la composition de la Commission locale d'amélioration de l'habitat de Paris.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental agissant par délégation de compétences de l'Etat,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R. 321-10 relatif à la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ;

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre entre le Département de Paris et l'Etat approuvée par délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental du 31 janvier 2017 ;

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé entre le Département de Paris et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) approuvée par délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental du 31 janvier 2017 ;

Vu l'accord de la chambre des propriétaires et copropriétaires UNPI Paris Ile-de-France pour siéger au titre de représentant des propriétaires au sein de la CLAH de Paris ;

Vu l'accord de la fédération du logement de Paris CNL 75 pour siéger au titre de représentant des locataires au sein de la CLAH de Paris ;

Vu l'accord de l'ADIL 75 pour siéger au titre de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement au sein de la CLAH de Paris ;

Vu l'accord de l'Association Habitat et Humanisme pour siéger au titre de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social au sein de la CLAH de Paris ;

Vu l'accord de l'association Solidarités nouvelles pour le logement de Paris pour siéger au titre de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social au sein de la CLAH de Paris ;

Vu l'accord d'Action logement pour siéger au titre de représentant des associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, au sein de la CLAH de Paris ;

Arrête :

Article premier. — A compter du 29 mars 2018, la Commission locale d'amélioration de l'habitat de Paris, présidée par la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental ou son représentant, est constituée de la façon suivante :

a) le délégué de l'Anah dans le département ou son représentant ;

b) Membre nommé en qualité de représentant des propriétaires et copropriétaires :

— Membre titulaire : Mme Laëtitia PELISSOLO, chambre des propriétaires et copropriétaires UNPI Paris Ile-de-France.

— Membre suppléant : M. Jacques DELESTRE, chambre des propriétaires et copropriétaires UNPI Paris Ile-de-France.

c) Membre nommé en qualité de représentant des locataires :

— Membre titulaire : Mme Michèle MITTNER, confédération nationale pour le logement — fédération du logement.

d) Membre nommé en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement :

- Membre titulaire : M. Dominique GADEIX, ADIL 75.
- Membre suppléant : Mme Hélène LE GALL, ADIL 75.

e) Membre nommé en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social :

- Membre titulaire : Mme Eugénie DU CHENE, Habitat et Humanisme.

f) Membre nommé en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social :

- Membre titulaire : M. Pascal LANIER, Solidarités nouvelles pour le logement de Paris.
- Membre suppléant : Mme Catherine REDEL, Solidarités nouvelles pour le logement de Paris.

g) Membre nommé en qualité de représentant des associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction :

- Membre titulaire : M. Gérard PIQUARD, Action logement.
- Membre suppléant : Mme Sylvie SUSTAR, Action logement.

Art. 2. — La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, agissant pour le compte de l'Etat en application de la convention de délégation de compétence des aides au logement, et par délégation, la Directrice du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris.

Le délégué de l'Anah pour Paris ;

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 28 mars 2018

Pour la Maire de Paris  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*La Directrice du Logement et de l'Habitat*

Blanche GUILLEMOT

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, du tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour LES COLOMBAGES, géré par AFG AUTISME situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 autorisant l'organisme gestionnaire AFG AUTISME à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention conclue le 25 mai 2007 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et l'organisme gestionnaire AFG AUTISME ;

Vu l'avenant de la convention entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et l'organisme gestionnaire AFG AUTISME signé le 4 mars 2010 ;

Vu les propositions budgétaires du centre d'activités de jour LES COLOMBAGES (CAJ) pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Activités de Jour LES COLOMBAGES (n° FINESS 750040560), géré par AFG AUTISME (n° FINESS 750022238) situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, 75014 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 93 610,47 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 529 269,62 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 133 689,89 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 729 035,94 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 7 534,04 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour LES COLOMBAGES est fixé à 124,80 € T.T.C. soit 62,40 € la demi-journée.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 20 000 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 124,58 € soit 62,29 € la demi-journée.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, du tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour Médicalisé LES COLOMBAGES (CAJM), géré par l'organisme gestionnaire AFG AUTISME situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2008 autorisant l'organisme gestionnaire AFG AUTISME à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la convention conclue le 21 décembre 2009 entre le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental et l'organisme gestionnaire AFG AUTISME ;

Vu les propositions budgétaires du Centre d'Activités de Jour Médicalisé LES COLOMBAGES (CAJM) pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Centre d'Activités de Jour Médicalisé LES COLOMBAGES (CAJM) (n° FINESS 750041279), géré par l'organisme gestionnaire AFG AUTISME (n° FINESS 750022238) situé Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, 96 bis, rue Didot, 75014 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 41 226,37 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 169 404,31 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 46 279,87 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 246 910,55 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le tarif journalier applicable au Centre d'Activités de Jour Médicalisé LES COLOMBAGES (CAJM) est fixé à 118,55 € T.T.C. soit 59,27 € la demi-journée.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 10 000 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 116,47 € soit 58,23 € la demi-journée.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer d'Accueil Médicalisé DUMONTEIL (FAM), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 autorisant l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du Foyer d'Accueil Médicalisé DUMONTEIL (FAM) pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé DUMONTEIL (FAM) (n° FINESS 750036808), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL (n° FINESS 750804445) situé au 25 27, rue Mousset Robert, 75012 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 212 669,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 559 503,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 179 950,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 914 609,00 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 34 496,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 3 017,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le tarif journalier applicable au Foyer d'Accueil Médicalisé DUMONTEIL (FAM) est fixé à 198,14 € T.T.C.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 199,74 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer d'Hébergement DUMONTEIL (FH), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 autorisant l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du Foyer d'Hébergement DUMONTEIL (FH) pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer d'Hébergement DUMONTEIL (FH) (n° FINESS 750058828), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL (n° FINESS 750804445) situé 25-27, rue Mousset Robert, 75012 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 54 147,66 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 136 290,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 58 246,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 249 594,08 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 13 268,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 1 161,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le tarif journalier applicable au Foyer d'Hébergement DUMONTEIL (FH) est fixé à 147,95 € T.T.C. Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat déficitaire 2016 d'un montant de – 15 339,42 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 143,94 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,

*L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie*

Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer de Vie DUMONTEIL (FV), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL situé 25-27, rue Mousset Robert, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 autorisant l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du Foyer de Vie DUMONTEIL (FV) pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer de Vie DUMONTEIL (FV) (n° FINESS 750058828), géré par l'organisme gestionnaire CENTRE DUMONTEIL (n° FINESS 750804445) situé au 25-27, rue Mousset Robert, 75012 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 273 678,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 675 306,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 211 872,00 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 105 185,66 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 45 110,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 3 945,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le tarif journalier applicable au Foyer de Vie DUMONTEIL (FV) est fixé à 185,43 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 4 430 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 186,50 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,  
L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie  
Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Fixation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, du tarif journalier applicable au Foyer de Vie CHOISIR SON AVENIR, géré par l'organisme gestionnaire ANPIHM situé 48, avenue Jean Moulin, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 15 octobre 2012 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Général ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1984 autorisant l'organisme gestionnaire ANPIHM à créer un établissement relevant de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les propositions budgétaires du Foyer de Vie CHOISIR SON AVENIR pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer de Vie CHOISIR SON AVENIR (n° FINESS 750826521), géré par l'organisme gestionnaire ANPIHM (n° FINESS 330793118) situé au 48, avenue Jean Moulin, 75014 Paris, sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 33 229,87 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 803 282,46 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 177 927,77 €.

*Recettes prévisionnelles :*

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 921 867,90 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 78 572,20 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 14 000,00 €.

Art. 2. — A compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, le tarif journalier applicable au Foyer de Vie CHOISIR SON AVENIR est fixé à 212,17 € T.T.C.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 212,61 €.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour la Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Départemental  
et par délégation,  
L'Adjointe au Sous-Directeur de l'Autonomie  
Gaëlle TURAN-PELLETIER

*NB : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFECTURE DE POLICE**

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté inter-préfectoral n° 2018-00341 modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-00738 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 portant nomination au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Paris.**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et le Préfet de Police,  
Préfet de la Zone de Défense  
et de Sécurité de Paris,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-00738 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 modifié, portant nomination au sein du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de Paris ;

Vu la note de M. Pierre GAUDIN, Directeur du Cabinet du Préfet de Police, en date du 20 octobre 2017 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et du Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris ;

Arrêtent :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-00738 du 1<sup>er</sup> septembre 2015 est ainsi modifié :

— au 2<sup>e</sup> alinéa du 3<sup>o</sup>, *les mots* : « M. Hervé BIONDA, membre titulaire et Mme Dominique BOULAN, membre suppléant » *sont remplacés par* : « M. Hervé BIONDA, membre titulaire et M. Thierry DONNADIEU, suppléant ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et le Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », et consultable sur le site de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

Fait à Paris, le 7 mai 2018

Pour le Préfet  
de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
et par délégation,

*Le Préfet Secrétaire Général  
de la Préfecture  
de la Région d'IDF*

François RAVIER

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet,  
Directeur du Cabinet*

Pierre GAUDIN

**PRÉFECTURE DE POLICE**

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2018-00337 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux.**

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Outre-mer ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la Police, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un Secrétariat Général pour l'administration à la Préfecture de Police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la Police Nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la Zone de Défense et de Sécurité de Paris ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du Ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du Code de la défense et du Code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris ;

Vu l'avis du Comité Technique des Directions et des Services Administratifs de la Préfecture de Police du 14 mars 2018 ;

Vu l'avis du Comité Technique des Administrations Parisiennes du 12 avril 2018 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration ;

Arrête :

Article premier. — Le service des affaires juridiques et du contentieux de la Préfecture de Police est placé sous l'autorité du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration.

**TITRE PREMIER  
Missions**

Art. 2. — Le service des affaires juridiques et du contentieux est chargé :

— d'assurer par toutes les voies juridiques la défense des intérêts de l'Etat, de la Ville de Paris et de leurs agents placés sous l'autorité du Préfet de Police ainsi que des autres agents relevant du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris ;

— d'exercer des missions de conseil, d'expertise et d'appui juridique auprès de toutes les directions et services relevant de l'autorité du Préfet de Police.

## TITRE II Organisation

Art. 3. — Le service des affaires juridiques et du contentieux comprend :

- le bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir ;
- le bureau de la protection juridique et de l'assurance ;
- le bureau du contentieux de la responsabilité ;
- le bureau des affaires transversales et de la modernisation.

Art. 4. — Le bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir est chargé de la défense des intérêts de l'Etat et de la Ville de Paris.

Il comprend :

- la section du contentieux général, chargée du traitement des recours et actions contentieuses portant sur l'ensemble des décisions des services relevant de l'autorité du Préfet de Police, à l'exception des décisions prises en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

- la section du contentieux des étrangers, chargée du traitement des recours relatifs au séjour et à l'éloignement des étrangers en cause d'appel et du contentieux indemnitaire consécutif à des décisions prises en application des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Le bureau du contentieux judiciaire et de l'excès de pouvoir est placé sous la responsabilité d'un chef de bureau, secondé par un adjoint.

Art. 5. — Le bureau de la protection juridique et de l'assurance comprend :

- la section de la protection juridique qui accorde une assistance aux agents placés sous l'autorité du Préfet de Police et aux fonctionnaires de Police affectés dans le ressort du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris dans le cadre des dispositions de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- la section de l'assurance, chargée de traiter les dossiers relatifs aux dommages matériels et corporels survenus lors d'accidents impliquant des véhicules de la Préfecture de Police et du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, véhicules de Police et de Gendarmerie, et ceux relatifs au recouvrement des sommes dues à l'administration en cas d'accident de trajet ou hors service impliquant des véhicules terrestres à moteur.

Les chefs des sections susmentionnées assurent également les fonctions d'adjoint au chef du Bureau de la protection juridique et de l'assurance.

Art. 6. — Le bureau du contentieux de la responsabilité est chargé de gérer les dossiers relatifs aux dommages subis par les tiers du fait de l'activité de la Préfecture de Police.

Il comprend :

- la section du contentieux des expulsions locatives chargée d'indemniser les propriétaires auxquels le concours de la force publique a été refusé et de défendre dans ce cadre les intérêts de l'Etat devant les juridictions ;

- la section du contentieux de la responsabilité générale, chargée de gérer les dossiers de demandes d'indemnisation dans des domaines divers occasionnés par les agents placés sous l'autorité du Préfet de Police et par les personnels de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Art. 7. — Le bureau des affaires transversales regroupe l'ensemble des moyens du service et concourt au pilotage de ses activités.

Il comprend :

- la section budgétaire et comptable qui est chargée de l'exécution des dépenses et des recettes générées par l'activité du service des affaires juridiques et du contentieux, de la gestion des crédits contentieux issus du programme 216, chapitre 0216-06 du Ministère de l'Intérieur et de ceux issus du budget spécial, ainsi que de la comptabilité analytique ;

- la section du pilotage et de la modernisation qui est chargée d'assurer :

- le fonctionnement matériel (logistique et informatique) et la gestion de proximité des ressources humaines du service des affaires juridiques et du contentieux ;

- une mission générale de gestion du fonds documentaire ainsi qu'une veille juridique au bénéfice de l'ensemble des Directions et Services de la Préfecture de Police ;

- la mise en œuvre opérationnelle et la diffusion des projets et réalisations du service.

Son responsable est en outre chargé :

- de la sécurisation et de la traçabilité des procédures, notamment dans le cadre de la dématérialisation ;

- du contrôle de la cohérence et de la sincérité des diverses statistiques transmises au Préfet de Police, à la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) et à la Direction de l'Evaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI) du Ministère de l'Intérieur ;

- de la préparation de la programmation budgétaire et du suivi de la consommation des crédits sur les budgets du Ministère de l'Intérieur et sur le budget spécial ;

- d'une mission d'appui aux autres bureaux du service s'agissant de l'amélioration des process ;

- de la modernisation et du suivi de la réforme du pilotage du service.

Art. 8. — L'arrêté n° 2018-00043 relatif aux missions et à l'organisation du service des affaires juridiques et du contentieux en date du 16 janvier 2018 est abrogé.

Art. 9. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration, et le chef du Service des affaires juridiques et du contentieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux « Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de Police et à ceux des Préfectures des Hauts de Seine, de la Seine Saint-Denis, du Val de Marne, de la Seine et Marne, des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 4 mai 2018

Michel DELPUECH

## TRANSPORT - PROTECTION DU PUBLIC

**Arrêté n° DTPP 2018-490 portant agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, accordé à l'Association « COS ».**

Le Préfet de Police,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 122-17, R. 123-11, R. 123-12 et R. 123-31 ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 6351-1 A à L. 6355-24 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique et notamment ses articles GH 60 et GH 62 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-00024 du 10 janvier 2018 accordant délégation de signature préfectorale au sein de la Direction des Transports et de la Protection du Public ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-448 du 28 avril 2017, donnant agrément n° 075-2017-003 pour une durée d'un an à l'Association « COS » pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de l'Association « COS » reçue le 15 février 2018 ;

Vu l'avis favorable du Général commandant la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris en date du 12 avril 2018 ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément pour dispenser la formation et organiser l'examen des agents des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP) des niveaux 1, 2 et 3 du personnel permanent du service de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur est accordé à l'Association « COS » sous le n° 075-2018-0005 qui devra figurer sur tous les courriers émanant du centre agréé.

1. Raison sociale : COS.

2. Représentant légal : M. Alain DENOUAL (délégation de signature du 23 octobre 2012).

3. Siège social : 88-90, boulevard de Sébastopol, à Paris 3<sup>e</sup> ;

Centre de formation : COS CRPF NANTEAU-SURLUNAIN — BP 30034 à Nemours (77792) ;

4. Attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » : n° 147816 souscrite auprès de SHAM valable jusqu'au 31 décembre 2018 ;

5. La liste des moyens matériels et pédagogiques est conforme à l'annexe XI de l'arrêté susvisé ;

6. La réalisation d'exercices pratiqués sur feu réel est exclusivement dispensée dans le centre de formation COS CRPF ;

7. L'unique formateur, Mme Françoise CADET, dispose des qualifications requises et des justificatifs nécessaires (titulaire

diplôme SSIAP 3, curriculum vitae et photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'engagement de participation aux formations) ;

8. La liste des programmes détaillés de formation comporte un découpage horaire pour chacun des niveaux de formation conformément aux tableaux figurant en annexes II, III et IV de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié faisant apparaître le nom de Mme Françoise CADET ;

9. Le numéro de déclaration d'activité auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile-de-France — Département du contrôle de la formation professionnelle : 11 75 00458 77 délivré le 5 juin 1985 ;

10. Situation au répertoire SIRENE datée du 16 avril 2018 : identifiant SIRET : 775 657 570 00377 (association).

Art. 2. — Le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la notification du présent arrêté.

Art. 3. — Le centre de formation agréé doit informer sans délai le Préfet de Police de tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel.

Art. 4. — L'agrément préfectoral permet de dispenser des formations sur l'ensemble du territoire national. Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation ou d'exercices sur feu réel doit être porté à la connaissance du Préfet ayant délivré l'agrément et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

Art. 5. — Le présent agrément peut être retiré à tout moment par décision motivée du Préfet de Police, notamment en cas de non-respect des conditions fixées par l'arrêté ministériel du 2 mai 2005 susvisé.

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Fait à Paris, le 26 avril 2018

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Sous-Directeur de la Sécurité du Public*

Christophe AUMONIER

## COMMUNICATIONS DIVERSES

## LOGEMENT ET HABITAT

**Révision du Programme d'actions 2018 du Département de Paris pour l'habitat privé. — Avis.**

Le programme d'actions prévu par l'article L. 301-5-2 du Code de la construction et de l'habitat pour encadrer les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé a été adopté par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du 29 mars 2018.

Le programme d'actions 2018 du Département de Paris pour l'habitat privé est applicable au 15 mai 2018 est consultable dans son intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris :

[https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/logement/proprietaire/renover-son-logement-ou-son-immeuble-121#aides-pour-renover-votre-logement\\_1](https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/logement/proprietaire/renover-son-logement-ou-son-immeuble-121#aides-pour-renover-votre-logement_1)

## URBANISME

## Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

## Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1<sup>er</sup> permis modificatif.

M2 : 2<sup>e</sup> permis modificatif (etc.).

### Liste des demandes de permis d'aménager déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

4<sup>e</sup> arr. (PA-075-104-18-V0001). — Rue de la Verrerie. — Pét. : M. REBOUL Dominique, VILLE DE PARIS – D.V.D. — Surélévation de la chaussée et aménagement de la rue de la Verrerie entre les rues des Archives et du Bourg Tibourg. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PA-075-105-18-V0002). — Quai de la Tournelle, Quai de Montebello. — Pét. : Mme DEBAIN Catherine, VILLE DE PARIS – SECTION SUD DE VOIRIE. — Aménagement d'une piste cyclable sur les quais de Montebello et de la Tournelle. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PA-075-111-18-V0002). — Place de la Nation. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Réaménagement de la place de la Nation pour la liaison des terre-pleins. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PA-075-112-18-V0003). — Place de la Nation. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Réaménagement de la place de la Nation pour la liaison des terre-pleins. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

### Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PC-075-101-15-V0010-M02). — 2, rue Duphot, 380 au 382, rue Saint-Honoré, 19, rue Cambon. — Pét. : S.C.I. ANBRAS. — Arch. : M. VIGUIER Jean-Paul, 16, rue du Champ de l'Alouette, 75013 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour, remplacement des garde-corps, modification de la devanture à rez-de-chaussée et de la toiture. Modificatif au PC n° 075-101-15-V-0010 délivré le 10-09-2015 et au PC n° 075-101-15-V-0010-M01 autorisé le 01-07-2016. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0010). — 10, passage des Panoramas, 9, passage des Panoramas. — Pét. : M. TARIGHT Nadji, S.A.S. CASSE-DALLE PARIS. — Arch. : M. YANGUI Idris, 67, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS. — Réaménagement d'un

restaurant avec modification de la devanture et démolition et reconstruction du plancher du 1<sup>er</sup> étage. Surface créée : 37,30 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 38,20 m<sup>2</sup>. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (PC-075-102-18-V0011). — 90 au 92, passage Choiseul, 23, rue Saint-Augustin, 89 au 91, passage Choiseul. — Pét. : M. DE LA TAILLE Benoît. — Arch. : M. MANDON Jean-Marie, 10, ville d'Alésia, 75014 PARIS. — Ravalement des façades intérieures du passage Choiseul et réfection du sous-plafond au niveau 1. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-18-P0005). — 1 au 19, rue Beaubourg, 31 au 37, rue du Renard. — Pét. : Mme NARBÉY Julie, CENTRE POMPIDOU. — Arch. : RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, 34, rue des Archives, 75004 PARIS. — Modification des accès du Centre Pompidou. Surface créée : 58,80 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 25,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-15-V0036-M01). — 30, rue Henri Barbusse. — Pét. : ASSOCIATION DENFERT ROCHEREAU. — Arch. : VEDEA S.A.S. D'ARCHITECTURE, 35, rue Pierre Nicole, 75005 PARIS. — Modification des façades, création et prolongement de l'escalier pour l'accès à la toiture. Modificatif au PC n° 075-105-15-V-0036 délivré le 29-07-2016. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-P0008). — 22, rue Monge, 2 au 8, rue Clovis, 52 au 58, rue du Cardinal Lemoine. — Pét. : M. BIOT Jacques, EPCSCP ECOLE POLYTECHNIQUE. — Arch. : M. GATIER Pierre-Antoine, 30, rue Guynemer, 75006 PARIS. — Création pour l'école polytechnique de trois niveaux de sous-sols à usage d'auditorium et de salles de réunions, fermeture de la cour avec création d'une verrière, modification de la façade et de la toiture. Surface créée : 2 325 m<sup>2</sup>. S.T. : 25 326 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-18-V0007). — 270 au 272, rue Saint-Jacques, 9, rue Pierre Nicole. — Pét. : M. LUPO Pascal, LA MAISON DES MINES ET DES PONTS ET CHAUSSEES. — Arch. : MM. DERAM/TAUVEL Jean-Marc/Olivier, 6, rue des Abesses, 75018 PARIS. — Surélévation d'un niveau de la résidence étudiante « Pierre Nicole » pour création de 5 chambres, remplacement de l'ascenseur et réaménagement de son accès au rez-de-chaussée, extension de la terrasse végétalisée sur cour. Surface créée : 121 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0009). — 38, rue Bonaparte. — Pét. : M. PELISSOLO Victor, S.A. PARINET. — Arch. : M. EBLE, 54, allée Lavoisier, 37400 AMBOISE. — Ravalement des façades sur rue et cour et réfection de la couverture. Monument Historique inscrit le 23-05-1984. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0010). — 3, rue de l'Odéon. — Pét. : M. BENHAMOU Dominique, YMB – ODEON HÔTEL. — Arch. : M. BILLIOTTE Olivier, 13, rue Jacques Louvel Tessier, 75010 PARIS. — Extension d'un hôtel de tourisme sur le commerce attenant à rez-de-chaussée et entresol, avec modification de la devanture et pose de stores, modification de 3 fenêtres à l'entresol et fermeture d'une trémie. Surface créée : 2,60 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-18-V0011). — 134, boulevard Saint-Germain, 18, rue de l'Ancienne Comédie. — Pét. : M. LUNARD Hervé. — Arch. : Mme CAILLE Noémie, 45, avenue de la Victoire, 78800 HOUILLES. — Changement de destination d'un bureau en habitation avec création d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-P0018). — 1, place Saint-Thomas d'Aquin. — Pét. : M. MION Frédéric, FNSP. — Arch. : S.A. WILMOTTE et Associés, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Restructuration de l'Hôtel de l'Artillerie en vue d'implantation d'un campus étudiant de Sciences Po et de

centre de recherche. Surface créée : 6 202 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 3 862 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0017). — 39, rue de l'Université. — Pét. : M. MENEZ Vincent, SCIA 39 UNIPAR. — Arch. : M. WILMOTTE Jean-Michel, 68, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage de bureau et de logements de 4 étages sur un niveau de sous-sol avec changement de destination d'habitation en bureau du bâtiment de l'aile sur cour, modification des liaisons verticale, ravalement des façades sur rue et cour, réfection de la toiture et création d'une toiture végétalisée, création d'une piscine au R + 1 et de locaux techniques, modification des entrées de garages et création d'une cour anglaise. Surface démolie : 140 m<sup>2</sup>. Surface créée : 249,92 m<sup>2</sup>. S.T. : 875 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-18-V0019). — 39, rue de Bellechasse. — Pét. : M. ANCELY Thibault, S.C.I. GEC 23. — Arch. : M. VAN NIEUWENHOVE Rémy, 16, rue des Haies, 75020 PARIS. — Réhabilitation d'un immeuble R + 3 à R + 5, à usage de bureaux, ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réaménagement des locaux techniques et des salles de réunion en sous-sol et restitution du porche historique sur la rue de Grenelle. Surface de plancher créée : 83,20 m<sup>2</sup>. Surface de plancher supprimée : 288,30 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-15-V0010-M01). — 10, rue de Courcelles. — Pét. : M. LAGOS Michel, S.C.I. 10, rue de Courcelles. — Arch. : M. LEBCEUF Agence CALQ Jean-Philippe, 6, rue du sentier, 75002 PARIS. — Modification des profilés du jardin d'hiver, pose de trois portes au rez-de-chaussée, modification de la façade et de la toiture, aménagement du jardin, démolition et reconstruction du mur mitoyen. Modificatif au PC n° 075-108-15-V-0010 autorisé le 15-09-2015. Immeuble concerné par une inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du 04-06-1975. Surface créée : 467 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-16-V0038-M01). — 60, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : CRPNPAC. — Arch. : M. SCHOONDERMARK Eric, 189, allée Chardin, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ. — Modification de la verrière pour création d'un édicule d'ascenseur. Modificatif au PC n° 075-109-16-V-0038 délivré le 08-12-2016. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0014). — 11, rue Mansart. — Pét. : M. DE BAYSER Bruno. — Arch. : M. FLINOIS Pierre, 55, rue d'Orsel, 75018 PARIS. — Transformation des caves en extension du local d'habitation. Surface créée : 59 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0015). — 24, rue de Londres. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, COVEA IMMOBILIER GMF VIE. — Arch. : M. LEGARET Philippe, 61, rue de Dunkerque, 75009 PARIS. — Fermeture d'un patio au rez-de-chaussée sur cour, remplacement de l'ascenseur, ouverture d'une trémie au rez-de-chaussée, changement de destination de bureau en commerce du rez-de-chaussée au R - 1 et végétalisation de la toiture. Surface démolie : 14,60 m<sup>2</sup>. Surface créée : 31,60 m<sup>2</sup>. S.T. : 390 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-18-V0016). — 17, rue Joubert. — Pét. : M. BELORGEAY Ingrid, COPROPRIETE SDC DU 17, rue Joubert. — Arch. : M. BERTHIER Gilles, 48, rue Louis Rolland, 92120 MONTROUGE. — Ravalement de la façade sur rue. Bâtiment inscrit le 30-12-1977. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-10-V0043-M01). — 2, cour de la Grâce de Dieu, 1, cour de la Grâce de Dieu, 129 au 131, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. GUILLEMONT Julien, S.A. IMMOBILIERE 3 F. — Arch. : M. DE JEAN Patrick, 7, rue de Malte, 75011 PARIS. — Modification des façades sur cour, réa-

ménagement intérieur des commerces au rez-de-chaussée, modification de la toiture et des surfaces de planchers. Modificatif au PC n° 075-110-10-V-0043 autorisé le 20-07-2011. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0014). — 18, passage de l'Industrie. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : M. DE CERTEAU Olivier, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment d'habitation et de commerce de 5 étages et combles avec changement de destination de commerce en habitation à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, redistribution des locaux (7 logements au lieu de 8), création de trémies de gaines techniques à tous les niveaux, ravalement de la façade, remplacement des fenêtres et des garde-corps sur rue et isolation thermique par l'extérieur de la façade arrière en limite séparative. Surface à supprimer : 20 m<sup>2</sup>. Surface créée : 9 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (PC-075-110-18-V0015). — 3, rue de Dunkerque. — Pét. : M. JUDAS Laurent, S.A.S. UNE PIECE EN PLUS. — Arch. : NOUVEL R ARCHITECTURE, 62, rue du Maréchal Foch, 78000 VERSAILLES. — Changement de destination de locaux d'artisanat en entrepôt d'un bâtiment de 7 étages sur 5 niveaux de sous-sol avec ravalement de la façade, modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue, création de trémies d'ascenseurs à tous les niveaux et de 2 châssis de désenfumage en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-09-V0056-M01). — Avenue de Nogent. — Pét. : M. DUBREUIL Arnaud, SSP. LE CHALET DE LA PORTE JAUNE. — Arch. : M. ROBINEAU Nicolas, 1, chemin des Robineaux, 91310 LONGPONT SUR ORGE. — Modification de la toiture du bâtiment « Belvédère ». Modificatif au PC n° 075-112-09-V-0056 délivré le 04-11-2010. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0017). — 28, place de la Nation. — Pét. : Mme BELLIERE Tiphaine, S.A.S. LINKCITY ILE DE FRANCE. — Arch. : M. BOITARD Julien, 6, impasse Satan, 75020 PARIS. — Création d'une auberge de jeunesse (39 chambres) de 5 niveaux avec restaurant au 6<sup>e</sup> étage en surélévation d'un bâtiment de commerce de 1 étage sur rue, changement de destination partiel de commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, création de trémies d'escaliers au 1<sup>er</sup> étage, modification de la devanture, remplacement des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue, végétalisation des toitures-terrasses sur rue et cour et division du terrain en volume. Surface créée : 1 091 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 28 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 257 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0018). — 110, boulevard de la Guyane. — Pét. : M. DUMONT Bruno, S.C.C.V. SAINT-MANDE PAUL BERT. — Arch. : 3AM&+, 2, rue du Nouveau Bercy, 94220 CHARENTON LE PONT. — Construction, après démolition totale d'entrepôts, d'une résidence étudiante (98 logements créés) du R + 1 au R + 6, d'une école de musique à rez-de-chaussée et R + 1, de stationnement en sous-sol (17 places) et d'un centre technique municipal à rez-de-chaussée et sous-sol. Surface démolie : 160 m<sup>2</sup>. Surface créée : 3 592 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-18-V0019). — 234, rue du Faubourg Saint-Antoine, 15, rue Claude Tillier. — Pét. : M. CORBISIER Eric, S.C.I. FRANCE ORIENT - S.C.I. ALRIC. — Arch. : AAPR, 95, rue de Meaux, 75019 PARIS. — Excavation pour création de locaux d'entrepôt sous une cour, changement partiel de destination de locaux d'artisanat en habitation (2 logements créés) à rez-de-chaussée et rez-de-jardin et élargissement de baies à rez-de-jardin en cœur d'îlot. Surface créée : 76 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0027). — 87, rue Pascal. — Pét. : M. BERDET Nicolas, S.A.R.L. MANIMMO. — Arch. : S.A.R.L. GAUDIN DE VILLAIN, 128, rue La Boétie, 75008 PARIS. —

Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé) avec modification des façades, et fermeture d'une trémie d'escalier au R + 1. Surface créée : 0,71 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-18-V0028). — 11 au 19, avenue de la Porte d'Italie. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Arch. : M. BOMERE-LECOFFRE Jawed, 55, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Changement de destination partiel d'un local de commerce à rez-de-chaussée sur rue en extension du local de bureau au 1<sup>er</sup> étage, modification de la devanture, de la façade côté voie privée, du mur pignon, déplacement de l'issue de secours, et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-12-V0059-M02). — 32 au 40, rue Émeriau, 14 au 16, place de Brazzaville, 19 au 21, rue du Théâtre. — Pét. : Mme Hélène SCHWOERER, PARIS HABITAT OPH. — Arch. : OdC ARCHITECTES, 13, rue Chapon, 75003 PARIS. — Modification et création de locaux de vélos, modification de la façade sur rue du théâtre, réaménagement de l'accès piéton, suppression d'un commerce et modification des ensembles menuisés en fond de loggias. Modificatif au PC n° 075-115-12-V-0059 autorisé le 19-07-2013. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-14-V0067-T03). — 74, rue Mademoiselle. — Pét. : M. WASS Vincent, S.C.I. CLARA. — Arch. : M. RICHARD Hervé, 210, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. — Transfert de la S.A.S. CURIO LIVING à la S.C.I. CLARA. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-15-V0035-T02). — 74, rue Mademoiselle. — Pét. : M. WASS Vincent, S.C.I. CLARA. — Arch. : M. RICHARD Hervé, 210, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS. — Transfert du PC n° 075-115-15-V-0035 et M01 de la S.C.I. MARDOKA III à la S.C.I. CLARA. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0018). — 127, rue Lecourbe. — Pét. : M. TARARBIT Mohamed. — Arch. : M. BUI Pascal, 20 Le Puymanteau, 23800 LA CELLE DUNOISE. — Surélévation d'un niveau d'une maison individuelle de R + 1 + combles, après démolition de la toiture, avec modification et ravalement de la façade. Surface créée : 27 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-18-V0019). — 70 au 74, rue du Théâtre, 115, avenue Émile Zola. — Pét. : M. MANUEL Bernard, ECOLE JEANNINE MANUEL. — Arch. : M. MAZELLIER Thierry, 20, rue Voltaire, 93100 MONTREUIL. — Construction d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol pour un groupe scolaire, réhabilitation du bâtiment E avec aménagement intérieur et modification des liaisons verticales, aménagement PMR, ravalement de l'ensemble des façades sur rue et de la façade du bâtiment A sur cour. Surface démolie : 96 m<sup>2</sup>. Surface créée : 811 m<sup>2</sup>. S.T. : 5 743 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-17-V0054-T01). — 42, rue du Docteur Blanche. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.A. R.I.V.P. — Arch. : M. SACHET Arnaud, 10, rue Bisson, 75020 PARIS. — Transfert du PC n° 075-116-17-V-0054 de la S.C.I. PARIS 16<sup>e</sup>, rue du Docteur Blanche à la R.I.V.P. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0020). — 51, avenue d'Iéna, 1, place Richard de Coudenhove-Kalergi, 13, rue Auguste Vacquerie. — Pét. : S.A.S. SE51. — Arch. : Mme MATOVIC Véra, 19-21, rue du Bouloi, 75001 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel particulier avec restauration du rez-de-chaussée haut, R + 1 (exposition), transformation du rez-de-chaussée Bas, R + 2 et R + 3 en espace hôtelier et aménagements des sous-sols, changement de destination de locaux d'habitation en hébergement hôtelier aux R + 2 et R + 3, et aménagement paysager de la cour intérieure et des terrasses supérieures accessibles.

Surface créée : 359 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 506 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0021). — 52, rue Boissière. — Pét. : S.A.R.L. SMBI. — Arch. : ARKAD CONCEPT, 80, résidence Ellysée 2, 78170 LA CELLE SAINT-CLOUD. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages à usage de bureau du sous-sol au 2<sup>e</sup> étage et d'habitation du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> étage avec création d'un accès supplémentaire indépendant et prolongement de la trémie d'escalier du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> étage. Surface créée : 23 m<sup>2</sup>. S.T. : 216 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (PC-075-116-18-V0022). — 9, rue Spontini. — Pét. : M. PASQUAL Pierre. — Arch. : M. BERTHIER Gilles, 48, rue Louis Rolland, 92120 MONTROUGE. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 2 étages, à usage d'habitation, après démolition de la toiture. Surface de plancher créée : 68,30 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 2,70 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-15-V0005-M02). — 73, rue Mstislav Rostropovitch. — Pét. : BOUYGUES IMMOBILIER. — Arch. : BE PARIS, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Modifications légères des façades, de l'aménagement du patio et des garde-corps. Surface créée : 17 384 m<sup>2</sup>. Modificatif aux PC n°s 075-117-15-V-0005 et 075-117-15-V-0005-M01 délivrés les 05-10-2015 et 24-02-2016. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-15-V0052-M01). — Rue André Suarès. — Pét. : PBA-N3. — Arch. : RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, 34, rue des Archives, 75004 PARIS. — Harmonisation de la cinquième façade avec un abaissement de la canopée des terrasses techniques et création d'un sas d'accès au hall du rez-de-chaussée. Modificatif au PC n° 075-117-15-V-0052 délivré le 29-06-2016. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0004-M01). — 90, avenue des Ternes. — Pét. : Mme HAZARABEDIAN Sonia, S.A.R.L. FONCIERE DANTES. — Arch. : M. DEWYNTER Nicolas, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Demande de nouvel avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0004 délivré le 02-08-2017. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0044-M01). — 2, rue de Tocqueville, 12, avenue de Villiers, 21, rue de Lévis. — Pét. : S.A.S. BIG GROUPE. — Arch. : Mme PREMPAIN, 132, allée de la Dioudaz, 73260 AIGUEBLANCHE. — Modification de la devanture. Modificatif au PC n° 075-117-17-V-0044 délivré le 15-12-2017. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0025). — 75 T, avenue de Wagram, 17, rue des Renaudes. — Pét. : M. BOIS Olivier, ATRIUM GESTION. — Arch. : M. MILLAN Georges, 29, rue de Bellevue, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Fermeture de la courette du 1<sup>er</sup> au 6<sup>e</sup> étage en extension des locaux d'habitation. Surface créée : 57 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0026). — 74, rue de Lévis. — Pét. : M. MARET, S.A.S. NATURALIA. — Changement de destination d'un local d'artisanat, à rez-de-chaussée sur rue, en commerce avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-18-V0027). — 2 B au 4, rue Edouard Detaille. — Pét. : M. MARTIN Jérôme, S.A.R.L. IMMO GERANCE. — Arch. : M. LE GUAY Thierry, 54, rue David d'Angers, 75019 PARIS. — Fermeture de la courette du R + 1 au R + 6 en extension des locaux d'habitation. Surface créée : 25,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0041-M01). — 61, rue Doudeauville. — Pét. : R I V P. — Arch. : A & B ARCHITECTES, 22, rue du Pont Louis-Philippe, 75004 PARIS. — Modification de la façade et de la toiture du bâtiment A sur cour et suppression

de l'ascenseur. Modificatif au PC n° 075-118-16-V-0041 délivré le 07-08-2017. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-16-V0059-M01). — 61, rue de la Chapelle. — Pét. : LINKCITY ILE-DE-FRANCE. — Arch. : M. LE GALL Jérôme, 8, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Surélévation du local technique en toiture, mise en place d'un désenfumage mécanique pour le parking, réaménagement intérieur du gymnase et des locaux cuisine à rez-de-jardin. Modificatif au PC n° 075-118-16-V-0059 délivré le 23-06-2017. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0016). — 6, passage du Champ Marie, 150, rue Damrémont. — Pét. : Mme BRETTE Marie. — Arch. : Mme MARTINVALET Patty, 43, rue Beaubourg, 75003 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une maison individuelle de R + 1 avec un niveau de sous-sol, après démolition des combles, végétalisation partielle de la toiture et transformation du garage en logement (1 logement créé). Surface démolie : 19 m<sup>2</sup>. Surface créée : 82 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-18-V0017). — 14 au 14 T, rue de la Chapelle. — Pét. : Mme BRÉGEON Annie, S.A.S. JAP. — Transformation de caves en sous-sol en extension d'un commerce existant au rez-de-chaussée avec création de deux baies vitrées sur cour. Surface créée : 65,60 m<sup>2</sup>. S.T. : 770 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-13-V1024-M01). — 63, rue de l'Ourcq. — Pét. : M. GUILLEMONT Julien, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Arch. : M. HUGOO Nicolas, 142, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Ajustement de l'implantation, suppression de l'isolation thermique par l'extérieur, modification de l'aspect des façades, suppression des loggias, remplacement des fenêtres par des portes-fenêtres, modification des garde-corps du bâtiment neuf sur cour, réouverture de baies en façades latérales, transformation de 2 fenêtres en portes-fenêtres à rez-de-chaussée sur cour, agrandissement des fenêtres de toit, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cour du bâtiment réhabilité sur rue. Surface créée : 1 319 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 444 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-119-13-V1024 délivré le 18-03-2014. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-16-V0048-T01). — 34 au 36 B, rue Émile Desvaux, 4, impasse Pétrin. — Pét. : M. ROUZAUD Michel, STE ASL 34-36, rue Desvaux. — Arch. : M. PLAN Emmanuel, 2, rue Neuve Notre-Dame, 78000 VERSAILLES. — Transfert total à ASL 34-36, rue Desvaux. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0020). — 7, rue de Bellevue. — Pét. : M. LE BARZ Jean-Paul. — Arch. : M. LACOMBE Marc, 32, rue Sorbier, 75020 PARIS. — Modification et redistribution d'une maison d'habitation de 1 étage et combles sur sous-sol avec création d'une lucarne en toiture sur rue, d'une porte en façade latérale et création d'une extension en façade arrière du rez-de-chaussée aux combles transformés en deuxième étage avec création d'un 3<sup>e</sup> étage partiel sur jardin. Surface créée : 107 m<sup>2</sup>. S.T. : 372 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0021). — 106 au 108, avenue Simon Bolivar, 1 au 15 B, rue Henri Murger, 33 au 37 B, avenue Mathurin Moreau. — Pét. : M. RAOUX Olivier, S.C.C.V. MATHURIN 39. — Arch. : M. POLLOSSON Marin, 2, rue de la Cathédrale, 78000 VERSAILLES. — Construction d'un bâtiment d'habitation (9 logements) de 8 étages sur 1 niveau de sous-sol sur rue et cour après démolition d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 2 étages sur sous-sol partiel. Surface à démolir : 343 m<sup>2</sup>. Surface créée : 798 m<sup>2</sup>. Hauteur du projet : 28 m. S.T. : 214 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0022). — 257, rue de Belleville. — Pét. : M. VIGUERIE Alain. — Arch. : S.A.R.L. ARCHIC, 2, rue Cazotte, 75018 PARIS. — Rénovation d'un atelier sur cour avec

modification de la façade, remplacement de la toiture et création de fenêtres de toit. Surface créée : 34 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 34 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0023). — 145P2 au 151 S, avenue de Flandre. — Pét. : M. DOUCHY Xavier, HÔTEL PARIS FLANDRE. — Arch. : S.A.R.L. ACTE 3, 67, rue de Reuilly, 75012 PARIS. — Construction d'une véranda sur cour en extension d'une salle de restaurant. Surface créée : 87,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (PC-075-119-18-V0024). — 6, passage de Crimée. — Pét. : M. JARQUIN Paul, SSCV CRIMEE. — Arch. : KUMA ASSOCIES EUROPE, 104, rue Oberkampf, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 4 étages à usage d'habitation. Surface créée : 511 m<sup>2</sup>. S.T. : 225 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-15-V0040-M02). — 78 A, rue Saint-Fargeau, 8-16, villa Sainte-Marie, 103-123, boulevard Mortier. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : GROUPE ARCANE, 6, rue Mercœur, 75011 PARIS. — Déplacement de l'entrée de la bibliothèque, modification des façades Est et Ouest, et réaménagement intérieur. Modificatif aux PC n°s 075-120-15-V-0040 et 075-120-15-V-0040-01 délivrés les 01-03-2016 et 28-03-2018. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-16-V0044-M01). — 40 au 42, rue d'Avron, 35 au 37, rue des Grands-Champs. — Pét. : S.A.S. THE WALL ARKOSE. — Arch. : BAEHR ET LANDAU ARCHITECTES, 163, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce attenants en extension de la salle de sport et réaménagement intérieur. Surface créée : 320 m<sup>2</sup>. Modificatif au PC n° 075-120-16-V-0044 délivré le 10-01-2017. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0018-T01). — 18, rue Vitruve. — Pét. : M. BISMUTH Steve, S.C.I. FONCIERE INVESTIV. — Arch. : BESSON CARRIER ARCHITECTURE, 7, rue Marius Minnard, 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU. — Transfert du PC n° 075-120-17-V-0018 délivré le 13-11-2017 à la société INVESTIV VALORISATION (Steve BISMUTH) à la S.C.I. FONCIERE INVESTIV (Steve BISMUTH). — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-17-V0033-T01). — 59, rue des Prairies. — Pét. : M. COPOLATA Jérôme, S.C.C.V. 59 PRAIRIES. — Arch. : POSTO 29, 29, rue de Meaux, 75019 PARIS. — Transfert du PC n° 075-120-17-V-0033 de la S.A.S. PROMEGE TRANSACTION à la SCCV 59 PRAIRIES. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0016). — 8 B, rue des Rasselins, 73 au 75, boulevard Davout. — Pét. : M. VERRECCHIA Daniel, VILLE DE PARIS - COLLECTIVITE LOCALE. — Arch. : VAUDOU ALLEGRET ET ASSOCIES, 151, avenue Jean Jaurès, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 5 étages à usage d'habitation, de crèche et d'école élémentaire. Surface créée : 3 352,80 m<sup>2</sup>. S.T. : 2 279 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PC-075-120-18-V0017). — 5 au 7, rue de Bagnolet. — Pét. : M. GENITEAU Jean-Luc, SDC 5-7, rue de Bagnolet. — Arch. : NAHK ARCHITECTURE, 19, rue du Chalet, 75010 PARIS. — Transformation d'un local de stationnement en habitation en extension d'un appartement existant au rez-de-chaussée sur cour avec création de baies et suppression d'une porte. Surface créée : 121 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 612 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

#### Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

5<sup>e</sup> arr. (PD-075-105-18-V0003). — 6, rue Boutebrie. — Pét. : M. ANCEL Guillaume. — Démolition partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PD-075-107-18-V0003). — 176, rue de Grenelle. — Pét. : M. DELESTRE Alain, S.C.I. DU TERTRE. — Démolition de la couverture d'un local d'habitation. Dossier lié à la DP 075-107-18-V-0140. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PD-075-109-18-V0006). — 8, rue Clauzel. — Pét. : M. CARPINELLI Pierpaolo, E.U.R.L. PIERPAOLO CARPINELLI. — Démolition partielle de la couverture en vue de création d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0008). — 2, passage du Chantier. — Pét. : M. FAGUE Dimitri. — Démolition d'une couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PD-075-112-18-V0009). — 3, rue Dagorno. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Démolition totale d'un bâtiment de 2 étages. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PD-075-113-18-V0002). — 37, place Jeanne d'Arc. — Pét. : M. PRISSE Nicolas, S.C.I. 37 PJA. — Démolition partielle de la couverture côté cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PD-075-114-18-V0005). — 26 B, rue Olivier Noyer, 41 A, rue Bénard. — Pét. : M. LE BIHAN Cyrille. — Démolition d'un couloir situé dans l'emprise du jardin. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0012). — 11 B, rue Torricelli. — Pét. : M. PICOLLET Christophe, S.A.S. NERCO. — Elargissement d'un passage sur la façade Sud-Ouest dans la rue « pintérieure » et création d'une trémie sur la courette. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PD-075-117-18-V0013). — 44, rue des Dames. — Pét. : M. GILLES Bruno. — Ouverture de baies de communication dans les murs porteurs entre les deux maisons et création en toiture d'un puits de lumière. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PD-075-118-18-V0012). — 67, boulevard Ornano. — Pét. : M. PEROUSE Arnaud. — Dépose de la toiture existante en vue de la surélévation d'un étage supplémentaire. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0005). — 1, boulevard Mortier. — Pét. : M. HUGUENIN Frédéric. — Démolition partielle. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PD-075-120-18-V0006). — 46, rue Sorbier, 9, rue Gasnier-Guy. — Pét. : Mme DUBRANA Emmanuelle, COOPIMMO SCP. — Démolition d'un bâtiment de 1 étage sur rue. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

### Liste des demandes de déclarations préalables déposées entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0074). — 19, rue des Halles. — Pét. : Mme PONS, CABINET CITYA. — Ravalement des façades sur cour et courette. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0075). — 2 au 2 T, quai de la Mégisserie, 2 au 4, rue Edouard Colonne, 1, place du Châtelet. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0076). — 40, rue Coquillière. — Pét. : E.U.R.L. TIANCI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin d'informatique. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0077). — 10, rue Gomboust. — Pét. : Mme ROSTANG Sophie, S.A. THE STEACK FRITES. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0078). — 6, quai de la Mégisserie. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0079). — 27, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. PILTON Franck, S.A.S. CAMAIEU INTERNATIONAL. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0080). — 9, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. JEMAA Lazhar. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0081). — 324, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. SAAD MASRI Hassan, S.A. LES SALONS DU PALAIS ROYAL SHISEIDO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0082). — 54, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. COUDRAY Gilles, S.A.S. SAINT-HONORE. — Modification de la devanture d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0083). — 3, rue de la Cossonnerie. — Pét. : M. LAFI Redha. — Ouverture d'une fenêtre en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0084). — 237, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme BRAUD Caroline, S.A.R.L. GRAFF DIAMONDS. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une bijouterie. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0085). — 47, rue de Richelieu. — Pét. : M. GLADEL Vincent. — Remplacement de deux fenêtres de toit par une verrière au R + 9 sur cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0086). — 54, rue Saint-Honoré. — Pét. : M. MANSION Boris, VILLE DE PARIS. — Elargissement des trottoirs du 54 au 90, rue Saint-Honoré. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0087). — 98, rue de Rivoli. — Pét. : M. MOYON Pascal, GRIFFATON ET MONTREUIL. — Réfection de l'étanchéité du balcon du 5<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0088). — 198 au 200, rue Saint-Honoré. — Pét. : Mme BERNARD Solange, S.A.S. FONCIA LUTECE. — Arch. : CABINET Y.LE DÛ - H.BRUNET - A.ARMAND, SCP d'Architecture, 60, avenue d'Iéna, 75016 PARIS. — Ravalement des pignons ainsi que d'une courette en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0089). — 11, rue Danielle Casanova. — Pét. : Mme TECUCEANU Mireille. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

1<sup>er</sup> arr. (DP-075-101-18-V0090). — 28, rue Pierre Lescot. — Pét. : Mme VINCENT-HEURTAUX Judith. — Agrandissement d'une fenêtre sur cour au 3<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0118). — 12, rue Vivienne. — Pét. : M. DELATTRE Guillaume, S.A.S.U. DIVERSIPIERRE DVP1 c/o BNP PARIBAS REIM. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0119). — 130, rue Réaumur, 3, rue Léon Cladel. — Pét. : M. ZNAOR Mario, S.A.R.L. ERC NOGALO BATIMMO. — Réfection du balcon au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0120). — 78, rue Montmartre. — Pét. : Mme ZIMMER Margaux, S.A.S. WOMEN'S SECRET. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de linge de maison. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0121). — 2, rue du Quatre Septembre, 27, rue Vivienne. — Pét. : M. ABONNENC Jean-

Paul, MEDIKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0122). — 17 au 19, boulevard Montmartre. — Pét. : M. BARAT Joseph, S.A.R.L. EAT SALAD. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'un restaurant et remise en peinture des menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0123). — 9, rue de la Paix. — Pét. : M. WU Fenghua, S.A.S. TTF HAUTE JOAILLERIE. — Rentoilage du store-banne d'une bijouterie. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0124). — 15, rue de Palestro. — Pét. : M. LENA Vincent. — Création d'une terrasse en toiture. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0125). — 32, avenue de l'Opéra, 3 au 5, rue Gaillon. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SFR. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0126). — 43, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. GAUNET Olivier, S.A.S. SFR DISTRIBUTION. — Modification de la devanture d'une boutique de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0128). — 63, rue de Richelieu. — Pét. : M. CACHAN Serge, S.A.S.U. HOTEL MALTE OPERA. — Fermeture de trémies d'escaliers et d'une partie de mezzanine au 2<sup>e</sup> étage d'un hôtel de tourisme. Surface créée : 17 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0129). — 93, boulevard de Sébastopol. — Pét. : Mme PRIGENT Catherine. — Installation d'un groupe de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0130). — 15 B, boulevard Saint-Denis. — Pét. : M. FERRIERE Franck, S.A.S. GIBERT JEUNE. — Modification de la devanture d'une librairie et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0131). — 4, rue Bachaumont. — Pét. : M. BOKOBZA David, S.A.S. KIPLINE. — Modification de la devanture d'un commerce et installation d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0132). — 12, rue du Mail. — Pét. : M. PELE Adrien, GMBH BNP REIM GERMANY c/o BNP REPM. — Réfection partielle de la toiture. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0133). — 142, rue Saint-Denis. — Pét. : M. ZHU Xin, S.A.R.L. LE NOUVEAU MONDE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0134). — 146 au 148, rue Saint-Denis. — Pét. : Mme GALY Pascale, S.A.S. GERARD SAFAR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0135). — 152, rue Montmartre. — Pét. : M. HINPAPHAN Paul, S.A.S. HAWAIIAN POKE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0136). — 38, rue d'Aboukir. — Pét. : M. SINGER Wladimir, S.A.S. VIRTUAL TIME. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

2<sup>e</sup> arr. (DP-075-102-18-V0137). — 49, avenue de l'Opéra. — Pét. : M. COLOMBO Stéphane, S.A.S. MB PEINTURE. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0131). — 46, rue Volta. — Pét. : M. NOBLOT Xavier, S.A. SOCIETE L'ESSOR. — Ravalement du mur pignon sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0132). — 6, passage Sainte-Élisabeth, 72, rue de Turbigo. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile et de blocs de climatisation en toiture sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0133). — 23, rue aux Ours. — Pét. : M. GUIOT Alex, S.A.S. LEPINAY MALET. — Arch. : CABINET SURIA, S.A.R.L. d'Architecture, 13, rue de Ville d'Avray, 92310 SEVRES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0134). — 2 au 4, rue Debelleye, 85, rue de Turenne. — Pét. : Mme WOLFF, née GERBER Véronique. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0135). — 16, rue du Parc Royal. — Pét. : M. LIPKOWICZ Albert. — Arch. : ARTOLINA CONCEPT, 91, rue Nationale, 91670 ANGERVILLE. — Remplacement de quatre châssis de toit sur le versant rue d'un bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0136). — 58, rue de Saintonge. — Pét. : M. SAADA Yoni, S.A.R.L. SELLIE FOOD & CONSULTING. — Modification de la devanture d'un restaurant et installation d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0137). — 3, rue de Bretagne. — Pét. : M. PLAZA Stéphane. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0138). — 64, rue Réaumur. — Pét. : M. Pierre DE LEOTARD, S.A.S. REAUMUR GAGNANT. — Pose de deux stores en devanture d'un café. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0139). — 64, rue Réaumur. — Pét. : M. Pierre DE LEOTARD, S.A.S. REAUMUR GAGNANT. — Remise en peinture de la devanture d'un café. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0140). — 37, rue de Montmorency. — Pét. : Mme CHEN Mélanie. — Changement de destination d'un local commercial au 1<sup>er</sup> étage sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0141). — 37, rue de Montmorency. — Pét. : Mme CHEN Leslie. — Changement de destination d'un local commercial au 2<sup>e</sup> étage sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0142). — 175, rue du Temple. — Pét. : Mme VIEIRA Estela, S.A.S.U. BOUTIQUE BAR. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un bar à vin. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0143). — 42, rue Pastourelle. — Pét. : M. FONSECA Eric, S.A.S. MV. VALORISATION. — Ravalement du pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0144). — 20, rue Pastourelle. — Pét. : Mme RICOQUE Armelle, S.C.I. PASTOURELLE. — Changement de destination d'un bâtiment de R + 3 à usage de bureau en meublé touristique. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0145). — 2, rue du Pas-de-la-Mule, 33, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. DORR Garry, S.A.S. VOGINA. — Modification de la devanture d'un restaurant après suppression de la terrasse fermée avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0146). — 90, rue Vieille du Temple. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. —

SPA. — Aménagement d'une aire de jeux et revégétalisation de la partie centrale du square Léonore Fini. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0147). — 28, rue du Grenier Saint-Lazare. — Pét. : S.A.R.L. TEMPLON Daniel, S.A.S. GALERIE DANIEL TEMPLON. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0148). — 49, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. ETHUIN Pierre-Antoine, S.A.R.L. TOURISTIMO. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0149). — 7, rue Sainte-Apolline. — Pét. : M. KATZ RENE, S.N.C. 7 APOLLINE. — Changement de destination d'un local commercial au R + 2 en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0150). — 3, rue du Pont-aux-Choux. — Pét. : M. BOESPFLUG Jean-Christophe, CABINET IMMOBILIER SENECHAL. — Réfection partielle de la couverture avec ravalement des façades et pignons sur cour et rénovation du sol de la cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (DP-075-103-18-V0151). — 111, boulevard Beaumarchais. — Pét. : M. GIROIS PASCAL, S.A.R.L. GIROIS. — Ravalement des façades sur cour et des deux murs pignon. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0091). — 83, rue Saint-Antoine. — Pét. : Mme DE GALZAIN Gabrielle, S.A.S. GABY'N ROSE. — Remise en peinture de la devanture d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0092). — 8 au 12, rue des Deux Ponts, 33, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0093). — 44, rue de Rivoli. — Pét. : M. THUILLIER Dominique, S.A.S. ALTO CAFE. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0094). — 16, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE. — Arch. : Mme PREMPAIN, 132, allée de la Dioudaz, 73260 AIGUEBLANCHE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0095). — 10 B, avenue Victoria. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — SPA. — Création d'une porte d'accès côté rue de Rivoli pour le Square de la Tour Saint-Jacques. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0096). — 20, rue Saint-Martin. — Pét. : M. URVOY Nicolas, S.A.R.L. GESTION EUROPE. — Remplacement d'une porte d'entrée sur rue d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0097). — 35, quai d'Anjou. — Pét. : M. VELTE Claus. — Création de 4 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0098). — 11, rue de Sévigné. — Pét. : Mme BRION Domitille, S.A.S. BRION SISTERS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0099). — 6, rue Le Régrattier. — Pét. : M. MOULS Mathieu. — Création de deux lucarnes en toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0100). — 9, rue Jacques Cœur. — Pét. : Mme CABROLIER Brigitte, S.A.S. SYNDIC SULLY GESTION ORALIA. — Ravalement du pignon et des façades sur

courette des bâtiments rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0101). — 7 au 9, rue Aubriot, 17, rue des Blancs Manteaux. — Pét. : M. CERINA Luigi. — Travaux de réfection d'étanchéité du balcon au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0102). — 11, rue François Miron. — Pét. : Mme DESSAUX Nathalie, S.A.R.L. EPHEMERAL. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une cave à vin. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0103). — 8 au 10, rue de Rivoli, 2, rue Pavée, 1, rue Malher. — Pét. : Mme SORIA-ROYER Caroll, SELAS GUEVALT. — Changement de destination d'un commerce en bureau. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (DP-075-104-18-V0104). — 58, rue de l'Hôtel de Ville. — Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, SAI ELOGIE S.I.E.M.P. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0126). — 2 au 4, boulevard de l'Hôpital, 1 au 3, rue Buffon. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0127). — 38 au 38 B, rue Henri Barbusse. — Pét. : S.A.S. LIVET. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0128). — 9 au 13, rue des Anglais. — Pét. : S.A. SOCATEB. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0129). — 16, rue Linné, 14 au 16, rue Guy de la Brosse. — Pét. : Mme VILAYSACK Christine, S.A.S.U. AFFOGATO. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0130). — 4, rue des Carmes. — Pét. : M. LETOURNEUR Pierre, S.A. TEINTURERIES LETOURNEUR. — Modification de la devanture d'un pressing. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0131). — 9, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme CISTERNAS Marie-Eugénie – ARCHITECTE. — Remise en peinture et création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0132). — 1, rue du Puits de l'Ermitte. — Pét. : M. PALADINI MAXIME, S.A.S. BLEUCHAMP & ASSOCIES. — Modification de la façade du café-théâtre « La Vieille Grille ». — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0133). — 28, rue de l'Arbalète. — Pét. : Mme BEAUMONT Isabelle. — Remplacement de 2 fenêtres à rez-de-chaussée sur rue, d'une fenêtre et d'une porte-fenêtre et transformation d'une porte en fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0134). — 5, place du Panthéon. — Pét. : Mme TASSAN Hanane, S.A.S.U. OR'NORMES. — Installation de deux stores en devanture d'une agence de voyages. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0135). — 14 au 16, rue de l'Estrapade, 4, rue Clotilde. — Pét. : M. VERLE Michel, S.A.R.L. XAU ARCHITECTES URBANISTES. — Réfection de l'étanchéité des balcons, remplacement des garde-corps et suppression des jardinières du R + 4 au R + 6. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0136). — 63, boulevard Saint-Michel. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0137). — 56, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (DP-075-105-18-V0138). — 27 au 29, rue de la Harpe. — Pét. : M. LEGENDRE Jean-Christophe, S.A.S. PLURITECH. — Réfection partielle de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0110). — 132, boulevard Saint-Germain, 19, cour du Commerce Saint-André, 25, rue de l'Ancienne Comédie. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIAKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0111). — 145, boulevard Saint-Germain, 1 au 3, rue des Ciseaux. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIAKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0112). — 5, rue du Pont de Lodi. — Pét. : M. BARRY DELONGCHAMPS Jean. — Mise aux normes des garde-corps sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0113). — 24, rue Visconti. — Pét. : Mme REGNIER Eléonore. — Réfection de l'étanchéité de la terrasse sur rue et de la couverture sur cour au 1<sup>er</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0114). — 152, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. NOEL André. — Création d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0116). — 55, rue du Cherche-Midi. — Pét. : Mme ORHANT Edith. — Remplacement d'un châssis de toit sur versant rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0117). — 6, rue Cassette. — Pét. : M. DE QUATREBARBES Edouard, S.A.R.L. SAULAIE. — Remplacement des auvents d'un commerce. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0118). — 15, rue Duguay-Trouin. — Pét. : M. PASZKIEWICZ Denis, S.A. MP&C REALISATIONS. — Création de deux lucarnes et deux balcons au R + 6 sur rue. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0119). — 145, boulevard Raspail. — Pét. : M. FAUCONNIER Bernard, S.A.R.L. GTD. — Modification de la devanture et remplacement du store-banane d'un boulangerie. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0120). — 15, rue de l'Abbé Grégoire. — Pét. : Mme GANDON Elisabeth, MALESHERBES GESTION. — Réfection de l'étanchéité des terrasses du 6<sup>e</sup> étage côté rue. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0121). — 14, rue Séguier. — Pét. : M. SCHNELL Sébastien. — Remplacement de 7 fenêtres au 6<sup>e</sup> étage. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0122). — 58, rue du Cherche-Midi. — Pét. : Mme BRAEM Colette. — Installation d'un caisson de climatisation au 5<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0123). — 11 au 13, rue du Dragon. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur rue, cour, courette et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0124). — 55 B, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade arrière du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0125). — 39, rue du Four. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0126). — 66, rue de Vaugirard. — Pét. : Mme PEILLON Oriane, S.A.S. PLAISIR NOMADE. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant avec ré-entoilage des stores existants. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0127). — 115, boulevard Saint-Germain. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0128). — 42, rue d'Assas. — Pét. : Mme JADOT-DOMELA Cécile. — Modification de la devanture d'une épicerie fine. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0129). — 4, place du Dix-Huit Juin 1940. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0130). — 1, place Pierre Dux. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIAKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0131). — 54, rue Notre-Dame des Champs. — Pét. : M. HARAN Joël, S.A.S. LES DELICES DE NOTRE-DAME. — Réentoilage du store d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0132). — 58, boulevard Saint-Michel, 66, rue Monsieur le Prince, 2, place Edmond Rostand. — Pét. : M. PICARD Arnaud, S.A.S. FIVE GUYS FRANCE. — Remplacement de la toile des stores d'un restaurant, création d'une trémie de monte-charges et fermeture d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée. Surface à supprimer : 1 m<sup>2</sup>. Surface créée : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0133). — 1, rue Christine. — Pét. : M. BAZAN Boris, S.A.R.L. RESTAURANT LE CHRISTINE. — Modification de la devanture à rez-de-chaussée sur rue et cour d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (DP-075-106-18-V0134). — 85, rue de Rennes. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. MATHIAUD BRITO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0140). — 176, rue de Grenelle. — Pét. : M. DELESTRE Alain, S.C.I. DU TERTRE. — Modification de la couverture d'un local d'habitation par création d'une terrasse végétalisée. Dossier lié au PD 075-107-18-V-0003. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0141). — 2, boulevard Raspail, 61, rue du Bac. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIAKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0142). — 62, rue Vaneau. — Pét. : Mme COURTOIS Véronique, CABINET COURTOIS. — Ravalement des façades sur cour, d'un pignon arrière en limite séparative, réfection de l'étanchéité de tous les balcons et consolidation des balcons aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0143). — 2, avenue de Lowendal. — Pét. : M. DJEMA Mohamed, S.A.S. D'CHEZ EUX. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0144). — 4, rue Marinoni, 5, avenue Émile Deschanel. — Pét. : M. MORISSEAU Alexandre, S.A.R.L. N.B.G.I. — Arch. : M. BIGNON François, 41, rue Corot, 92410 VILLE D'AVRAY. — Ravalement des façades sur rues et

cour ainsi que de l'héberge Nord-Ouest, et réfection des toitures. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0145). — 16 au 20, passage Landrieu, 102, rue Saint-Dominique. — Pét. : JEAN CHARPENTIER-SOPAGI S.A. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0146). — 6, rue du Général Lambert, 23, avenue de Suffren. — Pét. : M. COLOMB Guillaume, CABINET GERASCO. — Remplacement de 2 châssis par des fenêtres de toit et création d'une fenêtre de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0147). — 84, rue du Bac, 67, rue de Grenelle. — Pét. : Mme SOUIED Caroline, S.A.R.L. PHARMACIE BAC GRENELLE. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0148). — 48 B, rue Fabert. — Pét. : M. SABET Behdad, STE CAVEC. — Création de grilles de ventilation en imposte de 3 fenêtres situées aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages d'une façade sur la cour principale et déplacement d'une grille de ventilation de la courette vers la cour principale. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0149). — 129, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. MARCHIARO Francesco. — Changement de destination d'habitation en hébergement hôtelier au dernier étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0150). — 8, rue de l'Université. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, SRLAU APTZ. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0151). — 72, rue de Lille. — Pét. : M. EVENAT Yann, SYNDIC BARATTE S.A. — Création d'un ascenseur intérieur dans le noyau de l'escalier existant. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0152). — 114, rue Saint-Dominique. — Pét. : Mme DUDOUIT Hélène, PHARMACIE PARIS EIFFEL. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0153). — 48, avenue Bosquet. — Pét. : S.A.R.L. LABORATOIRE DE L'AUDITION. — Modification de la devanture d'un audioprothésiste. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0154). — 11 B, rue Chomel. — Pét. : M. BOURLIER Rémi. — Modification d'une fenêtre au R + 5 sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0155). — 28 au 32, rue du Champ de Mars, 199 au 201, rue de Grenelle, 85 au 91, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : S.A. MICHEL ET XAVIER GRIFFATON. — Ravalement des façades sur la cour limitrophe du 26, rue du Champ de Mars. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0156). — 79, avenue Bosquet. — Pét. : M. VITAGLIANO Ferdinando. — Transformation d'un garage en pièce d'habitation en extension d'un appartement à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 15,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0157). — 12 B, avenue Élisée Reclus. — Pét. : Mme LETOURNEUR Pauline. — Création de quatre tabatières. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0158). — 43, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (DP-075-107-18-V0159). — 109, rue de l'Université. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Modification de la façade à rez-de-chaussée d'un immeuble de bureaux. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0142). — 20, avenue George V, 1, rue Marbeuf. — Pét. : Mme BUCCELATI Maria, S.C.I. MAC-BIM. — Fermeture de la courette au 6<sup>e</sup> étage et création de 2 fenêtres en extension d'un local d'habitation. Surface créée : 8 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0143). — 52, rue François I<sup>er</sup>. — Pét. : Mme MARANG Alexandra, S.A.S. HOTEL POWERS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0144). — 4, place de la Concorde, 1, rue Royale. — Pét. : M. DE BOISSIEU Gilles, S.C.I. CONCORDE. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0145). — 26, rue du Rocher. — Pét. : M. DE VOGÛE Ascanio. — Création d'un châssis de toit versant rue et d'une trémie au 5<sup>e</sup> étage d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0146). — 10, rue de Rome. — Pét. : M. DE LA CHAPELLE Charles Henri, S.A.S. AFER IMMO. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0147). — 39, rue du Général Foy. — Pét. : M. GRANBOULAN Olivier. — Réfection d'un oriel au 3<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0148). — 17 au 19, avenue Montaigne, 1, rue du Boccador. — Pét. : M. VIANA Francesco, S.A.S. VALENTINO COUTURE. — Pose de stores-bannes au 1<sup>er</sup> étage sur rue d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0149). — 273, rue Saint-Honoré, 17, rue Saint-Florentin. — Pét. : M. VIANA Francesco, S.A.S. VALENTINO COUTURE. — Pose de stores-bannes du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0150). — 24, rue Marbeuf. — Pét. : M. MROUE Nadim, S.A.S. NAMCO. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0151). — 49, avenue Montaigne. — Pét. : M. GIANNETTI GEO Rodolfo, S.C.I. LGR. — Ravalement des façades sur rues et jardin, réfection de la couverture et de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0152). — 151 au 155, boulevard Haussmann. — Pét. : M. PODA Lucien, GECITER. — Réfection de l'étanchéité des trois cours intérieures. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0153). — 5, rue Pelouze. — Pét. : Mme CASSIN Flore. — Réfection d'une verrière, remplacement des menuiseries extérieures aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur rue et remplacement des fenêtres au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0154). — 64, rue La Boétie. — Pét. : M. MARQUES Arsène, SCP FRUCTIPIERRE. — Mise en place de trois unités extérieures de climatisation en toiture-terrasse d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0155). — 28, rue Bayard. — Pét. : M. GUILBERT Romain, S.C.I. BAYAMONT. — Changement de destination d'un local d'habitation en local commercial. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0157). — 74, avenue Marceau. — Pét. : Mme PERBERE Isabelle. — Création d'une verrière dans le brisis de la toiture. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0158). — 2, avenue de Messine. — Pét. : M. CARTALADE Georges, S.C.I. HALION. — Modification des menuiseries extérieures sur avenue, rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0159). — 7, rue d'Artois. — Pét. : M. DUTOUR Benoît. — Transformation d'un garage en bureau avec remise en peinture de la porte. Surface créée : 16 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0160). — 39, rue du Général Foy. — Pét. : Mme GAUTIER-SAUVAGNAC Béatrix. — Remplacement d'un oriel au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0161). — 20 au 22, rue de la Pépinière. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, CABINET DUPLEIX. — Réfection de la verrière existante sur cour actuellement cachée par un mur maçonné. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0162). — 23, avenue Matignon. — Pét. : M. TOUZEAU Emmanuel, STE GIE AXA. — Pose d'un brise-vue sur grille en limite séparative de propriété. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0163). — 7, rue Royale. — Pét. : M. TARAVELLA Matthieu, S.A.S. LOCCUS INVESTISSEMENTS. — Changement de destination de 2 locaux de bureau à rez-de-chaussée et 2<sup>e</sup> étage sur cour en meublés touristiques. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0164). — 74, avenue Marceau. — Pét. : M. CHABRELY Benoît, S.A. DC IMMOBILIERE. — Création de deux conduits de cheminée en toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0165). — 46, rue de Ponthieu. — Pét. : M. CORDONNIER Jean-Marc, S.A.S. EPEL. — Réfection des balcons aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0166). — 18, rue de la Pépinière. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, S.A.R.L. CABINET DUPLEIX. — Mise en conformité de l'ascenseur existant avec modification de la toiture pour recevoir le local machinerie. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0167). — 131 au 133, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : M. SADOUN Arthur, S.A. PUBLICIS GROUPE. — Remplacement des vitrages extérieurs sur la façade côté avenue des Champs-Élysées. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0168). — 67, rue Pierre Charron. — Pét. : M. DECHICHA Nejmeddine, S.A.R.L. CONCERTO ELYSEES. — Création d'une mezzanine à rez-de-chaussée dans le volume d'un restaurant. Surface créée : 19,98 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0169). — 62, rue de Rome. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. LENZI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0170). — 61, rue d'Amsterdam. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - D.E.V.E. SSTV. — Végétalisation des murs du Collège Condorcet. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (DP-075-108-18-V0171). — 16, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : BANQUE TARNEAUD. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0147). — 85, rue du Faubourg Poissonnière, 1, rue de Montholon. — Pét. : Mme de SEYNES Sophie, SEVIGNE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0148). — 87, rue Saint-Lazare. — Pét. : Mme CABRET Anne, STE S.E.L.A.R.L. DU COQ. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0149). — 41, rue Notre-Dame de Lorette. — Pét. : M. MAKHLOUFI Morad, S.A.R.L. MAKFLY

HOLDING. — Remise en peinture d'un magasin de produits bio. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0150). — 6 au 8, rue de La Rochefoucauld. — Pét. : M. CHALLABI Nureddin, S.A. CONSTRUCTA. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0151). — 24, rue Pierre Fontaine. — Pét. : S.A.S. RG PIGALLE - PARIS NEW YORK. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0152). — 54, rue des Martyrs. — Pét. : M. MATHIEU François, S.A.S. JOLIES BOUTIQUES. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0153). — 40, rue Vignon. — Pét. : M. WEILL Alexandre, WEIL. — Modification de la devanture et dépose du store-banne d'une boutique de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0154). — 6, place Adolphe Max. — Pét. : M. PACCA Mattéo. — Agrandissement d'une fenêtre au R + 1 sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0155). — 31, rue La Bruyère. — Pét. : Mme MUTTI Tala, S.A.S. MATER FILIA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0156). — 30, rue de Bruxelles. — Pét. : Mme TORRES Marie-Lo. — Ravalement de la façade à rez-de-chaussée et réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0157). — 35, rue de Clichy. — Pét. : M. DUPLEIX Tanguy, CABINET DUPLEIX ARCHITECTURE. — Remplacement d'une fenêtre de toit par une lucarne sur le versant cour de la toiture. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0158). — 2, rue Lamartine, 1, rue de Rochechouart. — Pét. : M. SALEUR Régis. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0160). — 2 au 4, rue Clauzel, 35, rue des Martyrs. — Pét. : M. VISSAC Grégory, S.A.R.L. L'ARTISAN DU REGARD. — Modification de la devanture d'un magasin d'optique avec pose de stores. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0161). — 72, rue Blanche. — Pét. : M. PETIT Frédéric, CABINET ATELIER 11, S.A.R.L. D'ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0162). — 53, rue Blanche. — Pét. : M. BLUMENZAC Christophe. — Installation de 4 fenêtres de toit côté cour, l'une en brisis et 3 en terrasson. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0163). — 38, rue de Rochechouart. — Pét. : M. LAVAREDAS Jaime, S.A.S. EGML. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0164). — 8, rue Clauzel. — Pét. : M. CARPINELLI Pierpaolo, E.U.R.L. PIERPAOLO CARPINELLI. — Création d'une toiture-terrasse avec pose de trois châssis de toit, de baies vitrées et agrandissement d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0165). — 49, boulevard de Clichy. — Pét. : M. LACOUR Geoffroy, S.A.R.L. WALL STREET BAR. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0166). — 32, rue Pierre Fontaine, 1 ND A/9. — Pét. : M. TERRIEN Nicolas. — Création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0167). — 64, rue Notre-Dame-de-Lorette. — Pét. : M. LAPORTE Pascal, S.A.S. BOULANGERIE DE L'AN HUIT. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0168). — 15 au 17, rue des Martyrs. — Pét. : M. TAUGOURDEAU Mathieu, S.A.R.L. ALTERMUNDI. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0169). — 30, rue de Trévise. — Pét. : M. ALVAREZ OSAMBELA Daniel Ivan, S.A.S.U. VIOLETTA ET ALFREDO. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (DP-075-109-18-V0170). — 10 au 12, rue Richer. — Pét. : M. LEAP Hor Sour, S.A.R.L. CHEZ SAN ET MARC LAURANT. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0142). — 42 au 44 B, rue Lucien Sampaix. — Pét. : M. BION William, S.C.I. JULIAN. — Création de lucarne en toiture. Surface créée : 12,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0144). — 40, rue du Château d'Eau. — Pét. : Mme VILAYSACK Christine, S.A.S.U. AFFOGATO. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0145). — 45, rue de Chabrol. — Pét. : Mme PIGURY Sylvie, IMODAM. — Ravalement de l'ensemble des façades et du mur pignon, et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0146). — 47, rue de Chabrol. — Pét. : Mme PIGURY Sylvie, IMODAM. — Ravalement de l'ensemble des façades, du mur pignon et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0147). — 47, rue de Lancry. — Pét. : Mme ALCARAS Noëlle. — Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0148). — 8, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. LEVY Pascal, STE SEGUIN LEVY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0149). — 73, boulevard de Magenta. — Pét. : M. MERIL Christophe, S.A.R.L. ETS MERIL. — Réfection des balcons des R + 5 et R + 6. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0150). — 247 au 249, rue La Fayette, 1 au 3, place de la Bataille de Stalingrad. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Ravalement de la façade sur rue, avec isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de garde-corps de sécurité. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0151). — 7 au 7 B, rue de Paradis. — Pét. : Mme CHOPIN Aurore, S.A.R.L. ECOSYNDIC. — Remplacement et modification de la porte d'entrée de l'immeuble. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0152). — 7, rue d'Aix. — Pét. : M. COGLIANDRO Luca. — Création d'une terrasse en toiture versant rue. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0153). — 2 au 14, passage Delanos, 148, rue du Faubourg Saint-Denis, 1 au 13, passage Delanos. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Ravalement d'un pignon donnant sur une cour de la SNCF. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0154). — 19, rue Cail. — Pét. : M. KELLER Thibaud. — Création d'une ouverture en jour de souffrance au 2<sup>e</sup> étage sur un pignon arrière en limite séparative. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0155). — 11, rue de Sambre-et-Meuse. — Pét. : M. RUBENS Philippe, SYNDIC CABINET LUC DUPUIS. — Ravalement des façades des trois bâtiments. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0156). — 24 au 26, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Pét. : Mme QUEMERE Véronique, STE ICF LA SABLIERE. — Création d'un local d'ordures ménagères et de tri sélectif. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0157). — 30, avenue Claude Vellefaux. — Pét. : M. LECŒUR Alexandre, PARIS HABITAT OPH. — Ravalement des façades sur rues avec mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0158). — 16, rue Civiale, 23, boulevard de la Villette. — Pét. : Mme SHU Guoying, S.A.R.L. DONG. — Modification d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur courette. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0159). — 62, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. THIRIEZ Valentin, S.A.S. BARAKA. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0160). — 111, rue La Fayette. — Pét. : M. PLEKAN Alexis. — Création d'une fenêtre de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0161). — 52, rue d'Enghien. — Pét. : M. TARAVELLA Matthieu, S.A.S. LOCUS INVESTISSEMENTS. — Réhabilitation d'un hôtel de tourisme en meublé touristique avec ravalement de la façade sur rue et de la devanture, isolation thermique par l'extérieur des façades sur cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0162). — 46, rue Bichat. — Pét. : M. PERIBERE Alexis. — Création d'une terrasse en toiture d'un bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0163). — 120, rue du Faubourg Saint-Martin, 9, passage Dubail. — Pét. : M. YAKAN Jean Marc, S.C.I. MARCOS. — Arch. : M. Christophe POTET, 139, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS. — Ravalement de la façade et modification des baies à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage sur rue et passage. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0164). — 142, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. MARBOT. — Création d'une fenêtre au R + 3 sur cour du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0165). — 12 au 14, rue du Buisson-Saint-Louis. — Pét. : M. BUCHET Claude, ASIEMUT. — Réunion de 3 commerces pour la mise en place d'une devanture unique pour l'installation d'une galerie d'exposition. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0166). — 100, rue du Faubourg Saint-Martin, 63 au 65, rue des Vinaigriers. — Pét. : M. BOUABBAS Hakim, S.A.R.L. FRANCE BATIMENT. — Ravalement des façades du bâtiment B sur cour et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0167). — 56, rue des Petites-Écuries. — Pét. : Mme CANE Florence. — Installation d'une terrasse pour l'appartement du 2<sup>e</sup> étage sur la toiture du bâtiment à R + 1 sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0168). — 4, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0169). — 10, rue de la Fidélité. — Pét. : Mme COHEN Mélinda, S.A.S. RIVE DROITE IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0170). — 5, rue Saint-Vincent-de-Paul. — Pét. : M. URVOY Nicolas, S.A.R.L. GESTION EUROPE. — Ravalement des façades arrières sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0171). — 76, boulevard de Strasbourg. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, S.A.S. MEDIKIOSK. — Modernisation d'un kiosque de presse. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0172). — 79, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme DORET Sabine, S.A.R.L. COGEM. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0173). — 1, boulevard de Denain. — Pét. : M. LUO Wanhuai, S.A.R.L. FAFA. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0174). — 22 au 24, rue du Château d'Eau. — Pét. : Mme STAGLIANO Sarah, S.A.S. HENRIETTE H. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0175). — 22, cour des Petites Ecuries. — Pét. : Mme COLAK Fatma. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation à rez-de-chaussée sur cour (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0176). — 61, rue de Lancry. — Pét. : M. COHEN Jérémie. — Création de châssis de toit, versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0177). — 5 au 9 B, rue Gabriel Laumain. — Pét. : M. GENDRE Hugues. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0178). — 8, boulevard de Strasbourg, 3, impasse Martini, 17 au 19, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : CABINET FDP. — Ravalement de la façade et du pignon gauche sur rue et isolation thermique par l'extérieur du pignon droit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0179). — 15, rue Civiale. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement du mur pignon arrière. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0180). — 265, rue du Faubourg Saint-Martin. — Pét. : Mme COSTA DE BEAUREGARD Gabrielle. — Création de deux fenêtres de toit au R + 5 versant cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

10<sup>e</sup> arr. (DP-075-110-18-V0181). — 53 au 53 A, rue d'Hauteville. — Pét. : M. DRUAIS Yannick, S.N.C. LES COLONNES. — Modification de la toiture avec création de deux lucarnes ainsi que d'un édicule. Surface créée : 18,37 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0212). — 6, rue Guénot. — Pét. : M. DESZ Olivier. — Création de deux châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0213). — 23 au 27, rue Titon. — Pét. : S.A.S. FURGE MULHAUSER – MSG. — Remplacement de deux châssis de toit par des ventelles pour aération du local technique. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0214). — 2, rue du Faubourg du Temple, 8 B au 10, place de la République, 1 au 1 B, avenue de la République. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0215). — 7, avenue de Taillebourg. — Pét. : M. ROBERT Marc. — Changement de destination d'un atelier en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0216). — 2, avenue Parmentier. — Pét. : Mme CAUBET Maud. — Modification de la devanture et de la verrière d'un local commercial sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0217). — 94, rue de Montreuil, 12 au 14, rue de Tunis. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, FREE MOBILE. — Installation d'antennes de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0218). — 62, rue de Montreuil. — Pét. : M. FONQUERNIE Jean-Claude Louis. — Changement de destination de locaux d'artisanat en habitation au 2<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0219). — 1, rue Faidherbe. — Pét. : Mme LIN Xiaoying, S.A.R.L. NOUILLE. — Pose d'un store en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0220). — 130 au 132, rue Oberkampf, 19 au 23, avenue Jean Aicard. — Pét. : M. KRIEF Julien, JMK INVESTISSEMENTS. — Changement de destination d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur rue et cour en local de bureau. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0221). — 32, rue de Malte. — Pét. : M. CASINI Nicolas. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0222). — 167, boulevard Voltaire. — Pét. : M. HADJADJ Bernard. — Installation d'un climatiseur sur le balcon au R + 2. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0223). — 45, avenue Parmentier. — Pét. : M. FRANTZEN Fabrice, INDIVISION FRANTZEN / FROMENT /SAHAÏ. — Extension d'une loge de gardien à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0224). — 19, rue du Grand Prieuré. — Pét. : M. BRANGER Maxime, S.A.R.L. JARIMO. — Création d'un plancher partiel dans un local de bureaux. Surface créée : 7,20 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0225). — 38 au 40, passage du Bureau, 68 au 70, avenue Philippe-Auguste, 39 au 41, rue Alexandre Dumas. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Végétalisation de deux toitures et pose de garde-corps pour un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0226). — 14, passage Gustave Lepeu. — Pét. : Mme MONNIER Pia. — Installation de 5 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0227). — 3, rue Robert-Houdin. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SFR. — Installation en toiture d'une antenne de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0228). — 68, avenue Philippe-Auguste. — Pét. : Mme NENERT Claire, MAIRE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Création de fresques de street art sur les murs du terrain d'éducation physique Philippe Auguste. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0229). — 24, avenue de la République. — Pét. : M. VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Remise en peinture des oriels en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (DP-075-111-18-V0230). — 14, rue Gobert, 160, boulevard Voltaire. — Pét. : M. SELLOUM Naceur Kebir, S.A.R.L. NCK. — Modification de la devanture d'un bar restaurant. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0231). — 55, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : Mme MADRELLE Laurence. — Changement de destination d'un local d'artisanat en habitation. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0232). — 46, rue Basfroi. — Pét. : M. AZRIA Zachary, S.A.S. ETS ELIE ET CIE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de linge de maison. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0233). — 18, rue de la Roquette. — Pét. : M. CHENG Ze Rémy, DELICES. — Modification de la devanture d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0234). — 124 au 130, avenue Ledru-Rollin, 7, passage Charles Gallery. — Pét. : M. BROCHERIEUX David, S.C.I. PIERRE 1 c/o BNP PARIBAS REPM. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0235). — 11, rue Richard Lenoir. — Pét. : M. AKISHIGE Nobuyuki, S.A.R.L. AUTOMNE. — Mise en place d'un conduit d'extraction d'air, depuis la cuisine d'un restaurant jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0236). — 8, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : M. COQUELIN Xavier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Création d'une grille de ventilation en devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0237). — 88 au 90, rue Saint-Maur, 2, cité de l'Industrie. — Pét. : M. MOSEWICZ Dimitri, S.A.S. DM GESTION. — Ravalement du pignon gauche sur cour. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0238). — 38, boulevard Voltaire. — Pét. : Mme LAVIEC Tafanel Véronique, S.A.R.L. BAROMETRE VOLTAIRE. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

11° arr. (DP-075-111-18-V0239). — 116 au 120, rue Oberkampf, 1, villa Gaudalet. — Pét. : M. FOUQUEAU Sébastien Christian, S.A.R.L. SEBEST. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0145). — 2, passage du Chantier. — Pét. : M. FAGUE Dimitri. — Surélévation de la toiture côté cour. Surface créée : 14,74 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0146). — 146, avenue Daumesnil, 17, rue Dubrunfaut. — Pét. : Mme PEREIRA Virginie, LUSO DECOR. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0147). — 57 au 59, rue de Lyon. — Pét. : M. URBINATI Anthony, S.A.R.L. SOCIETE LIBERTY TMM. — Remise en peinture de la devanture d'un magasin d'ameublement. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0148). — 79, rue Crozatier, 23 au 25, rue d'Aligre. — Pét. : Mme ATEK Karima, S.A.S. ATEK. — Modification de la devanture et pose d'un store pour une boulangerie. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0149). — 100, quai de la Râpée. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. GMF VIE. — Ravalement de trois façades sur cours et installation de garde-corps sur quelques fenêtres. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0150). — 14, rue Saint-Nicolas, 79, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. LE ROUX Eric, S.A.S. DISCNGINE. — Remplacement de menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue et 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages sur cour pour des locaux de bureau. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0151). — 86, boulevard Sault. — Pét. : M. NACCACHE Laurent, SCMCIV. — Modification de la

devanture d'un centre de radiologie dentaire. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0152). — 76 au 82, rue de Picpus. — Pét. : Mme ROZANES-MERCIER Lucile, FONDATION DE ROTHSCCHILD. — Installation d'une guérite de contrôle pour la sécurisation des accès et pose de tôles laquées contre les grilles des clôtures. Surface créée : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0153). — 76 au 82, rue de Picpus. — Pét. : Mme ROZANES-MERCIER Lucile, FONDATION DE ROTHSCCHILD. — Installation d'une guérite de contrôle pour la sécurisation des accès et pose de tôles laquées contre les grilles des clôtures. Surface créée : 13 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0154). — 84 au 86 B, Cours de Vincennes, 12 au 14, impasse Vassou. — Pét. : Mme DJIAN EPOUSE BRYF Jeannine. — Changement de destination d'un local commercial en habitation. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0155). — 36 au 48 B, avenue du Docteur Arnold Netter, 1 au 7, rue Lassou. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Végétalisation d'un mur d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0156). — 16, passage du Chantier. — Pét. : M. WACOGNE Thomas. — Pose d'une verrière en toiture d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0157). — 40, avenue des Terroirs de France. — Pét. : M. DELACOUR Benoît, S.A.S. TS LUMIERE. — Création de locaux techniques avec modification de la façade, cour du Levant. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0158). — 9, boulevard Diderot. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0159). — 9 A, avenue du Bel Air, 9 au 11, avenue de Saint-Mandé. — Pét. : M. PRADELS Christophe, S.A.S.U. FONCIA INSTITUTIONAL PROPERTY MANAGEMENT. — Arch. : CABINET Y.LE DÛ – H.BRUNET – A.ARMAND, SCP d'Architecture, 60, avenue d'Iéna, 75016 PARIS. — Ravalement des façades et réfection des étanchéités des balcons. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0160). — 8, rue Montéra. — Pét. : Mme RUSAKIEWICZ Charlotte. — Ravalement de l'ensemble des façades d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0161). — 172 B, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. DAHAN Samy, S.A.R.L. LE 172. — Création d'une gaine d'extraction sur cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0162). — 20 au 22, rue de la Lancette, 11, rue de la Brèche-aux-Loups. — Pét. : Mme SOULIER Laëtitia, CABINET HANNEL ET ASSOCIES. — Réfection de la couverture et de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0163). — 15, boulevard de Picpus. — Pét. : M. RENAUD Jean René, S.A.S. SOGI. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

12° arr. (DP-075-112-18-V0164). — 16, rue Michel Chasles, 26 au 26 B, avenue Daumesnil, 45, rue Traversière. — Pét. : M. TOURE Sekou, CABINET BARRA-NACERI. — Modification de la porte d'entrée principale sur rue. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0165). — 224, rue de Charenton. — Pét. : Mme CALA Kathlene, S.A.R.L. BFPC. — Modification de la devanture d'un salon de coiffure. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (DP-075-112-18-V0166). — 31, rue Erard. — Pét. : M. MAHMOOD Royal, S.A.R.L. HAANDI. — Changement de destination d'une boutique de prêt-à-porter en local d'artisanat en vue d'installation d'un fleuriste à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0151). — 9, rue Jean-Marie-Jégo. — Pét. : M. HABER Alexandre, S.A.R.L. CABINET PICHET LONSDALE. — Ravalement des façades sur cour et des murs pignons côtés droit et gauche. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0152). — 2 au 12, rue Ricaut, 171 au 175, rue du Château des Rentiers. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0153). — 12 au 14, rue de l'Espérance, 10 au 12, rue Michal. — Pét. : M. BALA Philippe, VILLE DE PARIS – DCPA. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0154). — 142, rue de Tolbiac. — Pét. : M. RENAUD Philippe, SYNDIC COPRO 142, rue de Tolbiac. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0155). — 63, boulevard Kellermann. — Pét. : Mme AFTIS Ourdia, S.A.R.L. LE PANIER GENEUREUX. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0156). — 148 au 152, boulevard Masséna. — Pét. : M. MELIAVA Alexandre, CABINET ORALIA GURTNER. — Remplacement de la baie vitrée du hall d'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0157). — 180 au 190, rue Nationale, 129 au 145, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. VANLAER Damien, S.E.M. R.I.V.P. — Demande de ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0158). — 132, boulevard Vincent Auriol. — Pét. : M. BARON Pierre. — Création d'une mezzanine et de trois châssis de toit, un sur rue et deux sur cour. Surface créée : 5,36 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0159). — 118, rue du Moulin des Prés. — Pét. : M. AUSSOUR Damien, S.A.S. NUANCE 3. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0160). — 3, villa Robert Doisneau. — Pét. : Mme GRANGAUD BENLADGHEM Naïma Laurence. — Modification d'un portail en limite séparative de copropriété sur allée. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0161). — 14, square Dunois. — Pét. : Mme de BREM Valérie, STE ELOGIE S.I.E.M.P. — Modification des façades A et D, au niveau du rez-de-chaussée, en vue d'aménagement d'un local en loge de gardien. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0162). — 50, avenue d'Ivry. — Pét. : Mme QUEMERE Véronique, S.A. ICF LA SABLIERE HLM. — Remplacement des portes des halls d'entrée et pose d'un système d'interphonie pour un groupe d'immeubles à usage d'habitation. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0163). — 48, rue Bobillot. — Pét. : Mme LESURE Isabelle, S.A.R.L. CABINET GESTION PASSION. — Ravalement des façades sur rues et jardin, réfec-

tion de la couverture et de la toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0164). — 26, rue Duméril, 4, rue Titien. — Pét. : Mme CANSECO RODRIGUEZ Ibeth, S.A.R.L. LA CHOYA. — Remise en peinture de la devanture d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0165). — 183 au 189, avenue de Choisy, 17 au 21, avenue d'Italie. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0166). — 72 au 76, rue Vergniaud, 78 au 84, rue Brillat-Savarin, 25 au 31, rue Boussingault. — Pét. : M. BAGOT Florian, S.A.S. EUROSIC GARDEN c/o SCAPRIM PM. — Remplacement de fenêtres au 7<sup>e</sup> étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0167). — 53, avenue d'Italie, 13, rue Toussaint-Féron. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0168). — 37, place Jeanne d'Arc. — Pét. : M. PRISSE Nicolas, S.C.I. 37 PJA. — Aménagement des combles et création d'une terrasse par ouverture partielle de la couverture côté cour. Surface créée : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0169). — 41, rue de Croulebarbe. — Pét. : Mme LABORDE-BALEN Dominique. — Rentoilage des stores d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0170). — 2, rue de Pouy, 9, rue de la Butte-aux-Cailles. — Pét. : Mme MAUGENDRE Brigitte. — Ravalement de l'ensemble des façades avec pose d'une isolation thermique extérieure, réfection de la couverture et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0171). — 27, rue Paulin-Méry. — Pét. : M. ALAGHA Yamin, S.A.R.L. AMG PRO. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0172). — 20, passage Trubert-Bellier. — Pét. : M. JOSSE Emmanuel, SYNDIC ADEXTRA. — Réfection de l'étanchéité d'une toiture-terrasse avec remplacement des garde-corps. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0173). — 77, avenue des Gobelins. — Pét. : M. COLBOC Joseph, CREDIT FONCIER. — Remise en peinture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0174). — 34 au 34 B, rue Le Brun. — Pét. : M. REYNAUD Michel, REYNAULD CONSEILS EN RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION. — Modification des menuiseries extérieures d'un atelier d'artiste. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0175). — 8, rue Bourgon. — Pét. : Mme KALT Brigitte, S.C.I. VAM. — Végétalisation de la façade sur rue au rez-de-chaussée. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0176). — 20, rue de la Glacière. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT. — Modification de la devanture d'un local d'artisanat. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (DP-075-113-18-V0177). — 42 au 48, rue Eugène Oudiné. — Pét. : M. ROBBIANI Luc, S.A.R.L. S.E.P.I.E. — Ravalement des façades sur cours. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0178). — 83, rue de Tolbiac. — Pét. : M. GIROIS Pascal, S.A.R.L. GIROIS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

13° arr. (DP-075-113-18-V0179). — 8, rue Albert Bayet. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, SEML PARIS HABITAT DTSE. — Modification de la devanture d'un local artisanal sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0148). — 79, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. LELAY Michel, S.A.S. FONCIERE LELIEVRE. — Ravalement de la façade sur cour du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0149). — 86, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : S.A.S. FRANPRIX. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0150). — 26 B, rue Olivier Noyer, 41 A, rue Bénard. — Pét. : M. LE BIHAN Cyrille. — Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour et extension d'une verrière. Surface créée : 18,99 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0151). — 5, rue Georges Braque. — Pét. : M. FENDLER Patrick, S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES. — Modification des menuiseries extérieures, réfection de la verrière sur rue, remplacement de la véranda sur cour et installation d'un ascenseur. Surface créée : 17,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0152). — 25, rue d'Alésia. — Pét. : Mme, M. BERTEROTTIERE Philippe et Stéphanie. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0153). — 1, impasse de la Gaîté. — Pét. : M. BAUER Valentin, S.A.R.L. TRIPLETTA GAITE. — Modification de la devanture d'un restaurant avec pose d'un nouveau store. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0154). — 284, boulevard Raspail. — Pét. : M. WATCHI Antoine, S.A. DENFERT-IMMO. — Ravalement des façades sur courette. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0155). — 104, avenue du Maine. — Pét. : M. LEHERISSEY Ludovic, STE DECOR HEYTENS FRANCE. — Demande de modification de la devanture d'une boutique de décoration. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0156). — 2, villa Léone, 16 au 16 B, rue Bardinet, 1, villa Léone. — Pét. : M. COULON René. — Isolation thermique par l'extérieure avec création d'une marquise et remise en peinture des menuiseries extérieures sur cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0157). — 101, avenue du Maine, 21, rue Cels. — Pét. : M. LALLEMENT Antoine, CABINET SAFAR. — Ravalement et isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades et réfection des toitures. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0158). — 5, rue Jonquoy. — Pét. : M. GUREVICK Serge – ARCHITECTE. — Réfection de la couverture et création d'un exutoire d'extraction de fumée. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0159). — 106, boulevard Arago. — Pét. : M. DE ABREU Sébastien, S.A.R.L. DE ABREU. — Arch. : M. DELATTRE Romain, 130, rue de Tocqueville, 75017 PARIS. — Ravalement des pignons. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0160). — 38, rue de la Sablière. — Pét. : Mme STROPPOLO Nathalie, Mme STROPPOLO Nathalie. — Ravalement de la façade côté Ouest. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0161). — 148, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. BIZORD Gérard, S.A. SOCIETE

GENERALE. — Modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0162). — 107, rue de l'Ouest. — Pét. : Mme BONAFOS Antonella. — Création de trois châssis de toit sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0163). — 4 au 6, rue Danville. — Pét. : Mme JEAN-BOSSARD. — Création de deux châssis de toit sur le versant rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0164). — 17 au 19, rue du Père Corentin, 5 au 7, rue du Douanier Rousseau. — Pét. : M. BOUVELLE Didier, STE CCCA-BTP. — Réfection et végétalisation des deux terrasses inaccessibles du bâtiment principal sur rue, réfection des bardages de l'édicule existant en toiture et création d'une seconde porte d'accès aux terrasses. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0165). — 3, rue de l'Eure. — Pét. : Mme SEMETE Clémentine, S.C.I. SB 14. — Surélévation d'un étage d'habitation d'un bâtiment de R + 2 et création d'une terrasse accessible après démolition partielle de la toiture. Surface créée : 16 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0166). — 53, rue Pernety, 77, rue Raymond Losserand. — Pét. : M. BERBEDJ Azzedine, S.A.S. LOSSERAND CAFE. — Remplacement du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0167). — 45, rue de Plaisance. — Pét. : M. LIOGIER Nicolas, SYNDIC COPROPRIETE 45, RUE DE PLAISANCE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0168). — 162, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. ESPOSITO Giuseppe, TRATTORIA NAPOLETANA. — Modification de la devanture du restaurant avec pose d'un store. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0169). — 15, avenue Jean Moulin. — Pét. : M. MEGRIER David, S.A. IMMOBILIERE 3F. — Réfection de l'ensemble des terrasses inaccessibles et remplacement des garde-corps. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0170). — 9, rue Alphonse Daudet. — Pét. : M. HEFTLER Vincent, CABINET COTRAGI. — Ravalement des façades sur rue et courette, du mur pignon et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0171). — 2, passage Rimbaut, 72, avenue du Général Leclerc. — Pét. : M. HORRENBARGER Michel, S.A.S. HORRENBARGER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

14° arr. (DP-075-114-18-V0172). — 5, rue Sophie Germain. — Pét. : Mme CHARDAIRE Yolande. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0197). — 74, rue du Commerce. — Pét. : Mme PHILIPS PAUPIAH Suzy. — Création d'une véranda à rez-de-chaussée sur jardin privatif. Surface : 10,85 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0198). — 30 au 32, rue du Général Beuret. — Pét. : M. BENOIST Olivier, LOISELET ET DAIGREMONT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0199). — 37, avenue Félix Faure. — Pét. : M. MITTON Laurent. — Création d'une fenêtre de toit et remplacement de 3 tabatières par des châssis de toit. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0200). — 214 au 218, rue Lecourbe. — Pét. : M. MAS Jacky. — Remplacement des fenêtres et volets aux 7° et 8° étages, création d'une véranda et réfection des édicules en toiture-terrasse sur rue et cour. Surface créée : 12 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0201). — 1, rue Vasco de Gama, 119, avenue Félix Faure. — Pét. : M. BOURGOIN Olivier, S.A.S. LE BURON. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0202). — 58, rue de la Convention. — Pét. : M. PORTAL Gilles, S.A.R.L. G.P. — Modification de la devanture d'une brasserie. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0203). — 129, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. LATY Maxime, CABINET SAFAR. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0204). — 14, rue Antoine Bourdelle. — Pét. : Mme CORNU Stéphanie, S.A. GESTION ET REALISATION IMMOBILIERE. — Changement de destination d'un local d'artisanat en habitation. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0205). — 150, rue Saint-Charles. — Pét. : M. MARET Renaud, S.A.S. NATURALIA. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0206). — 2, rue Henri Bocquillon. — Pét. : M. ATTALI Dimitri, CABINET ISAMBERT. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0207). — 2 au 12, rue du Lieuvain, 66 au 76, rue des Morillons, 1 au 15, rue de Cherbourg. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Végétalisation de la toiture et pose de garde-corps pour un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0208). — 5, rue Fondary. — Pét. : Mme KOLM Martine, S.C.I. COTE D'ARGENT. — Modification de la devanture d'un atelier de poterie. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0209). — 2 au 4, villa Robert Lindet, 14, rue des Morillons. — Pét. : Mme Nicolle MORALES LARISSA NADXIELLI. — Pose de 4 garde-corps à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0210). — 48, rue Blomet. — Pét. : S.A.R.L. CLV COUVERTURE. — Réfection de la toiture et des souches de cheminée du bâtiment A. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0211). — 10 au 22 B, rue de Vouillé, 32 au 40, rue Brancion. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0212). — 214 au 218, rue Lecourbe. — Pét. : Mme, M. LONSDALE Joseph et Gulhan. — Installation d'une véranda au 1<sup>er</sup> étage sur cour. Surface créée : 13,40 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0213). — 2, rue Dalou, 173, rue de Vaugirard. — Pét. : M. CORDONNIER Philippe, S.A.S. MICHEL CORDONNIER. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0214). — 370 au 372, rue de Vaugirard, 243, rue de la Croix Nivert. — Pét. : Mme de GARSIGNIES Anne, L C L. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0215). — 6 au 10, rue du Général de Castelnau, 9, rue de la Cavalerie. — Pét. : M. MIELCZAREK Yohann, S.A.S. CASTELNAU 6. — Remplacement de menuiseries extérieures au 1<sup>er</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0216). — 102, rue d'Alleray. — Pét. : M. LEMOINNE Alain, DCPA VILLE DE PARIS – SLA 7/15. — Remplacement des menuiseries extérieures de la façade sur rue d'une école maternelle. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0217). — 34, rue Olivier de Serres. — Pét. : M. LEMOINNE Alain, DCPA VILLE DE PARIS – SLA 7/15. — Ravalement de la façade sur rue d'une école maternelle. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0218). — 60, rue Castagnary. — Pét. : M. NAY Jean-Jacques, ASSOCIATION ASPER. — Modification de la façade sur cour avec ravalement et déplacement d'un escalier du rez-de-chaussée au R + 1. Surface démolie : 4 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0219). — 27, rue Vasco de Gama. — Pét. : M. CORDONNIER Jean-Marc, S.A.S. EPEL. — Réfection de l'étanchéité des balcons au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0220). — 175, rue de la Convention. — Pét. : INDIVISION DE L'IMMEUBLE BILLY. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0221). — 112, avenue de Suffren. — Pét. : M. COUTURIER Xavier, S.A. SIMON TANAY DE KAENEL. — Ravalement de la façade sur l'avenue. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0222). — 1, rue d'Alençon. — Pét. : M. DE LEOTARD Pierre, S.A.S. MONPAR GAGNANT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (DP-075-115-18-V0223). — 6, rue Mademoiselle. — Pét. : M. BUREAU Gonzague. — Création de 2 fenêtres de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0205). — 15 au 17, rue de l'Annonciation. — Pét. : M. SAADA Ruddy, S.A.S. LARGUI. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0206). — 1 au 3, square Mignot. — Pét. : M. MILOTIC Franck, CREA'TEM ARCHITECTES. — Ravalement de l'ensemble des façades et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0207). — 37, rue de Longchamp. — Pét. : Mme VINCENT BRUDER Véronique. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0208). — 24, avenue d'Eylau. — Pét. : M. DU CHATENET Bernard. — Aménagement d'un garage à rez-de-chaussée et d'une cave en habitation (1 logement créé) avec modification des menuiseries extérieures. Surface créée : 19,50 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0209). — 1, place de l'Alma. — Pét. : M. ABONNENC Jean-Paul, MEDIKIOSK. — Réhabilitation d'un kiosque à journaux. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0210). — 4, villa Spontini. — Pét. : M. DE PINGON. — Modification de la toiture d'une maison individuelle avec création de lucarnes. Surface créée : 10,29 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0211). — 18, villa Dietz-Monnin. — Pét. : Mme LECLERC Aliette. — Modification de la clôture et du portail d'entrée. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0212). — 22, chaussée de la Muette. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Réaménagement de l'aire de jeux et modification de l'habillage des conteneurs situés dans le jardin du Ranelagh. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0213). — 53, avenue de Versailles. — Pét. : M. CAUMARTIN Alexandre, STE FONCIA COURCELLES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0214). — 19, rue Greuze. — Pét. : M. SAINT-AURET François, CABINET FALQUE PIERROTIN. — Installation d'un portail d'accès et pose de clôture pour la sécurisation d'un immeuble. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0215). — 1, villa Chanez. — Pét. : M. GUBRI François. — Création de deux châssis de toit sur le versant cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0216). — 56, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme AL – THANI Koder, S.C.I. LEOPOLDINE 56. — Remplacement des menuiseries extérieures et création de garde-corps au 3° étage sur rue et cour d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0217). — 54, rue de Passy. — Pét. : M&L DISTRIBUTION – L'OCCITANE EN PROVENCE. — Modification de l'escalier et réaménagement intérieur d'une boutique de cosmétiques. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0218). — 147 au 153, avenue de Malakoff, 1, rue du Commandant Marchand. — Pét. : M. DE SEGOGNE Jérôme, S.N.C. 147 MALAKOFF. — Ravalement partiel de la façade, remplacement partiel des menuiseries extérieures sur rue, ravalement des façades sur cour, remplacement des menuiseries extérieures, création d'une fenêtre en remplacement d'une porte côté rue du Commandant Marchand, création de 3 portes en remplacement de 3 fenêtres à rez-de-chaussée et remplacement des fenêtres de la cage d'escalier sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0219). — 60, avenue Paul Doumer. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0220). — 21, rue Jasmin. — Pét. : M. LACOURTE Emeric, S.C.I. JASMIN c/o W ASSET MANAGEMENT. — Réfection des étanchéités des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0221). — 14 au 32, rue Gros, 11 au 15, rue Jean de La Fontaine, 9 A, rue de Boulaivilliers. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Végétalisation de la toiture et pose de garde-corps pour un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0223). — 16, boulevard Flandrin. — Pét. : M. DECHAINTE Marc, CABINET LOISELET PERE FILS ET DAIGREMONT. — Reprises ponctuelles des fissures infiltrantes sur le haut du pignon Sud. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0224). — 98, avenue Kléber. — Pét. : M. REMUS-BOREL Stéphane. — Création d'une véranda au 8° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0225). — 45, rue Spontini. — Pét. : INSTITUT DE FRANCE, S.A. CABINET XAVIER DE COINTET. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0226). — 5, rue Laurent-Pichat. — Pét. : Mme SALVANES Marie-Madeleine, S.A.R.L. BATTISTELLI ET ASSOCIES. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0227). — 11 au 13, rue Jasmin. — Pét. : M. HOUDOU Bruno, S.A.S. SERGIC PARIS 8. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0228). — 86, avenue Foch. — Pét. : Mme VANDENESCH Albane. — Installation d'une véranda

sur une terrasse au 6° étage. Surface créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0229). — 3, rue Chapu. — Pét. : M. FONTAINE Pascal, S.A.S. ZANZUCCHI JHR. — Réfection des balcons et de la corniche sur la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0230). — 1, rue Bois-le-Vent. — Pét. : Mme VERNEUIL Alexandra, MAIRIE DE PARIS – DCPA. — Ravalement de la façade pignon du marché et des façades sur cour de service avec la rénovation complète de la cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0231). — 15, rue Singer, 3, place Chopin, 9, rue Alfred Bruneau. — Pét. : S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0232). — 13 au 15, rue Benjamin Franklin. — Pét. : M. FELICI Jean-Paul, S.A.S. THOMANN-HANRY. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0233). — 50 au 52, rue du Ranelagh. — Pét. : Mme OLIVIER Anne, S.A. ORALIA AGENCE MOZART. — Réfection de l'étanchéité du bassin et rénovation de la façade vitrée du hall d'entrée à rez-de-chaussée côté rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0234). — 22, rue de Civry. — Pét. : M. MIELCZAREK Johann, S.A.S. CIVRY 22. — Remplacement de menuiseries extérieures au 6° étage sur cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0235). — 67, rue d'Auteuil. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0236). — 10, rue de Presbourg. — Pét. : M. REAL Alexandre, S.A. DU PARC BAUDOYER. — Modification de deux fenêtres sur jardin et création d'une trémie à rez-de-chaussée. Surface supprimée : 4,90 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0237). — 44, rue Raynouard. — Pét. : M. VANHEERSWYNGHELIS Laurent, S.A.S. LENZI. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0238). — 125, rue de la Pompe. — Pét. : M. DOUNIAUX Laurent. — Couverture partielle d'une terrasse accessible au R + 8. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0239). — 129, rue Michel-Ange. — Pét. : M. TANG Daniel, SYNDIC SDC DU 129, rue Michel-Ange. — Réfection de 3 souches de cheminées en toiture du bâtiment rue, versant cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0240). — 44, rue Copernic. — Pét. : M. De FROISSARD Cyril, S.A.S. AUDITOIRE. — Mise en conformité des garde-corps sur rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0241). — 82, rue Boileau. — Pét. : M. AMAR Richard, S.A.R.L. PIZZA DES AS. — Modification de la devanture d'une pizzeria. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0242). — 3, rue Alfred Bruneau. — Pét. : Mme MAGNENEY Françoise, S.A. GERANCE DE PASSY. — Ravalement des façades sur rue et sur jardin avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0243). — 5, rue Davioud. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.A.S. GAN ASSURANCES. —

Remplacement des fenêtres sur rue, cour et courette du R + 1. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0244). — 5, rue Guichard. — Pét. : Mme BRION Domitille, S.A.S. BRION SISTERS. — Modification de la devanture d'un commerce de prêt-à-porter. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0245). — 23, rue Decamps. — Pét. : Mme BACCI Gabriella. — Installation en balcon privatif d'une unité extérieure de climatisation. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0246). — 33 au 33 B, rue Desbordes-Valmore. — Pét. : Mme, M. MANDUIT Marie-Christine et Philippe, S.C.I. M33. — Ravalement des façades. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

16<sup>e</sup> arr. (DP-075-116-18-V0247). — 5 B, rue Massenet. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation de 3 antennes de radiotéléphonie mobile sur la toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0210). — 33, avenue des Ternes. — Pét. : M. BLANC Christophe, MINELLI. — Modification de la devanture d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0211). — 62, cité des Fleurs. — Pét. : M. PARGAMIN François. — Ravalement de l'ensemble des façades et réfection de la toiture d'une maison individuelle. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0212). — 50, avenue de la Grande Armée. — Pét. : M. LAURENS Samuel, S.A.S. ORBIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0213). — 19, villa Aublet. — Pét. : M. RICHARD Matthieu, S.A.S. LARBOULLET IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur cour et jardin. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0214). — 133, boulevard Pereire. — Pét. : M. LECARPENTIER Nicolas, S.A. CABINET L'HERMINIER. — Réfection de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0215). — 143, avenue de Villiers. — Pét. : M. CHOUZENOUX Stéphane, S.A.S. HEXATECH. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0216). — 18, rue Lécluse. — Pét. : M. MOSER Luis Miguel. — Arch. : S.A.R.L. LEIHO Architecture, 53, rue de la Bergère, 94240 L'HAY LES ROSES. — Lavage et réfection de la façade sur rue y compris les souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0217). — 15, rue des Ternes. — Pét. : S.A.S. LIVET. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0219). — 19, rue des Batignolles. — Pét. : M. CRUCHAGA Sébastien, STE CIC. — Nettoyage de la façade à rez-de-chaussée de l'agence CIC. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0220). — 3, rue Pierre Demours. — Pét. : Mme GUTIERREZ Fanny. — Remplacement de 4 châssis par 4 fenêtres de toit sur rue. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0221). — 10, avenue de Salonique. — Pét. : M. BENHAMOU Serge, S.A.R.L. VERSAILLES. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0222). — 11, rue Fourcroy. — Pét. : M. CARDINAUD Sam, S.A.S. LES AMES. — Remplacement

du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0223). — 14, passage Saint-Ange. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Végétalisation d'un mur d'un établissement scolaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0224). — 5, rue Juliette Lambert. — Pét. : Mme GRIGORIAN Gayane. — Création de 4 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0225). — 130, avenue de Clichy. — Pét. : M. FERRE Benoît. — Ravalement de la cour et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0226). — 58, rue Davy. — Pét. : Mme AGBOJAN Melia Marine. — Modification de la devanture d'un laboratoire de prothèses dentaires. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0227). — 32, rue Boursault. — Pét. : S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0229). — 5, place du Maréchal Juin. — Pét. : M. CHENEVRIER Pierre. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0230). — 25, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : M. SEGHIER Mohamed. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un appartement situé au 5<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0231). — 10, rue Villaret de Joyeuse. — Pét. : M. ROUSSEL Boris, S.A.S. CABINET FONCIA PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0232). — 2, rue Villebois-Mareuil. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, S.A.R.L. PIERRE ET TRADITION. — Réfection des balcons et corniches aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0233). — 81, rue de Rome. — Pét. : M. LEVY Pascal, E.U.R.L. SEGUIN LEVY. — Isolation thermique par l'extérieur des façades de la courette et réfection des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0234). — 78, rue Nollet. — Pét. : M. LAHITTE Bertrand, S.C.I. AKELIUS PARIS 53. — Ravalement des façades sur cour et de la façade et du mur pignon gauche sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0235). — 43, rue Brochant. — Pét. : Mme BOSQUET LE BIHAN Elen. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0236). — 33, rue Brochant. — Pét. : Mme LI Lianghua, TECHNICONFORM. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un traiteur. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0237). — 30, rue Brochant. — Pét. : Mme LENORMAND Armelle, S.A.S. G.I.D. — Ravalement de deux murs pignons. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0238). — 28, rue Guy Moquet. — Pét. : M. AOUBID Ahmed, S.A.R.L. LE FOURNIL DU PAIN. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (DP-075-117-18-V0239). — 9, rue du Docteur Paul Brousse. — Pét. : M. TOUZEAU Robert, CABINET ROBERT TOUZEAU. — Ravalement des façades des cours intérieures des bâtiments A et B et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0240). — 4, rue Brémontier. — Pét. : M. MADELAIGUE Frédéric, S.A.S. AMBRE ET MATIS. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0241). — 1, rue d'Armaillé. — Pét. : M. FOURNELY Denis, R.I.V.P. — DIRECTION TERRITORIALE CENTRE SERVICES POLE TRAVAUX. — Réfection des couvertures des bâtiments sur rue et cour avec remplacement des verrières. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0242). — 37, rue des Epinettes. — Pét. : M. LAURENT Guillaume. — Changement de destination d'un commerce au rez-de-chaussée et sous-sol sur rue et cour en habitation. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0243). — 6 au 8, rue du Colonel Moll. — Pét. : M. LETOFFE Frédéric, S.A.R.L. PIERRE ET TRADITION. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0244). — 8, boulevard de Courcelles. — Pét. : M. REBEYROL Benoît, S.A.R.L. PBS. — Ravalement du mur pignon. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0245). — 17, rue Jean-Baptiste Dumas. — Pét. : Mme JOLY Martine, S.A.S. SOCIETE HÔTELIÈRE PARIS OUEST. — Remplacement des paliers de l'escalier extérieur en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-P0248). — 2 au 6, rue Custine, 35 au 41, boulevard Barbès, 81 au 83, rue Doudeauville. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, LOCAPOSTE. — Arch. : CABINET ARCHICREA, 43, rue de l'Université, 93160 NOISY-LE-GRAND. — Modification de la devanture d'une agence de la poste. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0216). — 54, rue Custine. — Pét. : M. AUVRAY Adrien. — Modification de la devanture et rentoilage des stores d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0217). — 11, rue Fauvet. — Pét. : M. GONZALEZ Argimiro. — Aménagement d'un logement en remplacement d'un garage à rez-de-chaussée sur rue. Surface créée : 19 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0218). — 23, rue Poulet. — Pét. : M. LAURENS Samuel, S.A.S. ORBIS. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0219). — 20, rue Stephenson. — Pét. : M. CORNET Guillaume. — Couverture d'une courette à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 2,80 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0220). — 15, rue Letort. — Pét. : Mme MUTTI Valérie. — Installation de deux persiennes au R + 1 sur rue. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0221). — 121, rue Marcadet. — Pét. : M. ROUSSEL Boris, SYNDIC SDC DU 121, rue Marcadet représenté par FONCIA Courcelles. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0222). — 35, rue Véron. — Pét. : Mme ROHMER Rebecca, S.A.S. RIVKA. — Modification de la devanture et rentoilage du store-banne d'un café. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0223). — 151, rue Lamarck. — Pét. : VIGUTTO Hugues, S.A.S. SAPA. — Ravalement des façades sur cour et des souches de cheminées versant cour. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0224). — 5, rue Cauchois. — Pét. : M. DECOHA Victor, S.A.R.L. PARIS FRANCE IMMOBILIER. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur des façades de la courette. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0225). — 12, rue Durantin. — Pét. : M. ROBBIANI Luc, S.A.R.L. SEPIE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0226). — 2, rue Androuet. — Pét. : Mme GOUDCHAUX Laurent, S.C.I.R.A. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0227). — 28, rue Raymond Queneau. — Pét. : M. QUEMERE Véronique, S.A. I.C.F. LA SABLIERE. — Remplacement des portes des halls d'entrée et des portes d'accès arrière côté cour. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0229). — 85, rue de Clignancourt. — Pét. : M. ROUGE Stéphane, STE CIV-GI. — Arch. : CABINET Y.LE DÛ - H.BRUNET - A.ARMAND SCP d'Architecture, 60, avenue d'Iéna, 75016 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0230). — 10, passage Ramey. — Pét. : M. ABITBOL Freddy, S.C.I. FM BELLAN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0231). — Avenue de la Porte de la Chapelle. — Pét. : M. ARNOLD Marc, S.A. BOUYGUES TELECOM. — Installation d'équipements de radiotéléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0232). — 44, rue Custine. — Pét. : M. COURSEAU Rodolphe, MDRC. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0233). — 14 au 16, rue Becquerel, 25 au 29, rue Lamarck. — Pét. : M. RAYBAUT Pères Olivier, PARIS HABITAT. — Réhabilitation d'un ensemble immobilier, ravalement de l'ensemble des façades et murs pignons, création d'une passerelle et d'un local poubelle dans la cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0234). — 21, rue Doudeauville. — Pét. : CABINET MABILLE REPRESENTANT LE SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS 21, rue Doudeauville, 75018 PARIS. — Réfection de la couverture avec création de châssis de toit et de désenfumage. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0235). — 4, villa Damrémont. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. EGIP. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0236). — 13, rue Georgette Agutte. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0237). — 14 au 16, rue de l'Evangile, 22 au 24, rue Marc Seguin. — Pét. : M. ROUGE Stéphane, STE CIV-GI. — Arch. : CABINET Y. LE DÛ - H.BRUNET - A.ARMAND, 60, avenue d'Iéna, 75016 PARIS. — Réfection de la couverture et ravalement des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0238). — 21, rue Doudeauville. — Pét. : M. VALTAT Antoine. — Modification de trois fenêtres au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0239). — 86, rue Philippe de Girard. — Pét. : M. ZANA Gilles, S.A.R.L. ADVISORING IMMOBILIER. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0240). — 46, rue Léon. — Pét. : Mme VALLEE Martine. — Modification de la façade d'un local d'habitation. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0241). — 32, rue des Cloys, 153, rue Ordener. — Pét. : Mme CAUSSE-COSSO Perrine. —

Modification de la devanture d'un podologue pédicure. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0242). — 52, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. PLOTTIER Jean-Pierre. — Remplacement d'une fenêtre au 2<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0243). — 52, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. PLOTTIER Jean-Pierre. — Remplacement de menuiseries extérieures au 3<sup>e</sup> étage sur rue. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0244). — 23, rue du Mont-Cenis. — Pét. : M. COTTET Jean-Pierre. — Remplacement des menuiseries extérieures et végétalisation du toit terrasse. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0245). — 71 B, boulevard Ornano. — Pét. : M. LE PINVIDIC Frank, S.A.S. SPRENOV. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0246). — 40, rue Durantin. — Pét. : M. DERACHE Michel, S.A.S. CABINET ORALIA LEPINAY MALET. — Ravalement de la façade sur la deuxième cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0247). — 19, rue Sainte-Isaure. — Pét. : M. BOUHARDE PHILIPPE Louis. — Remplacement des menuiseries extérieures sur rue et cours et ravalement sur cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0249). — 6, impasse du Cadran. — Pét. : Mme ROBIN, S.A.S. CABINET G. MAUDUIT. — Arch. : CABINET TAKT ARCHITECTURE, 7, rue Marx Dormoy, 75018 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue avec piochage complet des encadrements de fenêtres, et ravalement du pignon du côté du numéro 4 de l'impasse ainsi que du pignon en héberge et du pignon gauche du bâtiment. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0250). — 12, rue Durantin. — Pét. : M. DUMONT Séverin, S.A.R.L. DUCLAIR COUVERTURE. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0251). — 20, rue Affre, 7, rue Cave. — Pét. : Mme DULLIN Violette, AGENCE D'ARCHITECTURE DULLIN ET MAHERZI. — Réfection de la couverture et ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0252). — 33, rue Gabrielle. — Pét. : Mme MENINA Marie, S.A.R.L. ETUDE DAMREMONT. — Ravalement sur les façades sur courette. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0253). — 10 au 14, rue Ganneron, 13 au 17, impasse des Deux-Nêthes. — Pét. : S.A.S. CABINET JANIN. — Ravalement des façades du bâtiment B sur cour. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (DP-075-118-18-V0254). — 3, rue de Steinkerque. — Pét. : M. BELLALOUM Gilles, S.A.S. COFFEE&ME. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une boutique de distributeurs de café. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0119). — 148 au 150, boulevard de la Villette. — Pét. : M. WAWRZYNOWICZ Jean-Paul, S.A. FRANCE HABITATION. — Rénovation des façades d'un bâtiment d'habitation avec mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur et remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0120). — 25 au 33, rue Pradier, 57 au 65, rue Fessart. — Pét. : M. LEDEZ Christophe,

CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0121). — 99, rue de Belleville. — Pét. : Mme LOUBERE Delphine, S.A.R.L. ARTECLEM. — Modification de la devanture d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0122). — 7, rue du Hainaut. — Pét. : M. FINATEU Jean-Thomas. — Surélévation partielle d'un niveau avec création d'une terrasse sur une extension à rez-de-chaussée, création de 3 portes-fenêtres en remplacement de 3 fenêtres à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage et isolation thermique par l'extérieur des façades de l'extension surélevée sur cour. Surface créée : 10 m<sup>2</sup>. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0123). — 11, rue de Lunéville. — Pét. : M. LE CŒUR Alexandre, STE PARIS HABITAT. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0124). — 2, rue Clavel, 97, rue de Belleville. — Pét. : Mme DOUKHAN Myriam, S.A.S.U. NOUVELLE LA MAILLE SOUPLE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de vêtements pour enfants. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0125). — 46 B, rue de Meaux. — Pét. : M. BOURDON Stéphane, S.A.R.L. 3 H. — Installation d'un store-banne auto-porté au devant de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0126). — 72, rue de Meaux. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS-HABITAT-OPH. — Ravalement des façades avec isolation thermique par l'extérieur, création de locaux de tri sélectif, remplacement des menuiseries extérieures et modification des portails en limite de propriété d'un ensemble immobilier. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0127). — 40, avenue de Flandre. — Pét. : M. BENNAI Reda, S.A.S.U. AHR. — Modification de la devanture d'un magasin d'optique avec dépose du rideau métallique pour l'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0128). — 11, passage de Flandre. — Pét. : M. SZMULEWICZ Clément Adrien, SISA MSP QUAI DE SEINE. — Changement de destination d'un local d'artisanat en local de bureau. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0129). — 10, rue Bellot. — Pét. : Mme DIAS Fatima, ELIMMO GESTION. — Ravalement de la façade sur rue, des pignons et des corps de souches versants rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0130). — 50, boulevard Sérurier. — Pét. : M. SMAILI Sofiane, S.A.R.L. F. TREE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0131). — 41, rue de Nantes. — Pét. : M. MICHEL Thomas. — Création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0132). — 1, avenue Secrétan. — Pét. : M. ZALCBERG Laurent, STE AFFLELOU SECRETAN. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0133). — 43, quai de la Seine. — Pét. : Mme HERAULT - DELANDE Marie. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

19<sup>e</sup> arr. (DP-075-119-18-V0134). — 39, rue Émile Desvaux. — Pét. : M. GORODETSKA Nicolas. — Ravalement de la façade sur rue et installation d'un arceau sur portail. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-P0138). — 89, rue de Lagny. — Pét. : RATP-VAL-VAD-MOS. — Remplacement de la clôture et du portail d'accès de l'atelier de la R.A.T.P. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0137). — 45 au 47, rue d'Avron. — Pét. : M. GIRARD Fabrice. — Remplacement des menuiseries extérieures au 11<sup>e</sup> étage sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0139). — 43 au 51, rue des Prairies. — Pét. : M. PERROTEY Jean-Marc, SYNDIC SDC 43/51 PRAIRIES. — Remplacement de la grille de clôture. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0140). — 2 au 6, avenue de la Porte de Bagnolet, 164, boulevard Davout. — Pét. : STE PHARMACIE DE LA PORTE DE BAGNOLET. — Modification de la devanture d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 16-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0141). — 71, rue de la Mare. — Pét. : M. ZAROUÏ Taha, S.A.S. BOULANGERIE LA MARE. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0142). — 2 au 4, rue Étienne-Marey, 21 au 25, rue du Capitaine Ferber. — Pét. : S.A.S. BECHET. — Ravalement des façades sur cour et isolation thermique par l'extérieur du mur pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0143). — 2 au 4, rue Étienne-Marey, 21 au 25, rue du Capitaine-Ferber. — Pét. : S.A.S. BECHET. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0144). — 120 au 122, rue de Belleville. — Pét. : M. BOULAY Philippe, S.A.S. PEINTECO. — Ravalement de la façade sur cour et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0145). — 2, rue Irénée Blanc. — Pét. : M. CLARET Pierre-Henri. — Modification des baies, création d'un escalier côté Sud, suppression d'un escalier et prolongement de la terrasse façade Ouest. — Date d'enregistrement : 17-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0146). — 11, rue Saint-Blaise. — Pét. : Mme IOSA Iona. — Transformation d'un garage d'une habitation en studio avec modification de la façade situé en rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0147). — 30 au 60, rue des Couronnes, 2 au 34, rue du Pressoir, 2 au 12, allée Georges Rouault. — Pét. : Mme ZENOU Michèle. — Changement de destination d'un local de bureau au 1<sup>er</sup> étage sur jardin en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 18-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0148). — 84, avenue Gambetta, 15, rue Ernest Lefèvre. — Pét. : M. LEVY Eric, PHARMACIE SAINT-FARGEAU GAMBETTA. — Changement de destination d'un local d'artisanat en commerce. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0149). — 174, rue Pelleport. — Pét. : M. ROBIN Patrick. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0150). — 10 B, rue du Borrégo. — Pét. : M. MAYOUX Antoine. — Installation de deux fenêtres de toit versant rue. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0151). — 10 B, rue du Borrégo. — Pét. : M. COQUEREAU Philippe, S.C.I. DIXBIS. — Installation de deux fenêtres de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0152). — 12, rue de Lesseps. — Pét. : Mme FLUSIN Cécile. — Création d'un escalier droit

extérieur et transformation d'un châssis fixe en ouvrant, côté cour. — Date d'enregistrement : 19-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0153). — 10, rue du Jourdain. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 20-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0154). — 17, rue des Prairies. — Pét. : M. CIUPAC Ion. — Création d'un châssis de toit à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0155). — 5, rue de la Réunion. — Pét. : M. CEYLON David, S.C.I. 5 REUNION. — Changement de destination d'un commerce à rez-de-chaussée en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 23-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0156). — 51, rue Piat. — Pét. : M. MINFELDE Richard, S.A.S. BPATH. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'installation d'une boutique de vente de matériel médical. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0157). — 206 au 210, boulevard de Charonne, 6 ND BX/20, 7 au 9, rue du Repos. — Pét. : Mme CLABECQ Sabine. — Remplacement de menuiseries extérieures au 4<sup>e</sup> étage avec réfection du balcon. — Date d'enregistrement : 24-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0158). — 24 au 28, rue des Grands Champs, 7 au 13, passage Maigrot-Delaunay, 17 au 19, rue de la Plaine. — Pét. : M. VALENTE Patrick, S.A. SOCATEB. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0159). — 4 au 4 B, rue Levert, 371, rue des Pyrénées. — Pét. : M. RAMEZ Gérald, S.A.S. 2TF. — Ravalement du mur pignon droit et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 25-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0160). — 92, rue de la Réunion. — Pét. : M. CHARRONDIÈRE Jean-Noël, S.A.R.L. AXIMONIAL. — Ravalement de la façade arrière. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0161). — 91 au 93, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : S.A. LOISELET DAIGREMONT PERE & FILS. — Ravalement des façades de la courette du bâtiment C. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0162). — 100, avenue Gambetta. — Pét. : M. BEN MANSOIR Farhat, S.A.R.L. SAINT-FARGEAU. — Modification de la devanture d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 26-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0163). — 4 au 6, rue Michel de Bourges. — Pét. : S.A.R.L. L'ATELIER DE L'ENFANCE. — Changement de destination de locaux de formation professionnelle en école maternelle. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0164). — 57, rue d'Avron. — Pét. : M. GOUAULT Didier, S.A.S.U. AU CARIBOU FUME. — Rentoilage d'un store-banne en devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 27-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0165). — 3, rue Paul Strauss. — Pét. : M. VANDAMME Philippe. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

20° arr. (DP-075-120-18-V0166). — 11 au 11 A, rue de Bagnolet, 1 au 3 B, cité Aubry. — Pét. : M. BEAUVALET Maël. — Installation d'un volet roulant sur une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 30-04-2018.

### Liste des demandes de permis d'aménager autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

1<sup>er</sup> arr. (PA-075-101-17-V0004). — Rue de Rivoli. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Rivoli, entre la rue des Archives et la Place de la Concorde avec implantation de séparateurs. — Date de la décision : 18-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PA-075-103-17-V0002). — Rue Eugène Spuller. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Aménagement des abords du Carreau du Temple et de la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Date de la décision : 25-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PA-075-104-17-V0004). — Rue de Rivoli. — Pét. : VILLE DE PARIS – D.V.D. – SAGP. — Aménagement d'une piste cyclable sur la rue de Rivoli, entre la rue des Archives et la Place de la Concorde avec implantation de séparateurs. — Date de la décision : 25-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PA-075-108-18-V0001). — Place Saint-Augustin. — Pét. : DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS. — Aménagement de la place Saint-Augustin. — Date de la décision : 30-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PA-075-114-17-V0001). — 68 T, rue des Plantes, 10 au 22, villa Brune, 2, villa Collet. — Pét. : DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Création d'un escalier d'accès et remise aux normes d'un escalier existant à hauteur de la gare de Montrouge sur la Petite Ceinture ferroviaire. — Date de la décision : 16-04-2018.

20<sup>e</sup> arr. (PA-075-120-17-V0002). — 2, Passage de la Station de Ménilmontant, 96 B, rue des Couronnes, 2, impasse de la Mare. — Pét. : DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Aménagement d'un cheminement piétonnier sur un petit tronçon de la Petite Ceinture ferroviaire. — Date de la décision : 26-04-2018.

### Liste des permis de construire autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-16-V0021-M01). — 114 au 122, rue Vieille du Temple, 16, rue Debelleye, 9 au 11, rue de Poitou. — Pét. : S.A.R.L. SOCIÉTÉ DU POITOU. — Arch. : M. AUDAT Pierre, 20, villa Eugène Leblanc, 75019 PARIS. — Création d'une verrière au-dessus d'une verrière existante en cœur d'îlot au 2<sup>e</sup> étage. Modificatif au PC n° 075-103-16-V-0021 autorisé le 06-01-2017. — Date de la décision : 18-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-17-V0023). — 48, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : M. MARCEROU Philippe. — Arch. : M. GRECO Pietro, 22, avenue des Fauvettes, 93360 NEUILLY PLAISANCE. — Changement de destination d'un garage entrepôt en habitation au rez-de-chaussée sur cour avec modification de la façade (un logement créé). — Date de la décision : 18-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-17-V0030). — 26, rue Saint-Claude. — Pét. : LES FILMS DES TOURNELLES/ GALERIE CINEMA. — Arch. : XY ARCHITECTURE, 79, rue Victor Hugo, 94200 IVRY-SUR-SEINE. — Transformation de caves en espaces d'exposition et création d'un escalier entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. Surface créée : 49 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 5 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-04-2018.

3<sup>e</sup> arr. (PC-075-103-17-V0031). — 12 au 12 A, rue des Minimes, 7 au 7 B, rue Saint-Gilles. — Pét. : S.A.R.L. SELECT IMMOBILIER. — Arch. : M. DUBOST Christophe, 19, rue du Chalet, 75010 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la toiture. Monument Historique inscrit le 17-03-1925. — Date de la décision : 23-04-2018.

4<sup>e</sup> arr. (PC-075-104-16-V0028-T01). — 35, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : M. HAZAN Patrick, S.C.I. DU 54, RUE BONAPARTE. — Arch. : S.A.R.L. SAHUC & KATCHOURA

François, 25, rue Michel Le Comte, 75003 PARIS. — Transfert du PC n° 075-104-16-V-0028 délivré le 13-01-2017 à la S.C.I. DU 13, RUE D'UZES (Dominique HAZAN) à la S.C.I. DU 54, RUE BONAPARTE (Patrick HAZAN). — Date de la décision : 18-04-2018.

5<sup>e</sup> arr. (PC-075-105-13-V1036-M02). — 4, rue Xavier Privas, 18, rue de la Huchette. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : CABINET DUMONT LEGRAND ARCHITECTES, 1, rue du Lieuvain, 75015 PARIS. — Modification de la devanture du local commercial et partielle de la hauteur de l'embranchement des escaliers d'accès aux logements à tous les niveaux excepté au R + 3. Modificatif aux PC n°s 075-105-13-V1036 et 075-105-13-V1036-M01 délivrés les 13-06-2014 et 14-12-2016. — Date de la décision : 18-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0021). — 102 B au 104, rue de Vaugirard, 89 A, rue du Cherche-Midi. — Pét. : S.A. SAIRE. — Arch. : ATELIER FRANCOIS, 82, avenue Niel, 75017 PARIS. — Fermeture d'une courette à rez-de-chaussée avec création d'un édicule d'ascenseur desservant le sous-sol, la crypte, le rez-de-chaussée et la chapelle, création et modification de trémies d'escalier en vue d'implantation d'un ascenseur desservant les niveaux du sous-sol au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment de bureau et d'habitation, abaissement du plancher du sous-sol, redistribution des locaux, modification de la façade et création d'une marquise à rez-de-chaussée sur rue. Surface de plancher créée : 19,50 m<sup>2</sup>. Monument Historique inscrit le 27-04-1984. — Date de la décision : 20-04-2018.

6<sup>e</sup> arr. (PC-075-106-17-V0038). — 6, rue Monsieur le Prince, 5, rue de l'Odéon. — Pét. : S.A. CAGE THOUARD ET FILS. — Arch. : ARTEXIA ARCHITECTURE, 51, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Réfection partielle de la toiture sur rue avec remplacement de la fenêtre de toit. Monument Historique inscrit le 02-05-1947. — Date de la décision : 24-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-15-V0037-M02). — 31, avenue de La Motte-Picquet. — Pét. : M. BRANGER Maxime. — Arch. : M. MARINET Frédéric, 4, impasse Charles Petit, 75011 PARIS. — Affouillement du sol pour création d'une cave d'habitation, légère modification de l'édicule d'accès à la toiture-terrasse et changement en vitrage de quelques fenêtres. Modificatif au PC n° 075-107-15-V-0037 délivré le 03-12-2015. — Date de la décision : 18-04-2018.

7<sup>e</sup> arr. (PC-075-107-16-V0006-M01). — 55 B, rue de Bellechasse. — Pét. : M. de BEAUCHAMP Eric Robert, S.C.I. HDB. — Arch. : WE ARCHITECT, 11, rue Célestine, 95170 DEUIL LA BARRE. — Modification de la taille et du dessin des châssis sur cour et de l'étage d'attique sur rue, modification des garde-corps et du profil de la corniche haute, prolongation du conduit de cheminée et précision sur les matériaux de façade. Modificatif au PC n° 075-107-16-V-0006 délivré le 13-09-2016. — Date de la décision : 26-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-13-V1053-M02). — 68, rue Pierre Charron. — Pét. : S.C.I. DU 68, RUE PIERRE CHARRON. — Arch. : Mme MAROULI Maria, 72, rue Amelot, 75011 PARIS. — Modification de la devanture et de la marquise du sas d'entrée, réaménagement des rez-de-chaussée et sous-sol avec création d'une zone boulangerie et suppression de la porte prévue au droit du passage donnant accès au bâtiment arrière. Modificatif aux PC n°s 075-108-13-V1053 et 075-108-13-V1053-M01 délivrés les 15-05-2014 et 20-02-2017. — Date de la décision : 25-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-15-V0045-M01). — 28 au 30, rue de Laborde, 57 au 59 B, boulevard Malesherbes. — Pét. : S.A.S. UNION INVESTMENT REAL ESTATE. — Arch. : VALODE & PISTRE, 115, rue du Bac, 75007 PARIS. — Modification des façades sur le boulevard Malesherbes, de l'entrée principale, de la façade à rez-de-chaussée rue Laborde, des places de stationnement de deux-roues (16 au lieu de 25) et de voitures (123 au lieu de 120) et mise aux normes d'accessibilité et de sécu-

rité. Modificatif au PC n° 075-108-15-V-0045 délivré le 1<sup>er</sup> février 2016. — Date de la décision : 19-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0025-M01). — 26, rue Pasquier, 29, rue de l'Arcade. — Pét. : S.C.I. ARCADE PASQUIER. — Arch. : M. DUQUENNOY Alexis, 6, impasse de la Croix de Fer, 91190 GIF-SUR-YVETTE. — Modification de la verrière de l'hôtel, des façades sur rues et passage, des édicules en toiture, changement de l'altimétrie du plancher du R – 1 et de la redistribution des locaux du personnel. Modificatif au PC n° 075-108-16-V-0025 délivré le 19-10-2016. — Date de la décision : 27-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-16-V0072-M01). — 11 au 13, rue de Monceau. — Pét. : PROLEA IMMOBILIER. — Arch. : RICHEZ\_ASSOCIES, 2, rue de la Roquette, 75011 PARIS. — Création d'un local vélo au R – 1 avec redistribution des places de stationnement. Modificatif au PC n° 075-108-16-V-0072 délivré le 10-07-2017. — Date de la décision : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0043). — 18 B, rue d'Anjou, 9, rue de Surène. — Pét. : S.A.S. REDBLUE. — Arch. : M. TORRES Stéphane, 86, rue Louis Rouquier, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Changement de destination de bureau en commerce avec modification des façades au rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 20-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0046). — 12 au 14, Rond point des Champs-Élysées Marcel Dassault, 22, avenue des Champs-Élysées, 45 au 47, avenue Franklin D. Roosevelt. — Pét. : ADIDAS FRANCE. — Arch. : M. KERIHUEL Yves, 26, rue Berthollet, 75005 PARIS. — Réaménagement intérieur en vue de la réunion de 2 locaux à usage de commerce de vêtements et accessoires de sport, en sous-sol, rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, sur avenue et rond-point, après suppression partielle du mur séparatif, démolition d'une partie des planchers et fermeture de trémies pour modification des liaisons verticales. Surface supprimée : 205 m<sup>2</sup>. Surface créée : 57 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 157 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0052). — 2, rue d'Argenson, 14, rue La Boétie. — Pét. : S.A. GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : M. FRANCOIS Alain, 60, rue de La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation (1 logement supprimé) en commerce avec modification et remplacement des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 30-04-2018.

8<sup>e</sup> arr. (PC-075-108-17-V0059). — 2, rue de Vézelay, 20, rue de Lisbonne. — Pét. : M. CHARDON Aurélien. — Arch. : Mme O'CARROLL Anna, 96, boulevard Haussmann, 75008 PARIS. — Aménagement d'une extension de logement en remplacement d'un garage à rez-de-chaussée sur cour avec remplacement des menuiseries extérieures, modification d'une lucarne et déplacement d'une trémie d'escalier au 1<sup>er</sup> étage sur cour. Surface à démolir : 2 m<sup>2</sup>. Surface créée : 35 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-14-V0026-M01). — 22, rue de Douai, 26, rue Pierre Fontaine, 34, rue Duperré. — Pét. : FONDS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS. — Arch. : SOCIETE D'ARCHITECTURE ATTEA, M. Marc LACOMBE, 22, rue de Paris – BP 40003, 77221 TOURNAN EN BRIE. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un commerce à rez-de-chaussée sur rues, restauration de la porte monumentale du « Café Carmen » et mise en œuvre d'un panneau persienné en imposte de la baie située à gauche de la porte monumentale. Modificatif au PC n° 075-109-14-V-0026 délivré le 17-10-2014. Monument Historique inscrit le 30-04-1982. — Date de la décision : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-16-V0058-M01). — 7, rue Bergère. — Pét. : M. TERRASSOUX Christian, PITCH PROMOTION. — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BŒUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Modification des compartimentages des plateaux, déplacement des gaines techniques, réaménage-

ment intérieur partiel de chaque niveau avec déplacement du local vélo au rez-de-chaussée à côté du poste de contrôle, et pose d'une isolation thermique par l'intérieur au lieu de l'extérieur avec remplacement du revêtement de façade. Modificatif au PC n° 075-109-16-V-00058 délivré le 10-05-2017. — Date de la décision : 30-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0046). — 9, rue Victor Massé. — Pét. : CGPA. — Arch. : M. ENLART Hugo, 5, rue Rébeval, 75019 PARIS. — Ravalement de la façade sur rue, création d'un escalier extérieur et d'une verrière sur cour après démolition partielle de la toiture à rez-de-chaussée. Surface supprimée : 9 m<sup>2</sup>. Bâtiment inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 17-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0052). — 5, rue Geoffroy-Marie. — Pét. : GESTION ET TRANSACTION DE FRANCE. — Arch. : M. FOUSSARD Vincent, 24, rue Dombasle, 75015 PARIS. — Fermeture de la courette du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> étage en extension des locaux de bureau, du 6<sup>e</sup> étage en extension du local d'habitation avec déplacement de la trémie d'escalier d'accès à la terrasse et création d'une mezzanine, d'un châssis de désenfumage et remplacement de la verrière. Surface créée : 41 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-04-2018.

9<sup>e</sup> arr. (PC-075-109-17-V0054). — 6 au 34, passage Verdeau, 5 au 31 B, passage Verdeau, 31 B, rue du Faubourg Montmartre. — Pét. : M. DE FEUILHADE Jocelyn. — Arch. : Mme BENAÏM Cyrielle, 27, rue Barbès, 93100 MONTREUIL. — Remplacement de 3 fenêtres de toit au 5<sup>e</sup> étage sur rue du Faubourg Montmartre (bâtiment inscrit aux Monuments Historiques du 07-07-1974). — Date de la décision : 27-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-14-V0028-M01). — 27 au 35, rue Bréguet. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, EPIC PARIS HABITAT OPH. — Arch. : BEAL & BLANCKAERT, 10, rue Nicolas Leblanc, 59000 LILLE. — Modification ponctuelle des baies, des modénatures en façades sur rue et cour, suppression de la clôture du parc central, redistribution des logements et ajout de garde-corps sur la toiture du gymnase. Modificatif au PC n° 075-111-14-V-0028 délivré le 13-10-2014. — Date de la décision : 18-04-2018.

11<sup>e</sup> arr. (PC-075-111-17-V0015). — 8 au 8 B, rue Morand, 5 au 5 B, rue de Vaucouleurs. — Pét. : HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Arch. : CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTURES, 1, rue du Dessous des Berges, 75013 PARIS. — Construction en cœur d'îlot, de 2 bâtiments d'habitation (16 logements sociaux créés) de 3 étages, ravalement avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur et remplacement des menuiseries extérieures des 2 bâtiments donnant sur les rues Morand et de Vaucouleurs, suppression d'un logement à rez-de-chaussée de chacun des bâtiments sur rue pour création de locaux communs, création d'un logement dans les combles et d'un abri de jardin, pose de panneaux solaires thermiques versant jardin du bâtiment « Vaucouleurs », végétalisation partielle des façades sur rues et de pignons, abattage et replantation d'arbres avec réaménagement paysager des espaces verts. Surface supprimée : 78 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1 101 m<sup>2</sup>. S.T. : 2 256 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0031). — 4 au 8, rue Claude Decaen, 75, boulevard Poniatowski. — Pét. : HSF. — Arch. : EQUATEUR S.A.S. D'ARCHITECTURE, M. Marc BENARD, 8, rue de Valois, 75001 PARIS. — Surélévation de 2 étages de 2 bâtiments en R + 3 sur cour et en R + 7 sur rue et cour avec loge du gardien démolie en R + 8, (12 logements sociaux créés), végétalisation partielle des toitures et implantation de panneaux solaires sur le bâtiment rue, construction d'une nouvelle loge de gardien à rez-de-chaussée et d'un local vélos sur cour, après abattage d'un arbre et suppression de la jardinière maçonnée, remplacement des menuiseries extérieures des deux bâtiments, modification avec déplacement de l'entrée au nu de la façade à rez-de-chaussée côté rue et démolition pour reconstruction de l'escalier extérieur menant du rez-de-chaussée au parking en

sous-sol (1 place de stationnement supprimée). Surface supprimée : 21 m<sup>2</sup>. Surface créée : 597 m<sup>2</sup>. S.T. : 1 089 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0047). — 36 au 44, rue Jorge Semprun, 5 au 7, place Gertrude Stein, 1 au 9, voie DQ/12. — Pét. : S.A.R.L. EURAGIM. — Arch. : C2 A INGENIERIE, M. Simon LEMAITRE, 53, rue de la Victoire, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en crèche au rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade. — Date de la décision : 18-04-2018.

12<sup>e</sup> arr. (PC-075-112-17-V0051). — 242 au 252, rue de Bercy. — Pét. : S.A.S. COMO AUTOMOBILES. — Arch. : M. SOHO ATLAS MALAFERT Olivier, 91, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Changement de destination partiel d'un gymnase en commerce à rez-de-chaussée sur rue avec modification de la façade, création d'un escalier du rez-de-chaussée à la mezzanine et pose de claustras en toiture. Surface démolie : 5 m<sup>2</sup>. S.T. : 3 882 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 25-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-14-V0006-M02). — Rue Alphonse Boudard, Promenade Claude Lévi-Strauss, rue du Chevaleret. — Pét. : SEMAPA. — Arch. : M. GUZY Michaël, 100, rue de la Folie Méricourt, 75011 PARIS. — Réaménagement des places de stationnement PMR (18 au lieu de 7) au niveau R - 1. — Date de la décision : 25-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-16-V0041-M01). — 7, rue Vergniaud, 89 au 91, boulevard Auguste Blanqui. — Pét. : S.A.S. MELCHIOR FINANCE. — Arch. : XXM ARCHITECTURES, M. MANIGLIER Sébastien, 2, rue Paul Delmet, 75015 PARIS. — Modification de la devanture côté rue Vergniaud avec renforcement de la structure porteuse de la façade, et côté cour, ajout de grilles en façade pour ventilation du local et implantation d'un conduit d'extraction d'air. Modificatif au PC n° 075-113-16-V-0041 délivré le 09-12-2016. — Date de la décision : 24-04-2018.

13<sup>e</sup> arr. (PC-075-113-17-P0011-M01). — 10 au 32, rue Abel Hovelacque, 2 au 12, rue des Reculettes. — Pét. : LOGIS-TRANSPORTS. — Arch. : S.A.S. DATA ARCHITECTES, M. Léonard LASSAGNE, 110, rue de la Fraternité, 93170 BAGNOLET. — Agrandissement de 2 locaux vélos. Modificatif au PC n° 075-113-17-P-0011 délivré le 06-06-2017. — Date de la décision : 20-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-11-V0048-M01). — 2 au 4, passage de Gergovie, 4 au 6, rue de Gergovie. — Pét. : M. Hervé FONTAINE, STE ICF LA SABLIERE. — Arch. : Mme Sylvie SOLVET, 100, rue de Montreuil, 94300 VINCENNES. — Ajout de portes d'accès du R + 1 au R + 7 à la place de baies vitrées, suppression des baies vitrées des escaliers, modification de certaines fenêtres, modification de passerelles techniques et de leurs garde-corps, ajout d'une passerelle technique au R + 8 sur cages 2 et 3, modification du motif des garde-corps, modification des halls d'entrée et de l'accueil, remplacement du matériau de revêtement en façades, suppression des panneaux solaires en toiture et suppression de certains volets. Modificatif au PC n° 075-114-11-V-0048 délivré le 29-11-2012. — Date de la décision : 18-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-16-V0004-M01). — 24, rue Du Couédic. — Pét. : S.C.I. DU COUEDIC. — Arch. : M. DE BEAUGRENIER Dominique, 57, rue Franklin, 69002 LYON. — Conservation du bâtiment d'habitation R + 1 existant, surélévation de 1 étage et reconstruction d'une partie de la maison en R + 2 à la place de l'extension à rez-de-chaussée à démolir. Modificatif au PC n° 075-114-16-V-0004 délivré le 08-11-2016. Surface à démolir : 30 m<sup>2</sup>. Surface créée : 93 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-P0030). — 68 au 116, rue de la Santé, 2 au 2 T, rue d'Alésia, 7 au 25, rue Broussais. — Pét. : CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE. — Arch. : Mme TIREL Muriel, 1, rue Cabanis, 75674 PARIS CEDEX 14. — Réaménagement des pavillons E et F du Centre Hospitalier Sainte-Anne. — Date de la décision : 16-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0020). — 1 au 3, rue Maria Helena Vieira da Silva, 1 au 5, rue Carlos Fuentes. — Pét. : S.A.S. DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER. — Arch. : MARTIN DUPLANTIER ARCHITECTES, 13, boulevard de Rochechouart, 75009 PARIS. — Construction, après démolition partielle du mur séparatif, d'un bâtiment d'habitation (12 logements sociaux et 26 privés), de R + 4 et R + 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, en angle de rues et mitoyen à la clinique, avec toitures-terrasses inaccessibles végétalisées. Surface de plancher créée : 2 094,90 m<sup>2</sup>. S.T. : 457 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0021). — 185, rue Raymond Losserand. — Pét. : S.C.I. SAINT-JOSEPH. — Arch. : AIA ARCHITECTES, 23, rue de Cronstadt, 75015 PARIS. — Restructuration et extension dans une cour intérieure du service d'imagerie médicale de l'hôpital Saint-Joseph. Surface créée : 73 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-04-2018.

14<sup>e</sup> arr. (PC-075-114-17-V0041). — 12, rue Victor Considérant, 11 au 11 B, rue Victor Schoelcher. — Pét. : M. Fetini HABIB. — Arch. : M. BONNEMAISON Jean-Paul, 12, rue Pecquay, 75004 PARIS. — Remplacement des verrières et pose d'une isolation thermique en façade sur rue aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages. Monument Historique inscrit. — Date de la décision : 18-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-15-V0050-T01). — 140, boulevard de Grenelle, 1, rue de l'Avre. — Pét. : M. CORBEL Stéphane, S.A.S.U. PARIS EIFFEL INVESTISSEMENTS. — Arch. : Mme PERRET ACKNIN Céline, 37, rue Marcel Bontemps, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Transfert du PC n° 075-115-15-V-0050 délivré le 30-06-2016 à HÔTEL GRENELLE, CID et Associés (Isabelle DIDIER) à PARIS EIFFEL INVESTISSEMENTS S.A.S.U. (Stéphane CORBEL). — Date de la décision : 25-04-2018.

15<sup>e</sup> arr. (PC-075-115-17-V0042). — 45, rue Saint-Charles. — Pét. : S.A.S. REMIX COWORKING. — Arch. : MM. BIASS ET DEWYNTER Franck et Nicolas, 121, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau du rez-de-chaussée au R + 2 avec modification de la façade sur rue, végétalisation de la toiture, agrandissement des trémies d'escalier, réaménagement intérieur, création de passerelles sur la cour et changement de destination partiel de bureau en commerces au rez-de-chaussée. Surface de plancher démolie : 13,60 m<sup>2</sup>. Surface de plancher créée : 86,60 m<sup>2</sup>. S.T. : 956 m. — Date de la décision : 24-04-2018.

17<sup>e</sup> arr. (PC-075-117-17-V0051). — 21, rue Boursault. — Pét. : S.A.R.L. TACONO. — Arch. : M. HEJNE Richard, 2, boulevard du 2<sup>e</sup> Régiment de Dragons, 67500 HAGUENAU. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce avec modification de la devanture. — Date de la décision : 24-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0024). — 6, place Hébert, 2 au 12, rue des Fillettes, 23 au 27, rue de l'Évangile. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. NOUVET Armand, 5, rue Moret, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rues, cour et place, à usage de crèche (2 crèches créées - 136 berceaux au total) et d'habitation (25 logements sociaux créés), implantation de panneaux solaires thermiques avec végétalisation des toitures-terrasses, et création de grilles de clôture en limite de propriété, côtés rue et cour. Surface créée : 3 765 m<sup>2</sup>. S.T. : 7 916 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 27-04-2018.

18<sup>e</sup> arr. (PC-075-118-17-V0045). — 1, rue de la Guadeloupe, 67, rue Pajol. — Pét. : M. BARATON. — Arch. : Mme LEMAISTRE Arielle, 9, rue Pierre Dupont, 75010 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce en habitation (2 logements créés) à rez-de-chaussée et sous-sol avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue et bouchement d'une trémie d'escalier à rez-de-chaussée. Surface créée : 2 m<sup>2</sup>. Surface supprimée : 24,50 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 17-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-15-V0005-M02). — 30 au 50, rue Paul-Meurice, 1 au 9, rue Gustave et Martial Caillebotte, 1S1 au 49, rue Paul-Meurice. — Pét. : S.A.S. LILAS PAUL-MEURICE. — Arch. : BE PARIS / BAUMSCHLAGER EBERLE Anne SPEICHER, 7, rue Debelleye, 75003 PARIS. — Transformation de garde-corps techniques en garde-corps barreaudés en vue de création de pare-vues pour les installations photovoltaïques, ajout d'un local d'archives au 2<sup>e</sup> sous-sol, agrandissement des terrasses accessibles, rehaussement des édicules de la toiture-terrasse du R + 6, ajout de 2 escaliers entre le rez-de-chaussée et R + 2, augmentation de la surface de plancher et modifications mineures d'aspect extérieur. Modificatif au PC n°s 075-112-15-V-0005 et 075-120-15-V-0005-M01 délivrés les 17-09-2015 et 25-02-2016. — Date de la décision : 26-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-15-V0018-M01). — 30 au 50, rue Paul-Meurice, 1 au 9, rue Gustave et Martial Caillebotte, 1S1 au 49, rue Paul-Meurice. — Pét. : S.C.C.V. LILAS MEURICE. — Arch. : M. AZZI Franklin, 13, rue d'Uzès, 75002 PARIS. — Modification de la façade sur rue et sur périphérique, changement de matériau des escaliers extérieurs, modification des menuiseries extérieures et du revêtement de la façade cour, modifications des circulations verticales, de la toiture, suppression de la marquise et de la station carburant, modification du nombre de locaux de stockage au R – 2 et de l'accès parking. Modificatif au PC n°s 075-120-15V00 18 autorisé le 19-10-2015. — Date de la décision : 26-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0021). — 20, rue de Terre Neuve, 37 au 39, rue Planchat. — Pét. : M. ABI NASR Enzo. — Arch. : M. ES-SAFI Anas, 8, rue Rigault, 92000 NANTERRE. — Changement de destination d'un local commercial en sous-sol et rez-de-chaussée, sur rue et cour, en habitation (1 logement créé), avec modification de la façade côté rue. — Date de la décision : 16-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0035). — 7, passage du Télégraphe. — Pét. : S.A.S. ALTOA. — Arch. : M. ROUSSELLE Christophe, 4, rue de la Paix, 75002 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation (14 logements créés) de R + 4 après démolition totale du bâtiment existant. Surface créée : 623 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 179 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0041). — 15 au 17, square de Monsoreau, 83 au 89, rue Alexandre Dumas, 15 au 23, rue Monte Cristo. — Pét. : OGIF. — Arch. : GROUPE ARCANÉ ARCHITECTES, 6, rue Mercœur, 75011 PARIS. — Création d'un escalier pour accès à la dalle du parc de stationnement, démolition partielle de la dalle de R – 1 pour création d'un ascenseur extérieur pour accès au parking, diminution des places de stationnements au profit des deux-roues (549 au lieu de 567), réaménagement des espaces verts, des locaux d'ordures ménagères et des locaux vélos, pose de clôtures sur rues, et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface créée : 57 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 16-04-2018.

20° arr. (PC-075-120-17-V0046). — 57 au 59, rue Piat. — Pét. : ICF HABITAT LA SABLIERE. — Arch. : M. SAULIER Vincent, 80, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Construction d'une résidence étudiante de 4 logements pour 24 étudiants, sur rue et jardin arrière, de 5 étages sur rez-de-jardin et rez-de-chaussée, avec toitures-terrasses végétalisées, serre agricole commune au 5<sup>e</sup> étage et local polyvalent à rez-de-chaussée côté rue. Surface créée : 669 m<sup>2</sup>. S.T. : 275 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 18-04-2018.

### Liste des permis de démolir autorisés entre le 16 avril et le 30 avril 2018.

17° arr. (PD-075-117-18-V0002). — 2, rue de Tocqueville. — Pét. : M. BARDON Benoît. — Démolition partielle de la toiture en tuiles mécaniques côté cour et dépose de la toiture en fibrociment. — Date de la décision : 23-04-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0001). — 47 au 47 B, rue Boïnod. — Pét. : M. LAVAUD André. — Démolition totale d'un appentis au rez-de-chaussée en fond de cour. — Date de la décision : 17-04-2018.

18° arr. (PD-075-118-18-V0002). — 102, rue Lepic. — Pét. : M. CHAROIN. — Démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée en fond de parcelle. — Date de la décision : 27-04-2018.

20° arr. (PD-075-120-18-V0002). — 158, rue de Bagnolet. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, LOGIS TRANSPORTS. — Démolition partielle d'un bâtiment de bureaux en R + 1 et du parking aérien en superstructure. Surface à supprimer : 998 m<sup>2</sup>. — Date de la décision : 23-04-2018.

## POSTES À POURVOIR

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance de trois postes (F/H).

**1<sup>er</sup> poste** : Chef du Bureau Projets & Partenariats.

(Ingénieur ou attaché principal titulaire).

Présentation du service :

Le Service des Travaux et du Patrimoine (STP) est un service de la Sous-direction des moyens du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP).

La fonction patrimoniale portée par le STP est constituée de l'ensemble des compétences nécessaires à l'élaboration d'une politique au service de la stratégie d'action sociale du CAS-VP. L'objectif suivi réside dans le fait de disposer, pour un coût maîtrisé, des moyens immobiliers nécessaires au bon exercice des missions du CAS-VP.

Poste :

Rattaché-e directement au chef du Service des Travaux et du Patrimoine, vous assurez le pilotage :

- des opérations de construction, de restructuration et de rénovation des biens appartenant ou gérés par le CASVP et le suivi des dossiers transversaux ;

- de projets stratégiques et structurants.

Vous serez par ailleurs, assisté du chargé-e des partenariats, l'interlocuteur privilégié des partenaires extérieurs privés ou publics.

Principales missions du poste, sans que cette liste soit exhaustive :

*Projets immobiliers* :

- coordonner et assurer le contrôle budgétaire, juridique et technique de la conduite des opérations de travaux de construction d'équipements, de restructuration et de rénovation du patrimoine bâti du CAS-VP ;

- préparer les propositions de programmation de travaux en relation avec les Sous-directions fonctionnelles.

*Projets stratégiques et structurants* :

- impulser des projets transversaux et/ou participer aux projets des autres bureaux ;

- communiquer régulièrement sur l'avancement des actions et projets ;

- mettre en place des outils de pilotage et d'évaluation des missions et exploiter les états de contrôle de gestion sur l'avancement des procédures ;

- piloter des dossiers transversaux, et par exemple : conventionnement de logements sociaux, renégociation de baux....

**Partenariats :**

Animer le partenariat avec les différents intervenants et acteurs extérieurs au STP, et en particulier les bailleurs sociaux propriétaires de biens loués par le CAS-VP.

**Management :**

- organiser et gérer les ressources allouées pour atteindre les objectifs opérationnels ;
- diffuser une culture de service via la définition des objectifs et le suivi des contributions individuelles et collectives, la formalisation et la mise en œuvre de délégations ;
- accompagner les agents dans leur fonction (progression individuelle, entretiens annuels, besoins en formation, etc.) ;
- participer à l'identification des besoins en ressources notamment humaines, et au recrutement. Mettre en œuvre une organisation adaptée aux responsabilités du Bureau pilotage des actifs et aux évolutions du métier ;
- valoriser le savoir-faire de l'équipe et les réalisations des agents.

**Communication, contrôle et reporting :**

- assurer l'interface entre les agents de l'équipe, les autres Bureaux du STP, et le chef de service du STP ;
- remonter les informations nécessaires et alerter sur les dysfonctionnements majeurs détectés ;
- assurer la diffusion de l'information et la coordination transversale en interne et, le cas échéant, en externe ;
- assurer le reporting et la présentation de son activité ;
- être le garant du reporting produit aux différents interlocuteurs.

**Profil :****Diplômes :**

- écoles d'ingénieur et/ou formations à l'immobilier ;
- ICH ou ESPI ;
- DESS : management de l'immobilier de Paris Dauphine, Sciences Po Urba, Mastères : MOGI (ESTP), aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine (ENPC).

**Compétences techniques :**

- bonnes compétences en techniques du bâtiment et de construction ;
- connaissances juridiques : droit de l'Urbanisme, en droit des marchés d'ingénierie et de travaux, marchés publics ;
- maîtrise de l'économie de la construction, des montages financiers, du montage d'opération ;
- qualités de gestionnaire de projet.

**Aptitudes personnelles :**

- Capacités managériales fortes :
  - Capacité à hiérarchiser les problématiques et à rendre des arbitrages ;
  - Culture du résultat et de l'engagement individuel et collectif ;
  - Faculté à anticiper.
- Sens stratégique et aptitude à la négociation, capacité à expliciter les enjeux et injonctions parfois contradictoires tant en interne qu'auprès des partenaires et prestataires ;
- Curiosité matérialisée par l'apport d'idées et de propositions ;
- Forte capacité de travail compte tenu de l'importance des tâches confiées et des cycles de charge de travail.

**Contact :**

Les personnes intéressées par cette affectation sont invitées à s'adresser directement à :

M. Philippe NIZARD, chef du Service des travaux et du patrimoine — Tél. : 01 44 67 18 06.

et à transmettre leur candidature par la voie hiérarchique (CV + lettre de motivation) à la Sous-direction des ressources, 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

**2<sup>e</sup> poste :** Chef du Service Organisation et Informatique.  
Ingénieur des Services Techniques.

**Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :**

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public dont les missions et le statut sont fixés par le Code de la famille et de l'action sociale. Le CASVP met en œuvre une action sociale générale et des actions sociales spécifiques. Il intervient notamment au moyen d'aides ou de prestations en espèces ou en nature qu'il délivre aux bénéficiaires désignés dans le règlement municipal relative à l'aide sociale facultative adopté par le Conseil de Paris. En outre, le CASVP gère et peut créer des établissements ou services à caractère social ou médico-social.

**Présentation du service organisation et informatique :**

Le service organisation et informatique du CASVP est responsable de la gestion des ressources informatiques, bureautiques et téléphoniques du CASVP. Il assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des projets applicatifs et techniques, exploite et supervise les systèmes et les réseaux, administre les bases de données, veille à la cohérence de l'architecture technique globale, met en œuvre les dispositifs de sécurité et fournit une assistance aux utilisateurs.

Le SOI comprend 65 agents (agents titulaires et contractuels) répartis au sein de plusieurs entités qui correspondent aux principales activités du service :

- Département études et applications (projets applicatifs et maintenance) ;
- Département architecture et urbanisation (projets techniques) ;
- Département production ;
- Département service aux utilisateurs ;
- Cellule administrative ;
- Mission Gestion de l'Information.

Le poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du CASVP est mutualisé avec la Ville de Paris. Ce collaborateur intervient à mi-temps pour le compte du CASVP.

Une évolution de structure est à prévoir à moyen terme avec le regroupement de l'ensemble des chefs de projets applicatifs et techniques (8 à ce jour) dans une seule équipe, les fonctions de maintenance basculant en parallèle dans le département production.

Le service est à ce jour dispersé sur 6 sites distincts dans Paris. Une opération de regroupement est en cours pour rassembler les 65 agents sur un immeuble situé rue Crozatier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Un accompagnement au changement sera nécessaire auprès des agents pour mener ce chantier.

**Environnement technique du service organisation et informatique :****Infrastructure et applications :**

Concernant l'infrastructure, le CASVP dispose de 350 serveurs virtualisés Microsoft avec un système de centralisation SCCM et 4 clusters. Le serveur de messagerie est sous « Exchange Server 2010 Entreprise » et le proxy Internet en liaison avec la Ville est sous TMG. Le système de sauvegarde est DPM et les baies de stockage sont de marque « EMC » et « DELL Equallogic ».

Le parc informatique est de 4 300 postes de travail répartis sur environ 150 sites distincts. Les postes sont actuellement équipés de Windows 7 et devront basculer vers Windows 10. La sécurité est assurée par l'antivirus Mc Afee.

S'agissant des applications métiers utilisées, le CASVP a développé un outil spécifique « PIAF » pour gérer sa principale activité qui consiste à attribuer des aides sociales facultatives. Une vingtaine d'autres applications (tous des progiciels) couvrent les autres métiers du CASVP (hébergement, soins infirmiers, gestion des EHPAD, aide à domicile, restauration collective...).

Le CASVP utilise également des progiciels du marché pour ses fonctions support comme Astre pour la gestion financière (budget, comptabilité), Suite 7 (HR Access) pour la gestion des ressources humaines et la paie.

Une partie des applications est installée dans l'un des 2 Datacenter du CASVP. Les outils Astre et le DIR (gestion des EHPAD) sont infogérés. La Direction Informatique de la Ville de Paris infogère également une partie des outils RH dont HR Access.

#### Définition Métier :

Le chef de service pilote l'activité du service informatique. Il est membre du Comité de Direction.

Il/elle est chargé-e de superviser et coordonner les actions des différents départements, de gérer les relations avec les autres services du CASVP, de suivre les partenariats, principalement celui avec la Direction Informatique de la Ville de Paris.

Il pilote la réalisation du schéma Directeur Actuel des Systèmes d'Information et suivra la rédaction du suivant.

Il organise et manage le service, assure l'établissement et le suivi des budgets, participe à la programmation.

Il est aussi l'interlocuteur principal pour les sujets RH du service : recrutements, promotions, mobilité.

Il présente également les tableaux de bords du service à la Direction.

#### Activités principales :

- anime et encadre l'équipe interne ;
- supervise le déroulement des projets en portefeuille et gère la gouvernance des projets de l'établissement ;
- assure la cohérence globale du SI et de ces évolutions, donne les lignes directrices de son urbanisation ;
- valide et suit le budget ;
- participe à la conception et au suivi des appels d'offres ;
- gère les relations avec les fournisseurs, les prestataires et les experts extérieurs ;
- pilote les conventions avec les partenaires publics du CASVP (Ville de Paris, Région IDF, GIP Mipih).

#### Autres activités :

- fait évoluer le tableau de bord du service informatique ;
- assure une veille de l'évolution du marché des éditeurs et prestataires informatiques ;
- assure le reporting régulier de l'activité auprès de la Direction.

#### Connaissances professionnelles :

- 1 – Connaître les systèmes d'informations.
- 2 – Connaître les normes et méthodologies des projets informatiques.
- 3 – Compréhension des enjeux métiers et de l'impact des technologies sur eux.
- 4 – Connaître les principes de gestion budgétaire, retour sur investissement.

#### Savoir-faire :

- 1 – Manager, piloter les équipes.
- 2 – Analyser les situations et proposer des solutions.
- 3 – Gérer les ressources.
- 4 – Piloter et contrôler les prestataires externes.
- 5 – Rédiger des synthèses pédagogiques à destination de la hiérarchie.

#### Savoir être :

- 1 – Encadrement et animation d'équipe.
- 2 – Gestion du plan de charge et des contraintes internes et externes.
- 3 – Capacité d'analyse et de synthèse.
- 4 – Être force de proposition.
- 5 – Sens de la communication, écoute.

#### Outils de travail et moyens techniques :

- logiciels bureautiques (messagerie, traitement de texte, tableau et logiciel de présentation) ;
- Ms Project est utilisé pour les projets ;

- applications métiers et logiciels spécifiques (planification, diagramme et synoptique).

#### Informations complémentaires :

- Le poste est soumis aux astreintes du SOI.

#### Localisation :

Le SOI est implanté sur plusieurs sites. La localisation du poste est au 2, rue Saint-Martin, à Paris 4<sup>e</sup>.

#### Niveau de formation et expérience souhaitée :

- BAC+ 5 master ou ingénieur ;
- expérience d'au moins 10 ans de management d'équipe de différents domaines SI (production, études, support...) ;
- expérience dans la Fonction Publique.

#### Contact :

Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à adresser une lettre de motivation et un CV à : M. Jacques BERGER, Sous-directeur des Moyens – [jacques.berger@paris.fr](mailto:jacques.berger@paris.fr).

**3<sup>e</sup> poste :** Chef de Cellule gestion des travaux.  
(Ingénieur des travaux de Paris).

#### Présentation du service :

Le Service des Travaux et du Patrimoine (STP) est un service de la Sous-direction des Moyens du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP).

La fonction patrimoniale portée par le STP est constituée de l'ensemble des compétences nécessaires à l'élaboration d'une politique au service de la stratégie d'action sociale du CAS-VP.

L'objectif suivi réside dans le fait de disposer, pour un coût maîtrisé, des moyens immobiliers nécessaires au bon exercice des missions du CAS-VP.

#### Poste :

Rattaché directement au chef du Bureau Gestion des Travaux et de la Proximité, vous veillez à l'optimisation et à la valorisation du patrimoine immobilier dont votre équipe a la charge.

Principales missions du poste, sans que cette liste soit exhaustive :

#### *Entretien, maintenance et AMOA :*

- participer, en relation avec le bureau Projets & Partenariats, à l'élaboration et à la validation des programmes annuels ou pluriannuels de développement et de valorisation du patrimoine (travaux neufs, acquisition-amélioration, réhabilitation, entretien) ;
- piloter les opérations depuis la conception jusqu'à la réception des chantiers ;
- élaborer le plan d'entretien dans un souci d'optimisation et de valorisation du bâti ;
- organiser et conduire les opérations de maintenance et d'entretien dans le respect du budget prévisionnel ;
- suivre la gestion des sinistres et des dommages et être en relation avec les occupants et les assureurs.

#### *Management des équipes :*

- recruter, fixer les objectifs et encadrer les chargé-e-s de patrimoine ;
- planifier le plan de charge de chacun et valider l'état d'avancement des différents chantiers au regard des contraintes fixées (coût, délais...) ;
- prendre en charge les dossiers les plus complexes et apporter une expertise technique à ses équipes ;
- garantir le respect du budget annuel dans le cadre de reportings budgétaires réguliers et participer à l'élaboration du budget prévisionnel.

#### *Participation à l'élaboration de la stratégie patrimoniale :*

- participer à l'élaboration de sa stratégie patrimoniale en qualité d'expert technique ;
- veiller activement sur les évolutions techniques, technologiques, réglementaires, juridiques.

**Profil :****Diplômes :**

- formations générales ;
- formations à l'immobilier ;
- ICH ou ESPI.

**Compétences techniques :**

- bonnes compétences en techniques du bâtiment et de construction ainsi qu'en droit de l'Urbanisme, comme en droit des marchés d'ingénierie et de travaux et marchés publics ;
- maîtrise de l'économie de la construction, des montages financiers, du montage d'opération voire de montages ;
- qualités de gestionnaire de projet/management de projet.

**Aptitudes personnelles :**

- bonnes qualités relationnelles et de négociation auprès de ses partenaires et de ses prestataires ;
- rigoureux et développant un fort sens des responsabilités ;
- disponibilité et forte capacité de travail compte tenu de l'importance des tâches confiées et des inévitables périodes chargées.

**Contact :**

Les personnes intéressées par cette affectation sont invitées à s'adresser directement à :

M. Pascal BASTIEN, chef du Bureau gestion des travaux et de la proximité — Tél. : 01 44 67 17 16.

et à transmettre leur candidature par la voie hiérarchique (CV + lettre de motivation) à la Sous-direction des Ressources, 5, boulevard Diderot, 75012 Paris.

**E.I.V.P. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Enseignant-chercheur. — Responsable du Pôle construction durable et résilience (F/H).**

LOCALISATION

Employeur : E.I.V.P. Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Adresse : 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Métro : Pyrénées (M11), Belleville (M2-M11) ; Bus : Buttes Chaumont (026).

NATURE DU POSTE

Mission globale de l'école : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) est la seule Ecole délivrant le titre d'ingénieur diplômé en génie urbain. Associée à l'Ecole des Ponts ParisTech et à la ComUE Université Paris-Est, elle recrute et forme des ingénieurs qui pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques, dans la fonction publique territoriale et à la Ville de Paris. Elle a développé des formations de technicien supérieur, licence professionnelle, Mastères spécialisés ® et accueille depuis 2013 la formation EPSAA d'assistant en architecture. Elle exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la tutelle de l'unité de recherche Lab'Urba, conjointement avec les universités de Paris-Est Créteil et Marne-la-Vallée. Ses enseignements et ses activités de recherche sont axés sur les thématiques d'aménagement durable des Villes.

L'E.I.V.P. est impliquée dans le projet « Paris-Est FUTURE », labellisé I-SITE en février 2017, qui a vocation à rassembler l'IFSTTAR, institut de recherche du Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Université de Paris-Est Marne-la-

Vallée, une école d'architecture et plusieurs écoles d'ingénieurs pour constituer un acteur majeur d'enseignement supérieur et de recherche sur les thématiques de la Ville durable, intelligente et résiliente.

Fonction : Enseignant-chercheur, Responsable du Pôle construction durable et résilience.

Type d'emploi : Emploi de droit public de catégorie A, à temps complet.

Environnement hiérarchique : L'enseignant-chercheur, responsable de Pôle, exerce son activité sous l'autorité du Directeur de l'E.I.V.P., du Directeur de l'Enseignement pour son activité liée à l'enseignement et du Directeur Scientifique pour son activité liée à la recherche.

Interlocuteurs : Equipe pédagogique et administrative de l'Ecole, élèves, organismes ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche, professionnels et chercheurs du domaine concerné.

Missions : Le responsable du Pôle « construction durable et résilience » assure le bon fonctionnement des ressources d'enseignement et de recherche de son domaine, au service du projet pédagogique et scientifique de l'Ecole.

Il coordonne l'action et les programmes des enseignants intervenant au sein de son Pôle, en mettant l'accent sur les enjeux de l'économie circulaire. Il intervient dans le cadre de la formation initiale ou des enseignements complémentaires. Il participe au suivi des élèves et à la mise en œuvre du projet d'établissement dans le cadre de différents conseils, commissions et groupes de travail.

Au titre de son activité de recherche, il est plus particulièrement chargé d'animer l'axe de recherche sur la thématique « risques/résilience urbaine » et de favoriser son intégration dans les enseignements de formation initiale. Il participe aux réponses aux appels à projets et à la mise en œuvre des projets de recherche, nationaux et européens, initiés par l'E.I.V.P. ou ses partenaires. Il contribue aux publications scientifiques de l'Ecole, ainsi qu'à son développement et à son rayonnement, notamment par sa contribution aux événements tels que l'Université d'été, aux conférences et ateliers organisés ou accueillis par l'Ecole. Il est intégré à l'unité de recherche Lab'Urba.

PROFIL DU CANDIDAT

Qualification souhaitée : Titulaire d'un doctorat en environnement et aménagement durable ou en sciences de l'ingénieur.

Aptitudes requises :

- expérience en matière de gestion de projets de recherche et aptitude à la rédaction scientifique ;
- anglais langue de travail pour les projets européens ;
- compétences pédagogiques ;
- grande capacité d'initiative et d'organisation ;
- goût pour le travail en équipe, qualités relationnelles.

CONTACT

Candidatures par courriel : [candidatures@eivp-paris.fr](mailto:candidatures@eivp-paris.fr).

Adresse postale : M. Franck JUNG, Directeur de l'E.I.V.P., 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Téléphone : 01 56 02 61 00.

Date de la demande : mai 2018.

Poste à pourvoir à compter de : décembre 2018.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON